DÉNONCIATION
DE
L'AGIOTAGE DE PARIS
AU ROI
ET A L'ASSEMBLÉE
DES NOTABLES.

Par le Comte DE MIRABEAU.

(*En indiquant ſans crainte les principaux chefs de l'agiotage par leur nom, M. de Mirabeau prouve au* ROI *qu'ils dévorent ſes revenus, aggravent les charges de l'état & corrompent ſes ſujets.*)

Penſois-tu qu'un inſtant ma vertu démentie
Mettroit dans la balance un homme & la Patrie ?
Voltaire.



1787.

J'Étois à Berlin depuis près d'une année, & je comptois y passer plusieurs mois encore, lorsque j'ai appris la convocation d'une assemblée de notables. Aussi-tôt je me suis dit: *dans cette occasion solemnelle tu payeras le tribut de ton foible talent à ton pays, à ton roi.*

Un coup-d'œil rapide sur l'état des choses qui domine, si je puis parler ainsi, les affaires du royaume, la sagesse du souverain, les bonnes intentions de ses ministres, m'a convaincu, qu'éclairer mes concitoyens sur les désordres de l'agiotage, étoit le plus grand service qu'il fut en moi de leur rendre.

Alors j'ai fait serment à la patrie de dire la vérité sans acceptation de personnes & de choses, & je suis venu chercher dans la capitale les détails indispensables pour rendre utile l'ouvrage que je projettois.

Le voici cet ouvrage, fait & imprimé hors de Paris en moins de trois semaines.

Je n'ai pas la prétention de produire en si peu de tems un bon livre; mais si j'ai mal ordonné, mal exprimé mes

idées, je crois pourtant avoir raſſemblé ce qu'il étoit important de dire. C'eſt une triſte deſtinée pour l'amour-propre que d'être commandé par le tems, & je le fus preſque toujours; mais qui préféreroit au bonheur d'être utile, l'honneur de ſe rapprocher de la correction & de l'élégance?





AU ROI.

SIRE,

Si l'ouvrage que j'apporte aux pieds de VOTRE MAJESTÉ, ne répond pas à l'importance du ſujet, à la ſolemnité de l'occaſion, c'eſt la faute de mon eſprit, ce n'eſt pas celle de mon cœur. J'aurois donné ma vie pour ſervir dignement la magnanimité de vos intentions, & la choſe publique dans ce moment où vous appellez l'élite de la nation à délibérer ſur ſes intérêts. La briéveté du tems & mon inſuffiſance perſonnelle m'ont ſuſcité trop d'obſtacles.

Mais, SIRE, ſi mon ame n'a point élevé mon génie, je crois du moins

avoir dit de grandes vérités. C'eſt l'ennemi le plus redoutable de votre royaume, c'eſt l'agiotage que je dénonce à VOTRE MAJESTÉ. Il dévore vos revenus, il aggrave les charges de l'état, il corrompt vos ſujets, il énerve votre puiſſance ; s'il exerçoit plus longtems ſes ravages, il rendroit impoſſibles juſqu'à vos bienfaits.

Nous ne ſaurions nous déguiſer, SIRE, qu'il a des protecteurs aux pieds de votre trône. Peut-être hélas ! vous perſuaderont-ils que l'agiotage a été juſqu'ici un palliatif néceſſaire, & que mes principes, ou les faits que j'allegue ſont autant d'erreurs.

SIRE, il s'agit de l'honneur & du ſalut de la France. Daignez ne pas vous en rapporter à un ſeul homme ſur un ſi grand intérêt. Vos occupations ſans nombre, & la prodigieuſe diſtance où vous êtes & devez être de ces honteux détails, détermineront peut-être VOTRE MAJESTÉ à ne pas juger elle-même mon ouvrage. Elle daignera du moins le ſoumettre à l'examen de quelques-uns de ces citoyens vertueux, dont la voix publique a proclamé les lumieres & l'impartiale intégrité. J'attendrai leur jugement, SIRE, avec l'impatience

du zele & la conscience d'avoir bien fait.

Mais si le malheur de l'état vouloit encore que ce vœu ne fût point exaucé ; si ma dénonciation restoit sans effet..... que VOTRE MAJESTÉ me permette de tout dire ! ...

Quelqu'immenses que soient les ressources de votre royaume, quelque absurde qu'il puisse paroître & qu'il soit dans l'ordre naturel des choses que les revenus de l'état ne puissent pas suffire à ses besoins, j'ose prédire que si l'agiotage n'est pas incessamment détruit, & dans ses causes premieres, le moment où le meilleur des rois, le plus ami du bien, le plus capable de privations généreuses, éprouvera la douloureuse infortune de manquer à ses engagemens, ce fatal moment n'est pas éloigné. SIRE, daignez vous rappeller cette prophétie quand on osera proposer à VOTRE MAJESTÉ de signer une suspension de paiemens : depuis deux ans on prépare ce jour de déshonneur.

Mais, SIRE, il est tems encore de l'éloigner à jamais. Ne doutez pas que si l'un de vos sujets a le courage de prédire ce que la plus coupable ignorance, ou la plus scélérate audace peuvent seules

amener, en continuant à nourrir & protéger l'agiotage, il en eſt un grand nombre qui ſauront préſerver votre royaume de cette horrible cataſtrophe.

Je ſuis avec reſpect,

SIRE,

DE VOTRE MAJESTÉ,

Le très-humble, très-obéiſſant
& très-fidele ſerviteur & ſujet,
le comte de MIRABEAU.

Paris, le 20 *Février* 1787.

DÉNONCIATION



DÉNONCIATION
DE L'AGIOTAGE
A L'ASSEMBLÉE
DES NOTABLES.

LA France feroit-elle deftinée à donner encore à l'Europe le fpectacle ignominieux des fcenes de corruption, de défordre, de rapacité qui ont irrémiffiblement flétri les dernieres années de Louis XIV, & les premieres du regne de fon fucceffeur ? Notre Louis XVI feroit-il condamné à cette infortune ? La providence auroit-elle placé, je ne dirai pas les bornes de l'empire françois, (eh ! que manque-t-il à fon étendue ?) mais les limites de fa gloire, de fon bonheur dans une indélébile légéreté ? Les leçons du paffé, nos propres lumieres, les exemples de nos rivaux ne produiront-ils rien pour la nation ? Serions-nous condamnés à ne figurer fur ce globe que comme des enfans doués des plus heureufes difpofitions, mais incapables de furmonter les caufes qui nous retiennent dans des accès périodiques d'inconféquence & de déraifon ? L'efprit public & fes vertus doivent-ils nous être à jamais

étrangers ? On nous promet la conſtitution politique qui les donne ; ne ferons-nous rien pour nous en montrer dignes ? Aggraverons-nous chaque jour tout ce qui peut rendre impoſſible ſes bienfaits ? Quand notre population & nos avantages donnent de nous l'idée d'un peuple puiſſant, n'ambitionnerons-nous jamais de nous faire reſpecter par nos principes & notre ſageſſe ?

Que ces queſtions paroiſſent exagérées & même déraiſonnables au premier coup-d'œil, j'y conſens. Si elles n'inſpiroient pas quelque étonnement, ſans doute le mal ſeroit ſans remede. Un acquieſcement douloureux chez les uns, l'indifférence chez les autres, annonceroient comme infaillible la cataſtrophe qu'elles tendent à prévenir. Je ne demande donc pas d'en être cru ſur parole ; je deſire ſeulement que les bons citoyens examinent avec moi l'état des choſes au milieu duquel nous vivons.

Cinq années ſont bientôt révolues depuis la fin d'une guerre que nous appellons heureuſe. Eh ! combien les bénédictions de la paix ne ſont-elles pas encore loin de nous ! Continuellement travaillé par des beſoins d'argent, le gouvernement a ſignalé chacune de ces années par de nouveaux emprunts. Ils ont éloigné toujours davantage les ſoulagemens ſi ſouvent promis, & que tant d'intérêts ſollicitent. On n'a point aggravé les impôts ; mais pour quelle longue ſuite d'années ne ſommes-nous pas condamnés à ne calculer les reſſources du plus beau des royaumes que dans leur triſte rapport avec d'immenſes dettes à payer ? A la vérité, le monſtre de la fiſcalité déchire plus qu'il ne dévore ; il ne nous a pas tout enlevé ; les impôts reſtent néceſſaires, ils le ſeront long-tems encore ; & s'ils ſont déſormais ſimplifiés, repartis, perçus des mains de la raiſon & du patriotiſme, ils ſuffiront à nos beſoins, ils n'écraſeront plus notre induſtrie, ils ne dérangeront plus les travaux de

nos laboureurs, de ces vrais créanciers de la terre & de la nature, qui ſeuls peuvent livrer ce qu'elle n'accorde qu'à eux. Mais ſans cette conſolante perſpective, comment la nation échapperoit-elle à de honteux, à de ſiniſtres deſtins?

Cependant, cette révolution qu'on nous promet, qui ſans doute mérite toute notre confiance, eſt notre derniere reſſource. Et comment y atteindrons-nous, ſi l'influence des mœurs, des beſoins, de l'induſtrie, de l'eſprit de la capitale continue à s'étendre ſur toute la France? Le royaume doit rembourſer ces emprunts; il doit en payer les charges, & ſous ce rapport il eſt dans la dépendance abſolue de la capitale. C'eſt dans ce tourbillon où chaque individu ne ſonge qu'à une fortune rapide que les emprunts ſont attendus & prévus, comme une dépouille dont il tarde à la cupidité de s'emparer. La ſeule ambition des Pariſiens, celle de l'or, les gens d'affaires qui ne connoiſſent de richeſſes que le numéraire & les contrats, y décident de toutes les opérations de finances, & ſont les ſeuls arbitres des intérêts que la nation doit payer. Seroit-il donc vrai que nous n'avons, pour alléger nos charges douloureuſes, que leurs ſecours intéreſſés? Et dans quelles circonſtances? Quand les calamités ſucceſſives de pluſieurs années déſaſtreuſes ſe ſont jointes pour épuiſer nos provinces aux agitations ſtériles, aux délires meurtriers de l'agiotage....

Je ſais qu'on vante notre richeſſe : des flots de numéraire circulent, dit-on, dans la capitale. Mais à quoi donc ſervent-ils? Eſt-ce l'agriculteur, ſont-ce les manufactures, eſt-ce le commerce réparateur qu'ils font proſpérer? Diminuent-ils le poids engourdiſſant des impoſitions mal aſſiſes? Le propriétaire terrien épuiſé, le lalaboureur exténué de miſere, trouvent-ils l'argent qui rendroit la vie à leurs héritages? Cette

bruyante richeſſe, dont on voudroit étonner notre imagination, a-t-elle fait baiſſer le taux de l'intérêt de l'argent? Le prix des terres eſt-il hauſſé depuis la paix? Voyons-nous qu'il y en ait moins à vendre? Les acheteurs atteſtent-ils par leur nombre & leur empreſſement une véritable augmentation dans la richeſſe nationale? Nos manufactures jouiſſent-elles de quelque prééminence uniquement due à leur perfection? Entrevoit-on une époque où, ſans effort, ſans avoir à s'évertuer pour des remplacemens, ſans mettre le génie fiſcal à la torture pour en obtenir quelque invention nouvelle, on pourra faire diſparoître les impoſitions créées pour des tems difficiles, & qui devoient ceſſer avec eux? Pouvons-nous ſeulement abandonner les reſſources aviliſſantes & meurtrieres des loteries, dont le moindre mal eſt l'eſcamotage ſur lequel elles ſont fondées?

Loin qu'aucun de ces effets qui devroient caractériſer l'abondance générale du numéraire ſe développe, nous ne voyons pas même rien qui l'annonce.... Oſons le dire: car enfin, ſe taire, diſſimuler, s'étourdir, tous ces palliatifs de la foibleſſe ou du crime ne feront jamais que de fatales aggravations: oſons-le dire: les beſoins du gouvernement exigent toujours des emprunts publics. Les conditions en ſont de plus en plus onéreuſes pour le fiſc & déſaſtreuſe pour l'induſtrie. L'inſuffiſance de ſes emprunts s'annonce l'inſtant d'après leur promulgation. Des expédiens ſans nombre & ſans choix, pour attirer plus d'argent encore, rempliſſent l'intervalle qu'on eſt obligé de mettre entre ces emprunts; ſi nous faiſons des rembourſemens, c'eſt en contractant une dette plus onéreuſe que celle qu'ils éteignent; ſi nous vantons notre exactitude à payer, c'eſt que les uſuriers ne nous ont pas encore retiré leurs ruineux ſecours; c'eſt qu'à meſure que la prodigalité des emprunteurs conſume & diſſipe,

la cupidité des prêteurs s'ingénie & s'exalte.

A leur ſuite, s'établiſſent comme le digne cortege de ce genre d'hommes une foule d'agioteurs par état qui font ſervir la cupidité excitée par les intérêts exceſſifs que le fiſc paie à l'entretien d'une guerre de ruſes contre les fortunes des particuliers qu'enſuite ils ſe diſputent. Pour obtenir ce noble partage, les uns & les autres écartent tous les calculs honnêtes, corrompent toutes les habitudes de prudence, de ſageſſe, ou cedent à cette corruption. Ils multiplient les inventions pour ſe tromper réciproquement, pour tranſporter l'un ſur l'autre, avec une aggravation de poids, le fardeau dont ils ſe ſont chargés dans cette eſpérance, & ſur-tout pour enlacer l'homme honnête, mais crédule, qui, ſpectateur de ces gains obſcurs, ſuccombe enfin à la tentation d'y prendre part.

Telle eſt la vraie cauſe de l'abondance du numéraire qu'on vante, & qu'on voudroit nous donner pour un ſigne de proſpérité nationale. Bouffiſſure ſtérile! abondance maladive! prête à s'évanouir au plus léger revers, & d'autant plus fâcheuſe, qu'on la fait ſervir peut-être à maſquer la vérité, juſqu'à ce que la force du mal nous amene quelque fatal empyrique, des mains duquel nous tombions de nouveau dans l'aviliſſement & l'opprobre.

Non, il n'eſt pas d'un inſenſé de craindre ce malheur : il le ſeroit plutôt d'eſpérer d'y échapper ſi ces illuſions continuent.

Je ſerois inſenſé, ſi j'accuſois nos véritables reſſources, ſi, comparant la dette nationale, les dépenſes du gouvernement, même ſuperflues, même exagérées, même exceſſives, avec les revenus que la France peut produire, je la déclarois inſolvable... Je ſuis loin de cette coupable erreur. Perſonne n'eſt plus convaincu que moi que la France peut tout payer ſans épuiſement,

ſans déſaſtre, ſans même nuire à ſon bonheur, & que l'adminiſtration qui s'appuyeroit pour devenir infidelle ſur une prétendue inſuffiſance de moyens ſeroit ignorante ou perfide.

Mais la nature, quoique prodigue pour le ſol des François, a pourtant caché ſes bienfaits ſous quelque enveloppe. Elle a voulu que l'homme ſocial, elle a voulu que l'homme ſauvage mît quelque ſoin, uſât de quelque induſtrie pour recueillir ſes dons, même les plus ſpontanés; & tant que ces ſoins, cette induſtrie s'adreſſent à ce qui n'eſt pas elle, tant qu'on cherche ailleurs que dans ſon ſein ce qui doit faire ſubſiſter, durer, proſpérer les ſociétés, elle ſe montre avare ou ſtérile. C'eſt le déſordre qui engendre les malheurs dont je ſuis épouvanté.... Le déſordre corrompt l'homme, deſſeche la terre & tarit la nature. Le déſordre, fut-il aſſis ſur des monceaux d'or, ou les diſpenſât-il, je ne vois à ſa ſuite que des calamités inévitables. Oui : je le dirai à l'égoïſte le plus concontré dans lui-même; en vain compte-t-il ſur ſon habileté, ſur ſon adreſſe pour échapper aux funeſtes conſéquences du déſordre, l'homme dont la fortune ſemble le mieux ſourrire aux ſuggeſtions de ſes mœurs corrompues, de ſes calculs avides, vit trop longtems pour n'être pas à ſon tour une des victimes du déſordre. C'eſt contre lui, c'eſt contre un déſordre auquel perſonne ne peut ſe flatter d'échapper que je m'éleve; c'eſt ſur les notions déſaſtreuſes pour tous ſans exception qu'il introduit, que je cherche encore une fois à éveiller la nation; en un mot, c'eſt à l'agiotage, qui continue à tourner tant de têtes, que je livre une guerre nouvelle; c'eſt lui que je dénonce aux pieds du trône à mes concitoyens aſſemblés ſous les auſpices du plus paternel des rois.

Déja j'ai tenté de répandre l'inſtruction ſur ces objets. J'étois autoriſé, j'étois même invité à le

faire, & je crois avoir acquis le droit de dire que j'employai toujours dans cette miſſion ſalutaire les argumens d'une ſaine logique.

Mais que ne peut pas une cabale intéreſſée au menſonge, lorſqu'elle réuſſit à perſuader qu'on a beſoin d'elle ? Comment ai-je été récompenſé de mes efforts & de mes ſuccès ? Ils retentiſſent encore douloureuſement dans mon cœur ces mots d'un arrêt du conſeil obtenu contre un livre néceſſaire & demandé comme tel : *c'eſt l'ouvrage d'un de ces particuliers qui ſe haſardent d'écrire ſur des matieres importantes, dont ils ne ſont pas aſſez inſtruits pour procurer des connoiſſances utiles. . . .*

Moi mal instruit ! (1) & pas un homme inſtruit, (l'arrêt ouvroit la lice à tous) ne s'eſt montré pour combattre mes livres ! moi mal instruit ! Et pour affoiblir s'il eût été poſſible les vérités que j'y développois, il a fallu répandre,

---

(1) Remarquez que j'ai publié la charte originale de la banque de St. Charles (charte que pour le dire en paſſant, le gouvernement, ni aucun de ſes mandataires ne connoiſſoit, ni ne poſſédoit) le mémoire donné par le fondateur de cette banque à la cour d'Eſpagne, le proſpectus publié en France par les agens les plus dévoués de M. Cabarrus. . . . . Certes, je pouvois mal raiſonner ; mais il étoit difficile d'être plus inſtruit. . . . J'ai gardé le ſilence ſur cette politique aviliſſante qui punit un homme de l'ouvrage qu'elle lui a demandé. En effet, ſupprimer mon livre, n'eſt-ce pas avoir voulu me punir! Et quelle idée donneroit de moi aux hommes ſage l'arrêt par lequel on a prétendu le flétrir, ſi depuis longtems une triſte expérience ne les tenoit pas en garde contre le ſens naturel & les conſéquences directes des mots qu'emploie l'adminiſtration ? J'ai voulu fermer les yeux ſur ce ſcandale trop familier à tous les gouvernemens. Mais les ſuites en ont été bien fâcheuſes ; car les Sts Charliſtes ont repris courage, relevé leurs actions, & détruit, autant qu'il eſt en eux, le bien que je faiſois à mon pays.

tant on compte ſur les ſuccès de la calomnie & des diſcours de la ſottiſe, que ma plume étoit vendue ; c'eſt la ſeule réfutation de mes ouvrages qu'on ait jamais haſardée. Moi MAL INSTRUIT ! Et dès l'apparition des écrits où j'éclairois les folies du jour, les charlatans perdoient leur crédit, les hommes de bonne foi, de quelque jugement revenoient de leurs erreurs. On voyoit retourner à leurs occupations ordinaires ceux dont la cupidité avoit été éveillée, ſéduite par le bruit de tant de faux gains, & qui, ſous le bandeau de l'ignorance ; tour-à-tour bourreaux & victimes, s'expoſoient à faire ou endurer mille indignes eſcroqueries. . . . . Puiſque le gouvernement a défavoriſé mes utiles travaux, faut-il s'étonner que la déplorable maladie qui nous travaille n'ait été aſſoupie qu'un inſtant ? qu'elle exerce ſes ravages avec plus de fureur que jamais ?

Et certes, ſi l'on réfléchit aux moyens employés pour la guérir, on ſera forcé de convenir qu'ils ne pouvoient avoir qu'un effet contraire à celui qu'on ſe propoſoit, qu'ils devoient produire ce qu'ils ont produit.

Le défaut d'eſprit public dont nous ſerons atteins auſſi long-tems que nous n'aurons point de conſtitution, mais dont le gouvernement du moins devroit ſe défendre, ce défaut eſt notre premier vice ; & c'eſt en abdiquant, en foulant aux pieds tout eſprit public, toute vue générale, toute morale univerſelle, qu'on a voulu réprimer l'agiotage. Rien de plus foible, de plus perſonnel, de plus borné que la maniere dont l'avenir a été enviſagé ; rien de plus inconſéquent, de plus odieux, de plus inique que celle dont on s'eſt occupé du paſſé. . . Parlons clairement. La mauvaiſe foi a été employée comme un moyen, comme un motif légitime de détruire ce qui ne devoit pas ſeulement en être ſoupçonné ; ce qu'il falloit, ſur-tout dès

que

que les vrais coupables devoient rester inconnus ; regarder uniquement comme les écarts de l'ignorance dans des têtes légeres, peu calculantes & mises en fermentation par la cupidité. Dès-lors le gouvernement égaré, trompé, est tombé d'erreurs en erreurs ; il est entré dans des détails qu'il ne pouvoit éclairer, dont les tribunaux devoient seuls connoître ; & dans sa précipitation, n'ayant pour guides que des banquiers assez vils pour être juges & parties, il a ordonné ce qui en soi-même étoit non-seulement injuste, mais inexécutable.

Qu'est-il arrivé de cette méprise ? Ce qu'une bonne théorie & des vues générales eussent évité. Les malades ont été guéris de leur étourdissement par un mal sans comparaison plus grave. Tel qui se croyoit de l'honneur, voyant qu'on ne vouloit pas même lui en supposer, a laissé là l'honneur & cherché à reconquérir par la mauvaise foi, ce que lui ôtoient des arrêts, des jugemens, des arbitrages, où les principes de la bonne-foi étoient entiérement sacrifiés à des préférences arrachées par l'intrigue. Il en est des administrations comme des individus. L'homme pur a souvent tort de mépriser ceux qui ne le sont pas. Mais enfin il peut le faire sans cesser d'être respecté de ceux-là même qu'il méprise ; c'est le privilege de la vertu. Au contraire l'homme corrompu ne montre jamais de mépris à personne qu'on ne le lui rende avec usure. Or, dans ces déplorables circonstances, l'administration n'employant rien de respectable dans aucun de ses moyens, elle n'a fait que relâcher davantage les liens de l'honnêteté publique & particuliere ; chacune de ses opérations ayant porté l'empreinte de l'arbitraire & des intérêts privés, personne ne redoute aujourd'hui la marche sévere des grands principes ; chacun est arrivé à ne pas désespérer de faire protéger sa sottise par l'autorité ; la cupidité

presqu'affranchie de la crainte de perdre par ses imprudences, & rassurée contre un déshonneur nul dès que l'honneur n'est plus ; ne connoît point de bornes à ce qu'elle peut oser.

Je n'ai pas besoin, pour justifier ce que j'avance, d'entrer dans le détail des opérations qui ont rendu trop célebre la fin de l'année 1785. Je ne veux pas donner à la méchanceté le prétexte d'accuser cet ouvrage d'être sans nécessité la satyre des personnes, tandis que la salutaire instruction est mon but unique. Le tableau que je viens d'esquisser, frappera par sa vérité tout spectateur impartial. On prêtera donc une attention bienveillante aux nouveaux développemens, aux observations nouvelles qu'une crise si alarmante ne rend que trop nécessaire.

Je suis convaincu qu'il ne nous reste qu'un choix entre deux alternatives.

D'un côté, se présente une consommation plus ou moins prochaine du désordre par la plus fatale, la plus inattendue, la plus irréparable de toutes les catastrophes, celle qui est une vraie dissolution de la société.

De l'autre la ressource d'une constitution qui mette tout-à-coup l'esprit public & régénérateur à la place des combats incendiaires & dévastateurs que se livre à lui-même légoïsme en délire..... J'ose défier l'homme le plus habile de proposer entre ces deux alternatives un milieu qui ne soit pas un palliatif, & certes nous devons en être rassasiés.

Montrer cette vérité, est l'objet de cet ouvrage. Jamais sujet plus important n'appella un plus sérieux examen. Il ne s'agit point ici d'abstractions théoriques, ou de systêmes, qui, plus ou moins impraticables, ne doivent guere être considérés que comme des cadres ingénieux qui enveloppent des vérités utiles. Il s'a-

git d'un mal imminent, & d'une ressource instante ; il s'agit du salut & de l'honneur du royaume.... oui, DU ROYAUME. Les fureurs de l'agiotage sont telles qu'on ne sauroit les considérer comme un accident particulier de la capitale ; elles sont la calamité de la France entiere. Je vais le prouver par la théorie de l'agiotage ; je vais le prouver par son histoire, par celle du moins de ses résultats sinistres, car je ne m'abaisserai pas à descendre dans toutes les tortuosités de l'intérêt personnel. Elles trouveroient mieux leur place dans un greffe criminel que dans un ouvrage philosophique.

Telle est donc la tâche que je m'impose aujourd'hui : LA DENONCIATION DE L'AGIOTAGE. Assez d'écrivains plus énergiques, plus éloquens, traiteront mieux & plus volontiers les matieres vastes & brillantes qui vont être proposées aux délibérations de l'assemblée des notables. Ici le besoin d'instruction demande l'homme environné des secours nécessaires, & qui peut suppléer au tems par l'habirude d'approfondir des discussions arides plus que ne le font ordinairement ceux qui cultivent leur raison & leur pensée. Heureux si, sacrifiant ainsi l'éclat à l'utilité pour prix du sentiment qui me fait préférer un sujet obscur à l'honneur de dire des vérités plus oratoires, je souleve la puissance de l'opinion publique, toujours vertueuse quand elle est éclairée, contre l'agiotage, sans l'extirpation duquel toute réforme est impossible, puisqu'elles exigent toutes le rétablissement de l'ordre dans les finances irrémédiablement bouleversées par ce fléau pestilentiel.

AGIOTAGE vient *d'agio*, mot italien corrompu, (1) qui signifie *ajouté*, *plus value*, *en sus*. Il se di-

(1) *Agio banco*, *del credere*, *per contra*, *&c. &c.* & beaucoup de mot de cette nature sont passés de Venise dans

ſoit dans l'origine de tout prix excédant la valeur naturelle & primitive des choſes, & particuliérement d'une monnoie comparée à une autre de même dénomination ; de l'argent de banque par exemple comparé à l'argent courant. On dit encore l'agio de la banque de Hollande eſt à trois ou quatre pour cent, c'eſt-à-dire, que cent florins de banque valent cent trois ou cent quatre florins courans. Dans les villes de France où l'or eſt quelquefois plus recherché que l'argent, on dit qu'il faut donner un demi pour cent, un pour cent d'agio, pour convertir des écus en louis.

Appliqué d'abord aux monnoies & aux changes ce mot *d'agio* s'eſt enſuite étendu aux contrats, aux effets publics, à tout ce qui dans les objets ſur leſquels s'exerce le métier de banquier eſt ſuſceptible de s'élever au-deſſus du pair. En ce ſens, il eſt ſynonyme de bénéfice, & ce dernier mot ſemble avoir prévalu, depuis que l'agiotage ſur les monnoies & les changes étant devenu la principale induſtrie des juifs, cette circonſtance a rendu le mot *agiotage* une expreſſion défavorable.

Agiotage ne ſignifie donc en ſens littéral que le commerce d'effets ſujets à plus ou moins *d'agio*, de hauſſe, ou de baiſſe. Un tel métier pouvoit être honnête & quelque fois utile ; honnête lorſque le ſpéculateur n'y vouoit ſon capital que d'une maniere paſſagere, pour obtenir quelque intérêt de fonds habituellement employés à un commerce plus productif ; utile, lorſque par le moyen de fonds accumulés d'avance & à deſſein, il devenoit l'intermédiaire momentané entre le gouvernement forcé d'emprunter, & le capitaliſte ou rentier, dont ſans

---

le jargon commerçant des nations du nord, des villes anſéatiques, &c. & dans le nôtre.

cette intervention les fonds n'auroient pu arriver que peu à peu, & fucceffivement dans ces grands emprunts. (1) En un mot, le banquier

(1) Un philofophe févere fera tenté de dire que l'agiotage fur les papiers qui proviennent des emprunts publics repofe fur une calamité, & que les palliatifs qu'il y porte ne font qu'une calamité de plus; car cet agiotage qu'on appercevroit à peine fi ces papiers n'étoient pas en grand nombre, ne fert qu'à faciliter les emprunts dans des circonftances où le plus fouvent il feroit à fouhaiter qu'ils fuffent rendus impoffibles. Dès qu'ils furpaffent cette partie du numéraire que les capitaliftes garderoient dans leurs coffres fans cette forte d'emploi, ils privent l'agriculture, le commerce proprement dit, & les manufactures de l'argent qui eut aidé, étendu, fécondé leurs travaux; & fi l'emprunt n'a pas pour objet immédiat des entreprifes qui favorifent l'agriculture, le commerce & les manufactures, plus qu'il ne les charge, il gêne, il meurtrit, il mutile la forte d'induftrie dont dépend la vraie gloire, je veux dire la profpérité des états.

Lorfque le gouvernement d'un côté, l'agriculture, le commerce, les manufactures de l'autre, fe difputent l'argent, il eft mis à l'enchere; le prix de l'intérêt s'éleve, & c'eft dans ce funefte combat que les agioteurs s'introduifent. Ils paroiffent étayer, fupporter, foulever le poids de l'emprunt par la circulation fur crédit qui s'établit entre eux. Mais il faut des variations de prix pour animer l'induftrie de l'agiotage. Et d'où naîtront-elles ces variations, fi ce n'eft de la mobilité des opinions fur les divers degrés de confiance que mérite ou ne mérite pas tel ou tel papier? Les agioteurs ont donc intérêt à entretenir cette mobilité; elle eft la fource de leurs bénéfices; la crainte & l'efpérance font leurs moyens. De même que l'abondance & la variété des marchandifes font favorables au commerce, de même l'agioteur convoite abondance & variété de tous ces papiers, triftes certificats de la difproportion entre les dépenfes de la grande famille & fes revenus. Or, l'impoffibilité d'emprunter eut bientôt fait difparoître cette difproportion que les facilités offertes par l'agiotage prolongent, entretiennent, augmentent.

qui s'occupoit des négociations d'effets publics, étoit au trésor royal ce que les gros ma-

---

Dans un pareil état de chose, une induſtrie dont les rameaux n'atteignent jamais à la terre, cette mere de toutes les richeſſes; une induſtrie parfaitement ſemblable à celle des joueurs dans les académies, ſe rend l'arbitre des finances par la rivalité malheureuſe qu'elle ſuſcite à l'induſtrie productive, & aux beſoins du gouvernement pour qui tous les ſecours deviennent rares, chers & difficiles.

L'agiotage en tant que commerce ſur nos innombrables emprunts, coûte bien cher au peuple; car en même tems qu'il en extorque des intérêts uſuraires, il lui renchérit les inſtrumens néceſſaires pour les payer.

Quant aux effets des renverſemens, de la circulation que les emprunts produiſent, eſt-il prouvé que ſans les emprunts publics, le numéraire s'entaſſeroit dans les coffres du prince ou des particuliers, & ſeroit par-là dérobé à la circulation? Cette ſuppoſition n'eſt admiſſible que là où le défaut de lumieres & de ſûreté porteroit à théſauriſer. (Encore alors les emprunts ſont-ils à peu près impoſſibles; car crédit ſuppoſe confiance.) Quand il y a lumiere & ſûreté, on peut s'en rapporter à la ſeule induſtrie, au ſeul génie du commerce, pour faire circuler toutes les eſpeces de capitaux, ſans le ſecours des emprunts. Et quelle différence entre ces deux ſortes de circulations? Celle que le commerce anime, crée ſans ceſſe de nouvelles valeurs, elle porte par-tout une ſeve génératrice; tandis que la circulation occaſionnée par les emprunts publics n'eſt qu'un mouvement ſtérile, un tems perdu pour la véritable deſtination de l'argent, de la ſcience & du travail qu'abſorbe l'agiotage.

On atteſte en faveur des emprunts publics la richeſſe, la puiſſance des nations emprunteuſes; mais cette richeſſe, cette puiſſance avoit commencé avant les emprunts.

Eh! qui nous dira que ces opérations forcées ne hâtent pas cette inévitable maturité où ſe trouve le terme de la proſpérité des nations. Ce qu'on allegue de plus précieux en faveur des emprunts, c'eſt qu'ils raſſemblent dans le court eſpace de quelques années les revenus d'un grand nombre, & rendent ainſi poſſibles de pro-

gaſiniers & même les détaillans font aux manufactures qu'ils alimentent & ſoutiennent juſqu à l'arrivée du véritable conſommateur. (1)

---

digieux efforts. Mais cela même n'eſt-il donc pas un mal ? Et ces opérations ne pouvant ſe faire qu'en portant tout le mouvement qu'elles donnent ſur un ſeul point, peut-on en concevoir un bon effet conſtant pour le corps politique qui ne doit tendre qu'à la perpétuité.

Qui nous dira enfin le degré de puiſſance où ſeroient arrivés ſans les emprunts ces états dont l'éclat éblouit ? La nature n'abandonne pas l'enfant dont l'ignorance entrave les mouvemens. Sans doute il peut marcher ; mais ſans les gênes cruelles qu'on lui impoſe, il eut marché plutôt, avec plus de force, de graces & d'agilité.

Voilà en ſubſtance ce que l'on peut dire contre le ſyſtême des emprunts, & ces objections ſont très-graves ſans doute : mais dans l'état actuel des choſes, les grands efforts ſubits étant quelquefois néceſſaires pour les oppoſer à ceux des puiſſances rivales, & les hommes d'état n'ayant trouvé juſqu'ici que le ſyſtême des emprunts pour rendre poſſible une grande exploſion de puiſſance, c'eſt un moyen qu'il faut ſe garder d'atténuer, & dont pour cela même il ne faut pas être prodigue. Empêchez les gouvernemens d'emprunter ſi ſouvent, & vous leur rendrez un grand ſervice ; mais n'empêchez pas ce qui favoriſe les emprunts ſi vous êtes forcé d'y avoir recours ; ce ſeroit condamner l'homme à ſe priver d'une partie de ſa ſanté, de peur qu'il n'abuſe du reſte.

(1) Nous croyons utile d'expliquer les différentes formes de ſpéculations en effets publics. Cette théorie trouvera d'autant plus naturellement ſa place ici, qu'elle eſt en général très-inconnue en France, & qu'elle n'a encore été développée dans aucun livre.

La premiere ſorte de ſpéculations qui s'exerce ſur les actions & autres effets publics eſt celle des ſimples capitaliſtes qui agiſſent ſans efforts, par le ſeul emploi de leurs capitaux réels, c'eſt-à-dire de l'argent dont ils peuvent diſpoſer. Ils achetent quand ils prévoient une hauſſe, ils vendent lorſqu'ils craignent une baiſſe. Ils ne ſignent point de compromis, ils ne créent aucun papier de circulation. Ils n'ont pas beſoin de chercher à faire de

Il reſte encore quelques maiſons de ce genre à Paris ; & quoique le fatal agiotage en ſéduiſe

---

l'argent, ils n'emploient que celui dont ils ont déja la libre diſpoſition. Dans des tems calmes, & quand la maſſe des effets commerçables eſt contenue dans des juſtes bornes, cette premiere claſſe de ſpéculateurs doit ſuffire aux beſoins de la place. Mais lorſque les emprunts ſe ſont ſuccédés avec rapidité, lorſqu'on a permis ou toléré l'introduction ſubite d'actions étrangeres pour une valeur de ſoixante millions, & d'actions de compagnies nationales pour plus de deux cents vingt millions, il eſt impoſſible que la négociation de tous ces effets ſe renferme dans d'auſſi étroites limites, & il ſe forme une ſeconde claſſe de ſpéculateurs.

Elle ſe compoſe principalement des banquiers & autres gens d'affaires, au nombre deſquels ſe mettent les Lyonnois & les Genevois, qui, outre leurs capitaux réels, ont le moyen de ſe procurer de l'argent par la création des lettres-de-change fictives, d'acceptations réciproques, & autres papiers de circulation qu'ils font eſcompter, ſoit à la banque de ſecours, ſoit chez les particuliers. Avec les fonds qu'ils ſe procurent ainſi, ils achetent les effets publics au comptant, & les revendent pour des termes plus ou moins éloignés à d'autres ſpéculateurs aſſez confians dans la hauſſe, pour les acquérir à des prix bien au-deſſus de ceux auxquels les banquiers les avoient achetés comptant.

Ces derniers ſpéculateurs forment une troiſieme claſſe dont les opérations favoriſent prodigieuſement la hauſſe des prix en donnant les moyens d'acheter ſans argent, ou du moins d'être en quelque ſorte propriétaires des effets avant de les avoir payés. Mais auſſi lorſque leur prix ſurpaſſe ce que les gens éclairés regardent comme leur valeur raiſonnable, ceux-ci prévoyant la baiſſe, cherchent à en profiter dans leurs ſpéculations. Alors ils vendent pour livrer à un terme quelconque les effets qu'ils n'ont pas, & attendent pour les acheter que la baiſſe les y invite, ou que l'échéance de leurs marchés les y force.

On voit que toute ſpéculation en effets publics ne peut ſe réaliſer qu'après deux opérations contraires ; un achat & une vente. Rien n'oblige le ſpéculateur à commencer

chaque

chaque jour, il faut espérer que la race entiere n'en sera pas éteinte.

Ces négocians ne méritent pas le nom d'agioteurs ; & telle est la dégénération où le jeu a conduit la morale des gens d'affaires, que ce titre ne peut s'appliquer avec justesse qu'à ceux qui, pour favoriser leurs spéculations emploient des ruses plus ou moins coupables, donnent des avis faux, des conseils trompeurs, disent qu'ils vendent lorsqu'ils achetent, qu'ils achetent lorsqu'ils vendent, forment des sociétés simulées pour faire de véritables dupes, sollicitent des privileges extravagans, ou des annihilations odieuses, des défenses absurdes, ou de scandaleuses permissions, & trompent ainsi tour-à-tour l'autorité, le public & leurs propres complices. (1)

Déja l'on conçoit que ce mot est une injure ; mais il n'acquiert par toute l'énergie infernale de l'agiotage transcendant que dans son accouplement monstrueux avec son digne acolyte le *Monopole*.

---

par l'une de ces opérations par préférence à l'autre. La seule opinion de l'événement des prix le détermine à cet égard. S'il pense que les effets vont hausser, il achete d'abord pour revendre plus tard. S'il pense au contraire que les prix vont baisser, il commecce par vendre ; il profite ainsi du haut prix qu'il trouve encore, & il finit par acheter quand la baisse est venue. L'une de ces opérations n'a rien de plus recommandable ou de plus condamnable que l'autre. Elles ne deviennent vraiment répréhensibles que lorsque la fraude s'y mêle, ce qui arrive toujours quand la masse des papiers circulans surpasse les forces naturelles des spéculateurs ; & tel est le malheureux état de choses où nous sommes arrivés.

(1) Ainsi l'on donneroit de l'agiotage une définition assez juste & sur-tout très-modérée, en disant qu'il est l'étude & l'emploi des manœuvres les moins délicates pour produire des variations inattendues dans le prix des effets publics, & tourner à son profit les dépouilles de ceux qu'on a séduits ou trompés.

C'eſt l'agiotage greffé ſur le monopole & conduit par ſes véritables adeptes qui a produit les excès dont nous gémiſſons. Cet art ne connoît plus de bornes, il ne reſpecte rien, il dédaigne même de ſe cacher; il porte la corruption non ſeulement dans le ſecret des cabinets, mais juſques ſur les confins de l'empire de la raiſon; il corrode, il vicie tout ce qu'il touche.

Le principal aliment de l'agiotage eſt cette multitude de papiers au porteur que leur forme rend à tout inſtant négociables, & dont les compagnies à privileges ſollicitées par les agioteurs (ce qu'ils ſollicitent, ils l'obtiennent toujours) inondent la place.

Et comme ſi ce n'étoit pas aſſez des actions de la caiſſe d'eſcompte, de la compagnie des eaux de Paris, de la nouvelle compagnie des Indes, de la compagnie de la gomme du Sénégal, de la compagnie d'acier d'Amboiſe, de la compagnie du doublage de vaiſſeaux, (1) des compagnies d'aſſurance tontre les incendies, & de je ne ſais quelles autres compagnies; car, à coup ſûr, mon énumération n'eſt pas complette, les agioteurs ont encore fait venir d'Eſpagne des actions d'une banque établie à Madrid, mauvaiſe & mal conçue, plus mal & même infidelemenr gouvernée, pour augmenter la funeſte cohorte des ennemis de notre véritable induſtrie, la quantité déplorable des cauſtiques empoiſonnés qui deſſechent notre ſol.

Eh! ce dernier trait de la cupidité ne peint-il pas aſſez lui ſeul tous les excès dont elle peut ſe rendre coupable? Envain j'ai dévoilé les perfides illuſions de cette banque, & les manœuvres de ſes agens en France; envain les événemens ont juſtifié mes principes, & vérifié juſqu'au prodige

---

(1) Récemment éteinte pour cauſe de prévarication.

toutes mes prophéties. Le cruel agiotage eſt plus infatigable, plus opiniâtre & ſur-tout plus accrédité, que la vérité ne ſauroit être active.

Mais faut-il en être étonné ! Quel eſt le ſiege de toutes les compagnies qui l'alimentent ? Où ſe fait l'eſtimation de leurs reſſources, de leurs moyens ? Où juge-t-on de leur commerce ? Où tient-on magaſin de leurs actions ?....... à Paris, c'eſt-à-dire, dans ce lieu de diſſipation & de vertige où l'on ignore la nature de toutes ces choſes ; où il eſt impoſſible de s'en occuper avec ſuite ; où tout manque pour acquérir ce genre de lumieres ; où tant de paſſions qui fermentent s'oppoſent à leurs progrès ; où, par le ſeul tumulte des faits & des hommes, il faut tout croire, tout voir, tout palper ſur parole..... Oui, j'en jure la vérité, l'agiotage qui s'exerce à Paris ſur des effets dont le profit éventuel égare l'imagination, ne peut qu'engendrer la plus abominable des induſtries. Eh ! quelle compenſation offre-t-elle, quand ſon réſultat unique, ſon dernier produit eſt un jeu effréné, où des millions n'ont d'autre mouvement que de paſſer d'un porte-feuille à l'autre, ſans rien créer, ſi ce n'eſt un grouppe de chimeres que la folie du jour promene avec pompe, & que celle de demain fera évanouir.....

L'agiotage ſur les actions d'un revenu incertain ne pouvoit que produire à Paris des excès déplorables ; il eſt important de tracer le tableau de ces excès.

Et d'abord il a jetté le déſordre le plus funeſte dans le commerce des lettres-de-change.

Avant la renaiſſance fatale de ce jeu parmi nous, c'eſt-à-dire, avant que la caiſſe d'eſcompte eût été détournée de ſa deſtination, on ne connoiſſoit preſque dans la banque de Paris, relativement aux lettres-de-change, que les traites & les remiſes produites par le verſement & le reverſement des revenus de l'état, par les achats que

faiſoient dans nos fonds publics les capitaliſtes françois, où les étrangers domiciliés hors de la capitale, par les beſoins des voyageurs que toute grande ville attire, par les avances de courte durée dont le commerce a beſoin dans ſes opérations.

La caiſſe d'eſcompte égarée par ſes adminiſtrateurs banquiers n'a pas eu plutôt ouvert le jeu ſur ſes actions, que cette premiere maſſe de lettres-de-change eſt devenue preſque imperceptible en comparaiſon de celle que le jeu a enfantée. On croyoit exagérer en eſtimant à trente millions les fonds que la banque des ſecours pourroit employer à l'eſcompte. Aujourd'hui l'imagination auroit peine à concevoir combien de papiers ſortis des mains des joueurs s'y préſentent & combien y ſont admis. (1) Ils ont abſolument détourné les ſecours de la caiſſe des ſeuls objets qu'elle avoit promis d'aider & de protéger. Qu'il ſe montre, qu'il nous démente l'agriculteur, le manufacturier, le commerçant qui a quelques obligations à la caiſſe d'eſcompte !

L'agiotage a prodigieuſement hauſſé le prix de l'argent.

A dater de l'établiſſement du commerce en France ſur un pied régulier, de l'introduction des lumieres dans cette partie de l'économie publique & de la création de cette correſpondance générale du monde commerçant qui tend ſans ceſſe à produire l'uniformité de l'intérêt de l'argent, jamais il ne fut plus cher en France. Les tems calamiteux, les tems de guerre, laiſſoient plus d'argent au commerce françois, & par conſéquent à un plus bas intérêt qu'il n'en peut trouver maintenant.

---

(1) La caiſſe eſcompte pour plus de trois cents million de lettres-de-change, & le papier qu'on lui préſente eſt eſtimé à ſix fois cette ſomme.

J'en appelle à cet égard aux négocians de bonne foi. Qu'ils disent si pour le service de la gent agioteuse, les banquiers de la capitale ne promenent pas, n'étendent pas leurs filets dans le royaume pour entraîner à Paris tout le numéraire. Eh ! comment graces au prix que les joueurs mettent aux instrumens du jeu, l'argent ne seroit-il pas cher & rare dans les provinces ? Comment un écu françois échapperoit-il aux poursuites des agioteurs, ou plutôt à celles des banquiers intéressés à soutenir le jeu ?

Pour juger à quel point l'agiotage a renchéri l'argent, il ne faut qu'évaluer les sacrifices extravagans des agioteurs, par ceux auxquels se trouveroit forcé, graces au mouvement qu'ils donnent aux affaires, l'homme qui n'agiote pas, mais qui pour des opérations courantes, auroit besoin de réaliser des lettres-de-change non encore échues. Tâchons de rendre palpable, par un exemple, cette explication importante.

Vous sentez que les banquiers, protecteurs de l'agiotage & favoris de la caisse d'escompte emploient à eux seuls toutes les ressources de la banque de secours.

L'homme qui a besoin d'argent doit donc avoir recours aux capitalistes escompteurs. Ils étoient dans l'usage de fournir leur argent à cinq ou six pour cent d'intérêt suivant la plus ou moins grande affluence du numéraire, & ils rougiroient encore d'en exiger ouvertement davantage.

Mais, amorcés à leur tour par le prix que le jeu a donné à l'argent, ils usent d'industrie, & n'offrent contre les lettres-de-change que des effets royaux, au prix où ils se vendent à terme, tandis qu'ils emploient leur argent à les acheter comptant. Voilà leur manœuvre ; il faut, pour arriver à son résultat, suivre avec quelque attention ses détails numériques.

On propose à un capitaliste d'escompter de

bonnes lettres-de-change à trois mois pour une somme de cent mille livres. En les escomptant à six pour cent l'an, il devroit débourser quatre-vingt dix-huit mille cinq cents livres. Au lieu de cela le capitaliste répond qu'il n'a point d'argent, mais par accomodement, il offre à un pour cent de bénéfice, c'est-à-dire, pour cent mille livres, quatre-vingt-dix-neuf billets de l'emprunt de cent vingt-cinq millions par exemple, qu'il s'est procurés à la bourse à quatre pour cent de perte, ou pour quatre-vingt-quinze mille livres. Celui qui a besoin d'argent se résigne, & donne les cent mille livres de lettres-de-change pour quatre-vingt-dix-neuf billets de l'emprunt; ainsi le capitaliste obtient par cette opération un escompte de cinq pour cent pour trois mois, ou un intérêt de vingt pour cent pour l'année.

Et comme le porteur des lettres-de-change qui a besoin d'argent n'a encore fait qu'échanger un papier contre un autre, il est obligé de porter ses quatre-vingt-dix-neuf billets de l'emprunt à la bourse où on ne lui en donne que quatre-vingt-quinze mille livres. Le particulier forcé de faire de l'argent avec des lettres-de-change non échues, seroit donc contraint pour la spéculation la plus honnête, la plus intéressante, la plus étrangere à l'agiotage, de payer l'argent cinq pour cent pour trois mois.

Ainsi mettant à part la dure avidité, la coupable indifférence des moyens que l'agiotage inocule dans toutes les classes de la société, il force celui-là même qui ne joue pas à emprunter pour ses besoins du moment à vingt pour cent l'an. Que doivent, que peuvent devenir, sous un tel régime, tous les commerces réguliers?

Mais votre courageuse arithmétique dédaigne-t-elle toute considération morale, tout intérêt d'individus? Dites-nous du moins quel

ſera dans un tel ordre de choſes le ſort du crédit national conſidéré dans les fonds publics néceſſairement avilis ?

Eh ne voyez-vous pas que l'avidité exceſſive des joueurs blaſés ſur les ſacrifices néceſſite tous les jours davantage à la bourſe la proſtitution des effets publics, puiſque l'agiotage lui-même s'en eſt fait une reſſource, tellement que les fonds nationaux ſont devenus pour les agioteurs épuiſés, ce que les bijoux, les diamans, les étoffes ſont aux diſſipateurs qui cherchent à tout prix de l'argent. Voilà comment l'effet de l'état baiſſe de prix, tandis que l'action étrangere ou ennemie monte; voilà comment il eſt abſolument impoſſible que le gouvernement faſſe aucun emprunt aux conditions que la paix devroit lui permettre. Ne diroit-on pas, en voyant tolérer & peut-être provoquer de tels déſordres, que les arithméticiens politiques ont déterminé, que le plus riche, le plus proſpere des royaumes ſeroit celui où, d'un côté, on payeroit des intérêts énormes, pendant que de l'autre, le jeu qui néceſſite ces intérêts, détourneroit le travail, l'attention, les capitaux des véritables reſſources nationales ?

L'agiotage qui a dénaturé dans Paris le commerce des lettres-de-change, & hauſſé dans le royaume le prix de l'argent, a donc encore corrompu le commerce des fonds publics, & chaque jour il en aggrave les triſtes inconvéniens. Juſqu'à la renaiſſance du jeu, on n'avoit pu ſe plaindre dans ce commerce que de quelques conjectures, de quelques prophéties officieuſes, ou, ſi l'on veut, de quelques intrigues tendantes à produire des variations dans les prix ſans cauſe réelle. Il étoit réſervé à nos jours de voir ce commerce devenir l'auxiliaire de l'agiotage effréné ſur les actions.... C'eſt ici qu'il faut conſidérer de nouveaux produits de cette induſtrie des enfers.

Et d'abord, quels hommes sont à la tête de ce grand mouvement, de ces opérations si extraordinaires, si violentes qui décident aujourd'hui de l'intérêt de l'argent, du prix des effets publics, des habitudes, des rites, des mœurs du commerce de Paris? Qui sont les principaux acteurs de l'agiotage?

Mais, livrerai-je au mépris des hommes dont les manœuvres plus soupçonnées que connues échappent à la preuve légale? Des hommes que le sang, ou des alliances rapprochent de plusieurs familles honnêtes, estimables, intéressantes même, & qui ont bien mérité de la patrie? Burinerai-je sans pitié la honte de ces insensés qui sont de mauvais citoyens sans doute, mais dont l'ignorance excuse peut-être le crime?

Oui, le délit que je poursuis est un délit public; l'accusation doit l'être. La loi n'a point établi de châtiment contre ce délit; la société est chargée de le punir; tout citoyen a droit d'armer sa vigilance par une dénonciation solemnelle où l'accusateur nomme à la fois lui, le crime & les coupables. Depuis deux ans ils ravagent impunément le royaume; qu'ils expient du moins par l'opprobre le mal qu'ils ont fait. Eh! si je taisois leurs noms, ces hommes affecteroient de ne voir que des déclamations vaines dans l'histoire de leurs manœuvres, ils se venteroient d'être justifiés par cela seul qu'on n'a pas osé les désigner. Il faut qu'ils puissent s'élever légalement contre mes reproches, mes assertions, mon ouvrage, afin que s'ils ne le font pas, leur silence les accuse avec moi. Il faut sur-tout qu'au nombre des désordres de l'agiotage, on compte pour un des plus grands, qu'il repose sur des hommes connus par la seule intrigue, étrangers à la vocation du commerce, à tous ses principes, ne participans en rien à cette espece de responsabilité générale, qui, malgré leur jalousie, lie

lie tous les commerçans par l'honneur de leur vocation, & le besoin continuel qu'ils peuvent avoir les uns des autres.

Il faut donc le dire : les principaux acteurs de l'agiotage sont *Barroud*, jadis notaire ; *d'Espagnac*, le prêtre, le chanoine, le grand-vicaire, enfin l'abbé *d'Espagnac*, *Seneffe*, le comte ; *Pyron* l'intéressé dans les affaires du roi, & de tant d'autres *Servat*, le prête-nom bannal. Ce *je ne sais quel Lalanne* déja célebre dans la banque de Saint-Charles ; *Saint-Didier*, *Duplain de Saint-Albine* ; & tant d'autres agioteurs de la ville, de la cour, de tous les états, dont les uns font leurs fonds en protection, les autres en industrie....

Voilà ceux qui ballottent dans leur agiotage des millions sans bornes, sans ordre, sans aucune de ces formes de comptabilité dont les loix ont dans tous les pays du monde senti l'importance, & que par-tout elles ont ordonné.

Et c'est à de tels hommes incapables de fidélité dans leurs engagemens, qui, à chaque échéance, forcés d'y manquer par le besoin d'expédiens, contraignent à les imiter, & font plier les regles les plus nécessaires du commerce ; c'est à de tels hommes que les banquiers de Paris prodiguent, ou plutôt prostituent les secours, parce qu'ils peuvent les leur vendre chers ! Voilà les colonnes d'un agiotage dont toutes les gazettes retentissent, qui fixe sur Paris les yeux étonnés de toutes les places de commerce, qui présente un spectacle d'affaires toutes contraires aux notions communes, aux principes reçus, & qui, dans les hideuses & rares époques où il s'est montré, a toujours fini par de grandes catastrophes ! Voilà les hommes qui nous ôtent tout crédit, toute considération, toute influence. Mais que leur importent ces conséquences déplorables ? Etrangers au commerce, ils n'y ont aucune réputation ; ils n'en

perdront aucune. Sortis de l'obſcurité, ils en ſeront quittes pour y rentrer, & peut-être en faiſant trophée de leur déteſtable célébrité, des dupes qu'ils ont égorgées, des embarras qu'ils ont fait naître, du déſordre qu'ils ont jetté dans les affaires, des mille manieres dont ils ont fait parler d'eux.

Et voulez-vous que je vous donne une preuve entre tant d'autres de la néceſſité de les dévoiler? Voyez ce que l'excès de la plus cupide baſſeſſe leur a fait concevoir & exécuter en agiotage. Jettez un regard ſur le plan d'eſcroquerie le plus audacieux & le plus extravagant qui ait jamais été formé. Je l'ai ſous les yeux ce plan ſecret, livré par l'imprudente avidité d'acquérir des complices; ce plan qu'une main inviſible ſemble protéger contre les murmures qu'il excite. (1) Je le lis, j'y vois une aſſociation comparable à celle que l'obſcurité des forêts dérobe aux paſſans. J'y trouve des pieges tendus dans un but tout ſemblable, de perfides amorces jettées non ſeulement à la cupidité, mais au bon ſens, à la bonne foi. A toutes les pages, on ſe joue de la fortune, de l'honneur des victimes qu'on veut dépouiller; on expoſe avec complaiſance cette ſagacité de filou qui a ſu découvrir dans je ne ſais quelle diſpoſition d'un arrêt, l'occaſion & le moyen de tendre un piege très-adroit, principalement dreſſé pour attirer & enlacer les ſpéculateurs que les notions juſtes, les combinaiſons raiſonnables ſéduiſent. Ce n'eſt pas un examen d'aucune mépriſe ſur la valeur intrinſeque des actions; c'eſt un calcul méthodique du prix auquel elles peuvent être élevées par la reſſource du monopole, & des rapports de ce monopole, avec les beſoins qu'on a fait naître, & qu'on fera naître encore. On y

(1) Je l'ai imprimé à la ſuite de cet ouvrage.

développe la contexture, la marche qu'il faudra ſuivre, les regles qu'on devra obſerver, & comment les victimes égorgées du couteau *de la dure néceſſité* renaîtront de leurs cendres, pour ſubir de nouveau le même ſort, juſqu'à une ruine entiere & générale, dont l'époque ſe cache dans l'avenir.

Tout eſt prévu, tout eſt balancé dans le plan de guerre ourdi pour le ſoutien de ce monopole. Les joueurs à la baiſſe ſont *les ennemis.* On les appelle *les joueurs aveugles*, parce qu'ils n'ont pas prévu ce genre d'attaque. Le plan de campagne eſt une idée *aſſez heureuſe*, venue comme par inſpiration à *une perſonne* qui a eu le bonheur plus grand de l'exécuter. *La conquête*, c'eſt la perte entiere des *aveugles joueurs* mis *à la merci* de l'aſſociation.

Au reſte, cette ſcélérate entrepriſe eſt vaſte : il ne s'agit pas moins que de l'accaparement de toutes les actions de la nouvelle compagnie des Indes, & de tous les engagemens pour en livrer; afin que l'aſſociation ſoit tout à la fois la caverne où il faille acheter l'action, la caverne où il faille la laiſſer, & que contraint d'y arriver les mains pleines, on ſoit forcé d'en ſortir encore les poches vuides. (1)

---

(1) Depuis que ces lignes ſont écrites, l'abbé d'Eſpagnac eſt devenu, dit-on, le propriétaire unique de cet accaparement. L'acte en eſt paſſé pardevant notaire ; il paie les actions à la bienheureuſe ſociété à un prix qui en enrichit tous les membres, ce qui ſemble ſuppoſer qu'il a les revenus de l'état à ſes ordres. Car ſi cela n'eſt pas, avec quel argent le prêtre agioteur payera-t-il donc ſes aſſociés ? Il les hypotheque ſur le produit des actions. Mais ces produits toujours retardés, toujours rendus plus difficiles par les énormes intérêts que lui coûtent ſes emprunts & ſes manœuvres, quand ſe réaliſeront-ils ?..... Et c'eſt de ce monopole ; c'eſt des manœuvres qu'il néceſſite, que l'abbé d'Eſpagnac prétend

Rufes de commerce, diront quelques apologiftes bénévoles ; chacun eft maître de fon argent. Les actions des Indes font à vendre ; les achete qui veut ou qui peut. Vous n'en voulez que cent, nous les voulons toutes ; pour les avoir, nous les mettons à l'enchere. Et après tout, quel eft le dernier réfultat ? Ce que l'un perd, l'autre ne le gagne-t-il pas ?

Ah ! fi c'eft là le commerce, il faut le faire difparoître de la face de la terre. Mais en attendant que l'on me prouve que c'eft-là le commerce, je dis que fi dans l'agiotage qui enfante de pareils projets, l'un gagne ce que l'autre perd, c'eft par un déplacement tout femblable à celui que font les voleurs de grand chemin. Je dis qu'il n'y a rien de bon à efpérer, pas même fa fûreté perfonnelle, dans la ville où l'auteur & les fauteurs de cette opération de commerce peuvent lever la tête. Je dis qu'après l'exiftence d'un tel plan que je dénonce à la nation, il ne faut plus demander quels maux fait l'agiotage, mais quels maux il ne fera pas. Je dis que fi l'on eft maître de fon argent, au point de le faire fervir à une confpiration.... Mais non ; ceux qui ont de l'argent à eux, de l'argent légitimement acquis, ne l'emploient pas à confpirer auffi baffement contre celui des autres.... Eh ! à qui appartient cette heureufe idée, de faire tomber *à merci* le vendeur d'actions à livrer pour *confommer fa perte* ? A deux hommes bien connus pour avoir débuté dans la carriere de l'agiotage, en pariant zéro contre des millions ; à deux hommes qui, même aujourd'hui, quelque bruit qu'ils faffent de leurs

---

tirer la preuve d'un grand talent ! Ah ! j'admire fa perverfité ; je m'épouvante fur-tout de celle des protecteurs au moyen defquels un tel homme foutient, fouleve une telle machine ; mais je ne leur connois de talent que l'indifférence des moyens.

ſuccès, n'offrent pour garans de leur ſolvabilité, que les effets accaparés par la facilité de les mettre en gage, & l'argent d'autrui que la ſéduction leur apporte.... Tels ſont l'abbé d'Eſpagnac & le ſieur Pyron ; & c'eſt d'eux qu'on diroit : *Ils ſont maîtres de diſpoſer de leur argent !* Quelques ſoient leurs aſſociés, une entrepriſe dont le capital peut s'élever au-delà de ſoixante millions, n'eſt-elle pas avec la fortune de ces joueurs dans un tel rapport que cette fortune n'eſt plus qu'un atôme ?

Mais comment peut-on exécuter des opérations tout à la fois auſſi immenſes & auſſi ſcandaleuſes ? D'où peuvent leur venir les ſecours ?... Lecteur honnête ! c'eſt à cette queſtion que je brûlois de vous conduire. C'eſt là que l'évidence du mal ne laiſſeroit plus d'excuſe à l'adminiſtration qui ne retrancheroit pas du milieu de nous les véritables cauſes de ces effets ſi aviliſſans ? Car enfin quel aſpect tolérable donnera-t-on à cette nouvelle induſtrie de nos banquiers prêtans à uſure & ſur gages ? Oui, à uſure, & à très-grande uſure. Sans doute je n'ai pas vu leurs comptes ; mais quand la notoriété publique n'en indiqueroit pas les réſultats, quand on ne ſauroit pas que nos accapareurs paient juſqu'à vingt & vingt-cinq pour cent l'argent qu'ils empruntent ; quand l'abbé d'Eſpagnac ne porteroit pas ſi gaiement cet intérêt exceſſif en augmentation du prix auquel il revendra les actions, je le demande, peut-on s'excuſer ſoi-même de ſe prêter aux opérations d'une telle ſociété, autrement que par la tentation d'une énorme uſure ? On la déguiſe, je le ſais, je l'ai dit, on fait des affaires ; mais en derniere analyſe de quoi s'agit-il ? De conſommer un prêt à uſure.... Je m'arrête, je ne ſais plus comment qualifier cet odieux tripot ; mais il faut avoir le courage de dire & de redire mille fois qu'il abſorbe, qu'il emploie plus de millions que le plus riche commerce du royau-

me : & je le répete, l'on voudroit qu'une induſtrie innocente pût ſubſiſter à côté de l'agiotage au point où il eſt parvenu ! On voudroit que l'honnête marchand, l'artiſan aux mœurs ſimples, l'ouvrier au modique ſalaire, euſſent la vertu de réſiſter à cet enivrant ſpectacle de gains énormes, de luxe oſtentateur, de fortunes nées en un jour, ſans habileté, ſans talent, ſans avances, & ne vouluſſent pas troquer leur profeſſion pénible, leur métier obſcur pour de tels enchantemens !....

Mais, par quelle magie eſt-on parvenu à rendre le gouvernement tout au moins inſenſible à des ſcenes ſi étranges ? En dénaturant toutes les notions, en pervertiſſant tous les mots, toutes les idées (car c'eſt encore là l'un des plus infaillibles, comme auſſi l'un des plus funeſtes effets de l'agiotage ;) en lui perſuadant qu'à la vérité, l'agiotage peut produire quelques maux, mais qu'il augmente la circulation, & contribue ainſi à hauſſer, à étendre le crédit ; qu'ainſi, pour arrêter la dangereuſe induſtrie de ceux qui s'efforcent de faire baiſſer les prix des effets, il faut tolérer, protéger peut-être les manœuvres de ceux qui s'efforcent de les exalter.

Voilà ce qu'on n'a ceſſé de dire & de répéter depuis deux ans, voilà ce que le légiſlateur ſemble avoir cru. Il eſt donc infiniment important d'apprécier cette diſtinction de joueurs à la hauſſe & de joueurs à la baiſſe, de prouver qu'elle eſt purement ſophiſtique, futile, dériſoire, & qu'elle n'a été inventée que pour égarer le gouvernement dans les momens d'embarras où les agioteurs ont beſoin de faire protéger leur ſottiſe.

En effet à la maniere dont on les partage en joueurs à la hauſſe, en joueurs à la baiſſe, on croiroit voir deux armées ennemies combattant avec acharnement pour s'entre-détruire, ou deux claſſes d'hommes ſuivans chacune invariablement

un ſyſtême différent, autant par amour-propre, que par l'intérêt de la cupidité. Eh bien! ce n'eſt là rien moins que le véritable état des choſes.

L'amour du gain eſt ſans doute le foyer de tous ces mouvemens, mais ils ſeroient bientôt ſuivis du repos, s'il exiſtoit deux partis ſyſtématiquement oppoſés l'un à l'autre; car enfin l'un des deux triompheroit. Il n'en arrive pas ainſi. Une verſatilité auſſi lâche que perfide, un principe unique, celui non ſeulement de gagner, mais de gagner à tort ou à droit, voilà ce qui caractériſe eſſentiellement les principaux agioteurs. Voilà ce qui, à moins d'un remede efficace, promet l'effrayante durée de l'agiotage juſqu'à l'exploſion des honteuſes calamités qu'il prépare.

Les agioteurs qui dirigent toutes ces bandes ſcandaleuſes, ſont des hommes profondément corrompus; ils ont étudié tout ce que la capitale offre de reſſources à l'eſprit d'eſcroquerie pour déterminer la nature de leurs opérations. La crainte aveugle, l'eſpérance plus aveugle encore, la légéreté d'eſprit qu'entretient au plus haut degré la multitude des diſſipations ſont les élémens de leurs calculs. Comment avec de telles données peut-on ſuppoſer un autre principe fixe dans la tête de l'agioteur, que celui de tendre tantôt à la hauſſe, tantôt à la baiſſe, ſelon la convenance du moment?

Auſſi les mêmes hommes qui, dans tel inſtant, parlent des joueurs à la hauſſe comme des bienfaiteurs publics, & préſentent les joueurs à la baiſſe comme de déteſtables conſpirateurs, jouent-ils eux-mêmes à la baiſſe quand leur intérêt les y invite.

Il y a plus! Les joueurs voient ſouvent dans leur réunion les moyens de faire proſpérer une combinaiſon quelconque, & ſur l'eſpoir toujours décevant pour les frippons que l'appas du gain

leur servira de lien, ils forment des associations pour mieux triompher des difficultés; mais comme le propre de la mauvaise foi est de manquer de base, on les voit se trahir les uns les autres chaque fois que la trame qu'ils ourdissent favorise une utile & secrete défection.

Elles sont donc absolument fausses, elles sont vuides de sens, les distinctions de joueurs à la hausse & de joueurs à la baisse, en tant que formant deux classes d'hommes plus ou moins méprisables, ils sont au pair, ou plutôt ils sont les mêmes. Ils prennent tous l'effet, *tantôt en avant*, *tantôt en arriere.* (1) (Le dictionnaire se forme comme on voit) selon qu'ils apperçoivent un bon coup à saisir.

Parmi les agioteurs de bonne foi (car à dieu ne plaise que je les range tous sur la même ligne, & sans doute il en est d'honnêtes, puisque les tripots tombent, lorsqu'il n'y reste plus qu'une sorte de joueurs.) Parmi les agioteurs de bonne foi, quelques-uns sont la dupe de leur crédulité pour des estimations exagérées (& ceux-là jouent à la hausse ;) les autres, (& ceux-ci jouent à la baisse,) de leur trop grande confiance dans le triomphe de la vérité, de la raison ; car c'est à ce point que l'agiotage est noble & utile ; il déjoue tous les calculs de la prudence & de la sagesse lorsqu'elle s'abaisse à y prende part. Ce n'est pas que leur triomphe ne soit assuré sans doute, mais seulement plutôt ou plutard, & dans cet espace incertain, l'honnête homme est souvent vaincu par le frippon, le bon logicien par l'insensé, l'ami du vrai par le jongleur.

Cependant cette distinction de joueurs à la hausse & de joueurs à la baisse étoit nécessaire

(1) Termes de l'argot : *prendre l'effet en avant*, c'est jouer à la hausse ; *en arriere*, c'est jouer à la baisse.

pour

pour colorer l'agiotage aux yeux du gouvernement.

En effet, si le joueur à la baisse est l'ennemi de l'état, le joueur en sens contraire en sera l'ami. Ces messieurs ont voulu qu'on les considérât comme une des colonnes de la chose publique sous le nom de *joueurs à la hausse*. Patience, ont-ils dit, pour le mot de *joueurs*; dès que nous jouons pour le bien de l'état, notre fonction est ennoblie. Et comme en France, depuis la plus mauvaise jusqu'à la meilleure compagnie, l'effronterie & le babil tiennent lieu de logique & de science, la protection a été pour ceux qui s'appelloient joueurs à la hausse, l'injustice & la persécution pour les prétendus joueurs à la baisse.

Jouer à la baisse dans le sens odieux que l'on a voulu y attacher, seroit chercher à faire tomber un effet au-dessous de sa valeur réelle; & comme la valeur toujours croissante d'un effet quelconque, est, suivant ces messieurs, le *palladium* des empires, il est très-clair que ceux qui tendent à faire décroître cette valeur en sont les fléaux.

Mais les hommes de bonne foi, que ces mots ont séduits, n'ont pas pensé qu'indépendamment de l'extravagante prétention sur laquelle les joueurs à la hausse fondent leur axiome, espérer de faire tomber une action au-dessous de sa valeur, est une folie qui ne sauroit être dangereuse. On calcule la valeur des effets sur les chances de profit ou de perte qu'ils offrent, & à cet égard autant l'exagération des profits est facile, parce qu'une disposition générale à les espérer les favorise, autant il est difficile de présenter des craintes & des motifs faux (1) pour décrier la valeur

---

(1) Je ne parle pas ici de ces mensonges grossiers que

d'une action, lorſque ſon prix n'eſt pas follement exagéré par l'agiotage.

J'en appelle à l'expérience. Suivant les vertueux joueurs à la hauſſe, je n'ai dans mes diſcuſſions ſur la caiſſe d'eſcompte, ſur la banque Saint-Charles, ſur les eaux de Paris, écrit que pour favoriſer le jeu à la baiſſe. (Et je prierai en paſſant ces honnêtes gens de déclarer quels motifs ſecrets ont dicté ce que je publie maintenant, quelle claſſe d'agioteurs je prétends ſervir, & combien les joueurs à la hauſſe auroient donné pour étouffer cet ouvrage.) Mais s'ils ont accuſé juſte, j'ai donc auſſi fourni le moyen de prouver que mes calculs étoient faux, mes obſervations ſans fondement, mes prophéties de pures chimeres; car lorſqu'on n'écrit pas la vérité, on ne peut ſe ſervir que du menſonge. Eh bien! où ſont les preuves de ces faux calculs, de ces mauvais raiſonnemens qu'un intérêt particulier m'auroit néceſſairement dictés?.... Je vais plus loin.

Qu'on me montre une ſeule action qui ait renfermé juſqu'ici en elle-même le rembourſement probable du prix extravagant auquel on les porte toutes! N'eſt-ce pas juſqu'à préſent la perte des uns qui a fait le gain des autres? Ne ſont-ce

---

font courir les agioteurs pour favoriſer leurs ſpéculations; j'ai dit ſeulement qu'il n'y a ni joueurs ſyſtématiques à la hauſſe, ni joueurs ſyſtématiques à la baiſſe, mais il y a des joueurs honnêtes, & des joueurs mal-honnêtes, & la mal-honnêté peut s'appliquer à faire baiſſer le prix même trop haut d'une action comme à le faire monter. Un joueur mal-honnête eſt dans l'agiotage ce qu'eſt le faiſeur de ſignes dans les tripots. Par exemple, lorſqu'un certain homme qui figure aujourd'hui parmi les prétendus joueurs à la hauſſe, & qu'on vient de revêtir d'une très-grande charge de finance, lorſque cet homme fit mettre dans les papiers anglois une fauſſe nouvelle pour faire baiſſer le prix des actions des Indes que d'autres agioteurs faiſoient monter, il fit une choſe infame.

pas les balancemens ou les rapports entre les vendeurs & les acheteurs, qui jusqu'ici ont décidé du prix des actions ? Voit-on dans leurs estimations autre chose que des combinaisons de joueurs pour faire naître des offres ou des demandes artificielles ? Et dans ces combinaisons la véritable valeur de l'action, celle qui résulte de l'entreprise qu'elle représente, n'est-elle pas ce dont on s'occupe le moins ? Son prix est tellement renfermé dans le mouvement du jeu, qu'à peine créées on voit porter les actions à un prix que de longs succès de l'entreprise ne peuvent pas même leur donner. Que dis-je ? on les vend, on les achete avant qu'elles existent ; aussi faut-il s'attendre à voir créer de fausses compagnies ; car qu'importe la réalité ? On ne veut que des actions.

Encore une fois, si la valeur d'un effet étoit calculée par la raison, il arriveroit enfin un moment où le mouvement s'arrêteroit. Les actions vendues pour leur revenu seroient dans les mains de ceux qui peuvent l'attendre, & l'agiotage s'éteindroit. Mais loin que la marche actuelle des choses conduise à ce but, la stagnation est tout ce que les agioteurs appréhendent. Il faut qu'ils agitent le tourbillon (1) ; s'il se rallentit, ils souffrent ; s'il s'arrête, son repos leur est mortel ; & dès-lors la raison, ou la bonne foi peuvent-ils être de la partie ? La raison ?... En matiere d'agiotage elle est impéritie. Dans la turbulente nation des agioteurs, on montre au doigt, on livre au ridicule, on déchire de calomnies celui qui parie pour elle ; lui seul est un joueur, les autres sont des sages.

S'il existoit réellement des joueurs systématiques à la baisse, ils seroient nés des exagérations

(1) C'est ce que dans le dictionnaire d'Espagnac, Baroud & compagnie, on appelle *fouetter la toupie*.

insensées, de la prétention absurde d'entasser des valeurs toujours croissantes, qu'étalent les joueurs à la hausse. Lorsque des charlatans veulent vendre douze livres un écu de six francs, & que la folie du jour leur amene des acheteurs, il est assez simple qu'il se trouve aussi des vendeurs qui donnent un écu pour six livres, & je ne vois pas que, sous ce rapport, les joueurs à la baisse fassent une chose ni fort extraordinaire, ni fort répréhensible.

Mais ils vendent ce qu'ils n'ont pas. (1) — Je

---

(1) Un arrêt du conseil dit que par cette oppération, *on tend des piéges à la foi publique*, & appelle *nulles* de pareilles ventes.

Je voudrois qu'on m'apprît nettement pourquoi l'on refuseroit de vendre *ce que l'on n'a pas*, lorsqu'on a du tems pour *livrer*, c'est-à-dire, pour se procurer la quantité vendue ? Quelqu'un a-t-il vendu pour livrer dans le même moment cent trente millions d'un emprunt, tandis qu'il n'en existe que cent vingt-cinq ? A-t-il vendu deux cents mille actions de St. Charles, tandis qu'on n'en a créé que cent cinquante mille ? En ce cas l'acheteur & le vendeur sont des fous peu dangereux, & c'est leur donner une bien fatale importance que de vouloir les guérir par des arrêts, qui enseignent à une nation qu'une promesse n'en est point une, & aux étrangers que le gouvernement françois peut mettre en pratique les maximes également folles & corrompues, qui mesurent à la convenance bien ou mal apperçue du moment le degré de respect que l'on doit aux engagemens librement & légitimement contractés.

Mais enfin chaque vendeur ne répond-il pas de son propre fait ? S'il en est qui aient vendu ce qu'ils n'avoient pas, c'est de la maniere que vend ce qu'il n'a pas tout fournisseur à tems de choses quelconques qui lui sont demandées. Ces entrepreneurs peuvent se tromper sur leurs moyens & sur leurs ressources ; mais on ne s'étoit pas encore avisé de les en punir en regardant comme *nuls & insolites* les engagemens de ce genre. On ne s'étoit pas encore douté qu'ils *tendissent un piege à la foi publique*. Et pour tout dire, je soutiens que cette accusation qu'on

ne connois pas un ſeul commerce où il n'arrive pas de vendre aujourd'hui ce qu'on eſpere ſe procurer avec profit demain ; ainſi tout négociant vend ce qu'il n'a pas. Mais que font les joueurs à la hauſſe ? Ils promettent de livre l'argent qu'ils n'ont pas. Croit-on que quand l'abbé d'Eſpagnac, ou Baroud achetent vingt-cinq mille actions des Indes, ils aient trente à quarante millions de reſte dans leur caiſſe pour les payer ? Et ſi l'on a vu des joueurs à la baiſſe emprunter des actions pour les livrer, ne voit-on pas la compagnie Eſpagnac, Seneffe, Pyron emprunter de l'argent à quinze, vingt & vingt-cinq pour cent d'intérêt pour les payer ? En un mot, ſi les uns vendent ce qu'ils n'ont pas, les autres achetent ce qu'ils ne peuvent pas payer. Les uns s'expoſent à l'embarras de trouver l'effet, les autres à celui de touver l'argent. Leſquels ſont les plus coupables ? Tous le ſont ſans doute de conſumer leurs capitaux, leur induſtrie, leur tems, leur activité, leur probité à ce jeu déplorable, au plus effréné

---

a fait ſi longuement retentir eſt inintelligible. Comment en effet le vendeur de 100,000 livres de l'emprunt de 125 millions livrables à un certain terme, auroit-il tendu un piege à la foi publique, parce qu'en réuniſſant la ſomme de toutes les ventes pour quelqu'époque que ce ſoit, & dont le nombre & les termes ſont également & parfaitement ignorés de lui, on trouve qu'elles ſurpaſſent 125 millions ? Les vendeurs n'ont évidemment pu s'entendre, pour ces abſurdes ventes ; & ce ſeul expoſé démontre qu'on n'a voulu, en déclarant nuls de pareils marchés, qu'alléger l'intolérable fardeau des engagemens exceſſifs des acheteurs, ou faire leur fortune.

Au reſte, je prie ceux qui le ſavent de vouloir bien m'expliquer qui dans un pays, où l'on fait un ſi grand crime de vendre ce qu'on n'a pas, a le crédit, le droit, l'autorité de faire cotter ſur les papiers publics le prix d'effets qui n'exiſtent pas. Telles ſont les nouvelles actions de la caiſſe d'eſcompte. (*Ceci eſt écrit le* 20 *février* 1787.)

des jeux. Mais s'il falloit juger le délit de ces deux ſortes de joueurs dans ſes rapports avec le crédit public, n'eſt-il pas évident que les beſoins d'argent le renchériſſent par-tout le monde, tandis que les beſoins d'effets n'affectent que quelques particuliers.

Et s'il étoit vrai que pour le bien de l'état il fallût jouer & jouer à la hauſſe, ce devroit être principalement ſur les papiers des emprunts publics. Or, tous les agioteurs que j'ai nommés, & tous ceux qui vivent & volent ſous leurs étendarts font précisément le contraire. Nous avons vu qu'en ſe ſervant de ces papiers pour ſe procurer de l'argent, ils les tiennent à bas prix, & le bas prix les décrie. En faut-il davantage pour apprécier leurs motifs & leurs manœuvres ? S'il étoit vraiment dans cet amas de frippons & d'inſenſés quelques joueurs ſyſtématiques à la baiſſe, qui jugeant des effets par leur valeur intrinſeque les vendît ou les achetât ſelon ce qu'elle lui ſuggere, il devroit vendre des actions & acheter des emprunts ; car dans les premiers le capital eſt très-haut, & l'intérêt inconnu ; dans les ſeconds, le capital eſt bas, & l'intérêt eſt non ſeulement connu, mais avantageux.

Si l'obſervateur impartial des vertiges du jour peut faire paſſer la juſte horreur de la choſe ſur ſes vrais agens, s'il peut conſidérer dans ces mouvemens déſordonnés un autre objet que l'infame agiotage, il comprendra qu'autant ceux qui ne cherchent leurs ſuccès que dans les combinaiſons du jeu & ne ſavent les ſoutenir que par des opérations forcées, criminelles, déſaſtreuſes, doivent être traités en empoiſonneurs publics ; autant dans la déplorable criſe où nous ſommes, ceux qui les combattent quelque ſoit leur motif, (& ſans doute il eſt des joueurs qui furent jettés contre leur goût dans l'inextricable labyrinthe de l'agiotage) tendent du moins à conſerver quel-

ques notions ſages, puiſque leurs ſpéculations ne ſont attachées qu'à l'empire qu'ils attribuent à ces notions.

Eh bien ! ceux-ci ont été défavoriſés ouvertement par le gouvernement, & c'eſt le plus grand crime de l'agiotage que d'avoir remporté ce ſuccès, parce qu'il ſuppoſe l'art véritablement deſtructeur de ſe créer des amis, des appuis, des chefs de parti parmi les gens en place & en crédit, parmi les dépoſitaires de l'autorité; art funeſte qui dans un pays où l'on n'a pas la liberté d'écrire; où un arrêt du conſeil peut intervenir dans les marchés, les troubler, les modifier, les anéantir; dans un pays où nulle contradiction, nulle réunion de lumieres ne garantit les miniſtres contre les pieges que lui tendent ceux qui ont intérêt de l'obtenir; (1) (eh ! quel plus grand

---

(1) Ces conſidérations ſont de la plus haute importance. Les effets de l'agiotage abandonné à lui-même trouvent une ſorte de compenſation dans leur propre nature. Nous l'avons vu (note premiere, page 23,) toute opération néceſſite une opération qui la balance; car le bénéfice ne peut ſe faire que par le réſultat de toutes deux. On reproche au vendeur par ſpéculation que ſon opération tend à diminuer le prix des effets qu'il trafique, & à augmenter leur maſſe apparente. Mais n'eſt-il pas également vrai que quand ce ſpéculateur rachete pour ſolder, il opere la hauſſe, diminue la maſſe apparente des effets, & abſorbe ainſi le trop plein qu'il avoit occaſionné ? Voilà pourquoi l'agiotage légalement permis en Hollande eſt complétement toléré en Angleterre, quoique pour d'autres raiſons les loix l'y défendent. Auſſi dans les tems ordinaires l'agiotage eſt-il très-modéré dans ces pays. Les joueurs attendent pour s'y livrer ces momens déciſifs qui occaſionnent des hauſſes où de baiſſes importantes; mais ces grandes révolutions ſont rarement aſſez ſubites pour n'être pas plus ou moins apperçues avant d'arriver; or dans les pays qui jouiſſent de la liberté de la preſſe, tout ce qui s'apperçoit eſt bientôt public. Une partie de l'effet de ces révolutions s'opere donc pour ainſi dire à l'avance,

intérêt que celui qui résulte du jeu, où tant de millions s'agitent!) doit infailliblement causer les malheurs les plus effroyables.

Ah! rappellons-nous qu'au tems de Law, il a manqué des hommes qui sussent combattre tous les vains prestiges du moment, ou si vous voulez qui osassent le faire. S'ils eussent exposé avec méthode, avec clarté leurs raisons pour ne pas croire aux magnifiques promesses du systême, auroit-il fait tant de ravages? Au peu d'idées nettes que l'on trouve dans les mémoires des ces tems extraordinaires, on est tenté de croire que le talent de discuter ces matieres abstraites, manquoit alors; mais il est plus probable encore que le talent redoutoit le despotisme aux ordres duquel l'agiotage ravageoit le royaume. Si la voix des hommes éclairés eût été libre, si seulement l'intérêt des joueurs à la baisse eût rapproché les effets de leur véritable valeur,

---

& les spéculateurs prudens peuvent éviter une partie de l'orage.

Il n'en est pas de même lorsqu'indépendemment des grandes causes de variations qu'amenent les événemens politiques, un simple arrêt du conseil arraché par l'importunité, ou obtenu par les argumens artificieux de l'agiotage, qu'on ne peut jamais combattre publiquement, dès qu'il a des protecteurs, ou s'exerce sur des objets privilégiés; fait intervenir l'autorité sous ses formes les plus tranchantes pour dénaturer des milliers de marchés contractés sous la foi & la signature des parties, pour en changer les époques, pour en altérer les conditions, pour ruiner une des classes de joueurs afin d'enrichir l'autre. Sous un pareil régime la prudence & la sagacité dans les opérations sont sans vertu; mais aussi une telle intervention est-elle toujours une iniquité révoltante, & parfaitement propre à renverser toute espece de crédit, bien loin qu'elle puisse jamais lui être utile. Cela est si évident, que je ne saurois croire à une erreur si grossiere. On ne s'est pas trompé; on a voulu tromper.

les

les étrangers ne feroient pas venus épier le moment où ils devoient réalifer nos chimériques actions, emporter notre or, l'argent de nos reffources, la France n'eut pas été boulverfée, ruinée, avilie.

Eh! qu'on fe rappelle comment les princes, les magnats, les courtifans follicitoient à chaque création ces funeftes papiers qu'ils ne pouvoient payer que des gains de l'agiotage; comment le mal engendroit le mal; comment on paffoit de délire en délire; comment l'effroi faififfoit les joueurs accrédités & puiffans; comment ils fubjuguoient l'adminiftration en mettant leur intérêt perfonnel à la place de celui de l'état; comment Law, lui-même au fond très-habile, & dont on eut pu tirer des lumieres qui nous euffent avancé d'un fiecle; Law, qui peut-être & probablement ne forma jamais d'autre projet que celui d'une banque de fecours fondée fur des valeurs fûres aux yeux de la raifon, entraîné, fi ce n'eft enivré par les défordres de l'agiotage, en vint à donner le néant même pour garant des billets, des actions qu'il créoit fans ceffe, & qui n'avoient de valeur que par le jeu.

Horrible exemple pour toutes les nations! Terrible leçon pour le moment actuel! Car c'eft en vain qu'on voudroit diftinguer les tems, les faits & les perfonnes. L'homme de nos jours qui a le plus vu, comparé, médité les différens fyftêmes de finance; celui qui par fon expérience, fon talent, & fa morale eft le plus propre à concilier les efforts du crédit & les principes éternels de la faine économie politique; celui qui peut-être eft réduit à déplorer aujourd'hui, & pour la feconde fois d'avoir donné naiffance à la caiffe d'efcompte, en voyant les excès auxquels elle fe porte, & l'exécrable agiotage qu'elle produit; cet homme m'a fou-

vent dit que Law fut un profond calculateur ; & que la ſcience de la finance proprement dite avoit fait depuis lui peu de progrès. Eh bien ! Law perdit les finances, le crédit, les reſſources, l'honneur de ma patrie, en ſubſtituant des palliatifs à des palliatifs, en ajoutant de nouveaux reſſorts à une machine ſans baſe en donnant ſans ceſſe de nouveaux alimens à l'agiotage. Et comment ſe laiſſa-t-il entraîner à cette déplorable orgie ? Par ſon imprévoyance ſur les ſuites de l'agiotage livré à des têtes légeres & peu calculantes, par les cris, par les clameurs, par les intrigues; de qui ? Des joueurs... De quels joueurs ? Des joueurs à la hauſſe ; il n'en exiſtoit aſſurément pas d'autres alors.

Mais achevons, non pas le tableau complet de l'agiotage ; il faudroit écrire des volumes & le tems me dévore. Qui les liroit d'ailleurs dans ce pays de romans & de férie ? Mais l'eſquiſſe à grands traits de ce qu'il eſt important de dénoncer.

Si toute honnête induſtrie, toute modération dans les deſirs, tout eſprit d'ordre, toute répartition judicieuſe d'un travail productif, toute économie ſont impoſſibles dans l'état d'exaltation & d'ivreſſe où nous jette l'agiotage ; s'il a tous les inconvéniens du jeu & du plus effréné des jeux, l'avidité, l'impatience, la mauvaiſe foi, le dégoût de tout ce qui n'eſt pas lui, le mépris des loix, on peut juger quelle doit être ſon influence ſur les mœurs & l'ordre public... Veut-on tout ſavoir en un mot ? Il familiariſe avec l'impunité, mere de tous les déſordres & de tout les crimes, ou plutôt il la néceſſite.

Qui ne ſent d'abord que, grace aux excès mêmes auxquels il ſe porte, l'agiotage doit ſe former un rempart de protecteurs ? Mais d'ailleurs pourquoi le puniroit-on ? Pourquoi le gouvernement ſéviroit-il contre ceux qui ſe laiſ-

ſent entraîner à ces terribles provocations ?

Quoi ! Vous me défendez d'acheter ou de vendre des actions ſous certaines formes, & vous en augmentez ſans ceſſe le nombre ! Et vous multipliez continuellement les êtres paraſites & voraces dont la fonction eſt de paſſer chez moi chaque jour à toute heure, pour tenter ma cupidité ! Et, non content de déchaîner tous ces vampires, dont vous avouez, dont vous ordonnez l'exiſtence, comme ſi l'intérêt de s'enrichir n'étoit pas ſuffiſant pour qu'ils cherchaſſent à multplier leurs ſalaires, vous leur en faites une néceſſité ! Il faut, par la finance que vous impoſez à tous ces agens de change, (1) la plupart ſi vils ; & à cette armée de courtiers, plus vils encore, il faut que, ſous peine de mourir de faim, ils viennent me ſéduire ; il faut qu'ils arrachent de moi de l'argent à tout prix !... Eh ! comment ne voyez-vous pas que dès-lors les marchés prendront toute ſorte de formes ? Que les combinaiſons les plus coupables vont naître & renaître ? Que ces hommes s'introduiront à l'envi pour nous rendre tous & tour-à-tour victimes les uns des autres ?..... Oſez me punir d'avoir vendu à long terme des actions dont je ne pouvois me défaire autrement ſans ſouffrir une perte ruineuſe ! Oſez punir mon voiſin de les avoir achetées, lorſqu'un agent de change dont l'exiſtence eſt ſanctionnée par vous, le ſéduit, l'obſede, le tourmente, & que pourtant il ne peut les acheter qu'à crédit ! Oſez punir d'autres infractions à vos arrêts, tandis que d'autres arrêts vont les rendre néceſſaires !..... Il falloit

---

(1) Qu'on réfléchiſſe un moment ſur ce que coûte à la nation cette manie d'emprunter par des créations d'agens de change.

donc que l'agiotage ajoutât encore à ces déplorables contradictions, entre tant de devoirs que les gouvernemens nous imposent, & tant de provocations à les violer !

Oui, l'impunité dans l'agiotage est un acte de justice. Il seroit trop barbare de punir des délits que l'administration devoit prévoir, dès qu'entraînée par le moment, elle adoptoit & promulguoit les conceptions bursales, qui loin de frapper la cause du mal, semblent n'avoir eu d'objet que de l'enraciner plus fortement. Pour punir les excès de l'agiotage, il faut ne l'avoir pas excité ; & même, pour le mépriser, il faut avoir su montrer un dédain amer à ces êtres si vils qui osent employer jusqu'à la menace, si l'autorité ne favorise pas l'impôt qu'ils veulent lever sur le délire qu'elle s'efforce d'éteindre.

Les désordres de l'agiotage nécessitent donc l'impunité & tout ce qui en est la suite. Ils mènent au mépris des loix ; la conséquence est immédiate.... Que dis-je ?.... L'art de les éluder, plus funeste que celui de les violer, devient une industrie recommandable. Eh ! que dis-je encore ? Voyez la contenance des ministres de la justice. L'audace avec laquelle se montrent toutes ces odieuses opérations leur en impose. Ils ne demandent qu'à pouvoir céder à une apparence de raison, pour être dispensés de sévir, tant ils redoutent de saisir la chaîne des coupables ! Le désordre leur est dénoncé. L'un d'eux représente le danger de nuire à la circulation ; & la dénonciation expire aux pieds du tribunal.... (1) La

(1) La religion du roi a même été surprise. On lui a dit qu'il s'agissoit de finances, d'objets du ressort d'une commission ; & les enquêtes qui eussent enfin porté la lumiere dans le ténébreux dédale, appellé *circulation*, ont été suspendues.

circulation ! Quoi ! l'agiotage seroit une circulation ! Ah ! oui : c'est en effet la peste circulante ; dont la contagion détruit toute vraie circulation, consume toute industrie, dissout, anéantit tous les liens sociaux, tous les principes, toutes les regles du bon ordre. J'en citerai au dernier exemple, & peut-être le plus grave dans ses conséquences.

Le jeu est attisé, nourri, dirigé par les mains les plus propres à étendre les maux de l'agiotage sur ceux-là même qui en sont les plus innocens. Cette classe de financiers honorés de la confiance du prince, chargés des caisses de l'état, dépositaires de ses recettes, distributeurs de ses dépenses, acquierent par cela même un très-grand crédit. Quels émolumens plus généreusement fixés que les leurs ! Le prince n'a-t-il pas voulu leur dire, par cette prodigalité, de ne s'occuper que de son service ? N'a-t-il pas voulu les détourner de tout autre projet de fortune, en leur en assurant une très-brillante dans le revenu attaché à leurs places ?

Eh bien ! l'agiotage, du moment où la caisse d'escompte en est devenu l'objet, a exalté la cupidité de plusieurs d'entr'eux. Le crédit attaché à leurs places leur a paru un instrument dont ils ne pouvoient pas se servir pour eux seuls ; ils ont ouvert leurs caisses à des emprunts perpétuels, reçu, sous prétexte du service public, tout ce qu'on vouloit leur prêter, & tourné ainsi contre la nation même le résultat de sa confiance & de ses bienfaits. Ce sont eux, oui ce sont eux qui les premiers ont montré qu'on pouvoit agioter des valeurs immenses. La vanité s'est mise de la partie. Acheter des actions par milliers, (car à de tels hommes qui gouvernent l'opinion des sots dont abondent les capitales, il convenoit de faire hausser le prix,) acheter des actions par milliers, répandre des billets par millions, n'étoit pour

eux qu'une opération de pur amusement, consommée à la toilette. Aussi se sont-ils jettés au-devant de toute réforme, pour la faire avorter. il ne pouvoit s'en accomplir aucune sans attaquer la bouffissure du prix des actions, & dès lors on a vu des receveurs, des trésoriers généraux pervertir les idées de propriété, pour en réclamer une fantastique, oser menacer de ruine, si l'on ne recevoit pas la loi de leurs caprices, & joindre le destin de l'état aux succès de leurs extravagances.... Ah ! si le crédit de l'état, si la foi qu'il doit à ses engagemens reposoient sur le danger de renverser de telles chimeres, il faudroit se hâter de faire une opération, qui, tôt ou tard, s'accompliroit par la force des choses, & avec les plus mortelles aggravations.

Mais soyez surpris maintenant, si vous pouvez, que les services pour le roi deviennent une usure toujours croissante ; qu'un emprunt ne se rembourse que par un emprunt beaucoup plus cher ; que la fureur des compagnies, des privileges, des monopoles, tourne toutes les têtes ; que la caisse d'escompte, dont la modération devroit être le caractere, mette ses services à prix, & demande à étouffer légalement autour d'elle tout ce qui pourroit lui faire concurrence ; qu'elle prétende au privilege exclusif de promener ses poisons par-tout le royaume, d'en régir toute la finance, & d'aller, fidele à l'esprit de la capitale, planter l'industrie agioteuse dans nos villes nourricieres, où l'on ne connoît encore que celle du commerce. L'état a des besoins ; on lui a ravi la ressource de l'emprunt ; du moins n'ose-t-il pas consacrer le taux excessif auquel l'intérêt de l'argent est monté. On ne sait, ou plutôt les gens écoutés ne savent lui en montrer que par une nouvelle création d'actions de la caisse d'escompte, & les intrigues, les recommandations, les titres poursuivent déja ces actions,

non encore faites, pour les aller vendre au tripot de l'agiotage.....

Voilà donc nos dernieres ressources ! & le retour des tems de Law ne paroîtroit possible qu'aux imaginations bilieuses, accusées de ne prévoir que le mal ?

Non, aucun françois n'a vu dans toute son étendue ce que c'étoit que l'agiotage, (s'il en étoit autrement, ils seroient tous coupables du crime de léze-patrie,) & maintenant que j'enregistre ses forfaits, il glacera d'horreur les bons citoyens. Le détruire, c'est sauver l'état, c'est restaurer ses ressources, c'est pourvoir à sa sûreté, c'est rétablir le bon ordre, c'est rendre au gouvernement sa dignité, à l'autorité son empire, aux loix leur force; c'est préparer la voie à l'esprit public, assurer la paix extérieure, la rendre dans l'intérieur des familles, restituer les talens à leur véritable usage, la considération aux choses décentes & utiles. Et dans ce moment, où nous sentons qu'il faut demander à notre sol trop négligé ce qu'un fils dissipateur demande à l'affection de son pere, le paiement de ses dettes, n'est-il donc pas tems de mettre en honneur l'industrie rurale ? Ne faut-il pas repousser sur nos champs le numéraire que Paris absorbe & n'absorbe que pour tout corrompre ?

Mais cet agiotage qui détourne l'industrie de ses occupations productives, qui lui enleve ses moyens (1), qui introduit entre le prêteur &

---

(1) Un écrit qu'on a fait circuler sous le titre de *réflexions d'un citoyen sur l'agiotage & ses suites*, fait l'apologie de la caisse d'escompte, alors menacée d'un établissement en concurrence, & soutient qu'elle est utile à *l'état*, en ce qu'elle a réduit l'intérêt de l'argent à quatre pour cent, & procuré un débouché aux effets royaux.

l'emprunteur, quel qu'il soit, une usure énorme, qui altere tous les liens de la sociabilité, qui détruit tous les bons principes, cet agiotage qui coûte au royaume des sommes immenses, ne seroit-il pas le malheureux produit d'établissemens du moins utiles ? & cette utilité ne compenseroit-elle pas tous ces maux ? Pesons scrupuleusement les avantages de ces établissemens ; peut-être changeront-ils la haine que mérite l'agiotage en une tolérance justifiée par un grand intérêt ?

Ah ! puisse l'ennemi dévastateur que je poursuis n'avoir d'autre réfuge que dans l'utilité des établissemens qui le nourrissent ! & les bons citoyens auront bientôt la consolation de le voir détruit ; car c'est bien ici qu'en faisant cesser la cause, nous serons délivrés de ses funestes effets, sans avoir rien à regreter.

Avant de démontrer cette vérité, disons, pour être rigoureusement justes sans acception de personnes, que l'une des sources principales, & peut-être la véritable cause premiere de l'agiotage qui avoit péri avec le systême de Law, c'est le systême

---

La base de cette apologie porte sur un fait entiérement faux ; l'intérêt ne baisse pas, au contraire ; & quant aux effets royaux, il n'y a presque plus de capitaliste qui sache les garder, tant les mouvemens de l'agiotage ont changé leurs habitudes.

Ce même écrit prétend que la caisse d'escompte est utile au public, que les affaires des habitans de Paris ont quadruplé depuis dix ans. Autre fait absolument faux. La caisse d'escompte n'a rien établi que l'agiotage ; & quant aux affaires, on a vu pourquoi & comment elles sont augmentées.

Il n'est pas moins contraire à la vérité que le crédit des banquiers de Paris pour la province ait augmenté par la caisse d'escompte. Les banquiers de Paris sont devenus prêteurs sur gages d'effets publics, & la province n'en peut donner qu'en se livrant aussi à l'agiotage.

non

non moins chimérique, conçu par M. Necker, de fournir aux dépenſes de la guerre au moyen d'emprunts continuels ſans impôts. Encore avoit-il tellement négligé de relever le prix des contrats, que tout contrat à conſtitution étoit impraticable ; auſſi n'a-t-il ſu faire que de miſérables petites loteries & d'autres emprunts rembourſables à des époques de quelques années. Leur forme les diſpenſoit d'une hypotheque préciſe ; mais M. Necker ſurchargea ainſi la place d'effets au porteur, véritables élémens de l'agiotage.

Si au lieu de ces opérations auſſi fauſſes en principes, que meſquines en réſultats, M. Necker avoit tourné ſon génie fiſcal vers des impoſitions bien choiſies qui euſſent produit cinquante millions par an dès le commencement de la guerre, on auroit évité la plupart des emprunts onéreux faits depuis, & l'état devroit aujourd'hui ſept cents millions de capital & quarante-cinq millions de rente de moins ; c'eſt-à-dire, que le déficit actuel ne ſeroit pas à beaucoup près la moitié de ce qu'il eſt.

C'eſt là un reproche bien grand & bien fondé à faire à l'adminiſtration de M. Necker. Par quelle puérile vanité a-t-il donc été conduit ? Comment a-t-il eſpéré que les gens éclairés ne s'appercevroient pas que reculer les impôts, c'étoit tout ſimplement les aggraver, & que s'il ſe ménageoit une réputation d'adreſſe & d'eſcamotage politique, en éloignant l'impôt, il laiſſoit à ſes ſucceſſeurs la tâche plus difficile, & par cela même plus méritoire, d'acquitter ces mêmes dettes qu'il mettoit ſa gloire à accumuler ?

Comment M. Necker ne s'eſt-il pas apperçu que dès que l'état empruntoit des ſommes dont ſes revenus actuels ne pouvoient pas même payer les intérêts, l'impôt exiſtoit virtuellement, mais néceſſairement, ſoit qu'on le déclarât ou non. En effet, ſi l'état devoit tenir ſes engagemens, il

falloit bien imposer pour se procurer ce qui dans l'hypothese n'existoit pas encore ; mais alors plus on retardoit l'impôt, plus il falloit l'augmenter à cause des intérêts accumulés pendant le retard. Si même l'état devoit un jour se libérer en violant ses engagemens, l'impôt n'en étoit pas moins réel, mais seulement beaucoup plus injuste, beaucoup plus absurde ; parce qu'au lieu de porter sur la nation entiere, il ne pouvoit sous la forme de banqueroute atteindre que la seule classe des prêteurs. Cette considération suffiroit seule pour dissiper à jamais toute crainte de diminution forcée de la dette publique, sous une administration, je ne dis pas tant soit peu honnête, mais seulement tant soit peu éclairée. (1)

---

(1) J'observerai en passant que la prévoyance ne paroît avoir été dans aucun cas le caractere de l'administration de M. Necker. Il n'avoit pas prévu par exemple qu'une caisse d'escompte pût exister à Paris. Il a même soutenu avec éclat l'opinion contraire dans une assemblée générale de la compagnie des Indes en 1769, où il prétendit que si jamais on avoit la folie de tenter un pareil établissement, on ne trouveroit pas à y employer quinze millions, & que le chommage & les pertes ne laisseroient pas quatre pour cent de dividende aux actionnaires.

Il n'a pas prévu, en 1778, qu'en faisant entrer les banquiers dans l'administration de la caisse d'escompte, il dénatureroit l'établissement, & le convertiroit en un foyer d'agiotage.

Plus récemment encore, & depuis qu'il est dans la retraite, il n'a pas prévu, dans son long mémoire sur les monnoies, qu'une refonte de l'or alloit devenir indispensable. Il paroît même avoir complétement ignoré que la valeur comparative des deux métaux étant dans un état de fluctuation continuelle, il étoit impossible que les changemens de prix dans les marchés, n'en apportassent pas dans la valeur relative des especes ; de sorte qu'il a traité de l'or & de l'argent comme s'ils ne faisoient qu'une seule substance ; ce qui a rendu sa théo-

Après avoir assigné cette cause premiere de l'agiotage que je devois poursuivre jusque dans le systême trop séduisant des emprunts sans hipotheque, qui ne peut que l'engendrer, examinons impartialement la caisse d'escompte, puisqu'elle l'a ressuscité, puisqu'elle le nourrit, puisqu'elle est le foyer où il va sans cesse prendre des forces nouvelles.

Un homme de génie, frappé de cette étonnante absurdité que Paris fut la seule grande ville de l'Europe qui n'eût pas d'institution de ce genre, propose en 1766 au gouvernement d'établir une banque; & démontre aisément que l'aggrandissement du commerce, le développement de l'industrie, l'énergie & l'universalité de la circulation en seront les suites nécessaires. On les laisse solliciter dix années entieres; on l'écoute enfin; mais on mutile son projet; on rétrécit ses vues, & l'on fait un très-petit essai d'une très-grande machine. Encore fallut-il braver les clameurs & les persécutions des gens à argent, qui croyoient voir dans la généralité des secours que donneroit une caisse d'escompte, une concurrence fâcheuse pour ceux qu'ils vendoient eux-mêmes.

Mais bientôt le succès de l'établissement naissant inspira aux banquiers le projet de s'en emparer, afin de tourner ses facultés à leur profit, &

---

rie non seulement imparfaite, mais fausse sous beaucoup de rapports.

Celui qui pourroit éprouver du plaisir à relever les fautes d'un homme célebre, trouveroit un vaste champ dans l'examen de tous les mémoires bigarrés qui composent les trois volumes intitulés : *De l'administration des finances de France.* Une chose qu'on est bien loin de penser, mais que je crois profondément vraie, c'est que que M. Necker, digne d'une assez grande réputation comme écrivain, n'en mérite que bien peu comme homme d'état.

de ne laiſſer arriver aux facilités qu'elle devoit diſtribuer, que par le moyen de leur intervention toujours vénale. Dès-lors, les adminiſtrateurs banquiers, ſeuls accepteurs, ſeuls juges du papier admis à l'eſcompte, regarderent la banque de ſecours comme leur domaine ; & non contens des tributs qui ſe multiplioient en leur faveur ſur les circulations que cet établiſſement facilitoit, ils ne tarderent pas à devenir auteurs, acteurs, ſouffleurs dans les orgies de l'agiotage. Bientôt les papiers du commerce ſemblerent un objet de dédain. La hauſſe du prix des actions fut une affaire d'autant plus ſéduiſante pour les adminiſtrateurs, qu'ils devenoient les arbitres des variations. Pour opérer cette hauſſe ! il falloit laiſſer entrevoir de gros dividendes ; pour obtenir de gros dividendes, il falloit eſcompter beaucoup de papiers ; & ce papier ſervant lui-même à payer des actions à des prix exagérés, ces chimeres ſe produiſant & ſe dévorant tour-à-tour, amenerent la ſcandaleuſe cataſtrophe de 1783, que hâterent encore l'incroyable impéritie & la puniſſable avidité des adminiſtrateurs d'alors, qui ſont pour la plupart, ceux d'aujourd'hui. Ils porterent leur imbécile frénéſie juſqu'à demander, & ils l'obtinrent, de faire du papier-monnoie.

M. De Calonne détruiſit avec courage tous les veſtiges de cette démence & le crédit reſſuſcita ; mais l'adminiſtration ne fut point changée. Le même eſprit y dominoit encore : il n'a fait que devenir plus entreprenant. L'agiotage auparavant concentré dans les ſeules actions de la caiſſe d'eſcompte, reçut une autre pâture. L'Eſpagne nous envoya les actions de la banque de S. Charles, qui n'eſt pas une banque ; Cabarrus fut imité en France ; nous eûmes une compagnie des Indes qui ne faiſoit qu'une petite partie de ſon commerce dans les Indes ; une compagnie des eaux, forcée de mettre ſon eſpoir dans des aſſu-

rances contre le feu ; une autre compagnie d'assurance qui donne à l'aide de l'agiotage du profit à ceux qui veulent bien se faire assurer, & troque des actions qui gagnent 150 pour cent contre des primes d'assurance de 10 sols par mille livres. Toutes ces absurdités en affaires, ces pieges grossiers sont soutenus, nourris, soufflés par les administrateurs de la banque de secours, qui escompte du papier de circulation, dont les banquiers se font payer l'usage, & qu'ils prêtent ensuite aux joueurs effrénés, dupes ou frippons dont est composée l'armée d'agioteurs qui fait la guerre à tout ce qui nous reste de sagesse, de prudence & d'honnêteté.

Tous ces maux ont été produits par la caisse d'escompte ; & livrée à la conduite des banquiers dans une ville comme Paris, elle ne produira jamais autre chose. (1) Le premier pas à faire pour

---

(1) Nous avons vu la caisse d'escompte, docile en apparence aux intérêts personnels du Sr le Couteulx, se prêter à une importation de piastres qu'en aucun sens elle ne devoit favoriser ; puisqu'indépendamment des autres conséquences, cette bizarre opération rendoit notre change désavantageux avec l'étranger ; mais le véritable but de cette importation a-t-il été bien connu ? Est-on certain qu'elle ne se rapportât pas à l'agiotage, dont on s'efforçoit, dont on s'efforce encore d'accroître la matiere, & aux secours qu'on se proposoit de lui donner ?

La caisse d'escompte est astreinte à ne répandre ses billets que dans une certaine proportion avec le numéraire qui se trouve dans ses coffres ; & ses bénéfices sont d'autant plus grands, que le nombre des billets qu'elle réussit à répandre est plus considérable, puisque ceux-ci, qui ne lui coûtent rien, rendent un intérêt de quatre & demi pour cent par an. Il lui convient donc de faire des sacrifices pour multiplier les billets ; & comment les multipliera-t-elle, si ce n'est en rassemblant dans sa caisse tout le numéraire qu'elle pourra, puisque le numéraire est le générateur des billets dans la proportion d'un à trois & même à quatre ?

guérir le mal de l'agiotage, le premier moyen de le saper par ses racines, c'est une réforme entiere & complette de l'adminiſtation de la caiſſe d'eſcompte. Il faut la rappeller à l'eſprit de ſon inſtitution, il faut la forcer à ne s'occuper que du commerce, des fabriques; à n'eſcompter qu'à ſoixante ou quatre-vingt-dix jours au plus; à ne

---

Or, pourquoi la caiſſe d'eſcompte n'auroit-elle pas auſſi recours aux piaſtres d'Eſpagne afin de remplir ſes coffres d'écus ? Que lui importe ſi cette extraction déréglée, puiſqu'elle n'eſt pas l'effet de la balance du commerce, cauſe une perte réelle à la nation par la baiſſe de ſon change avec l'étranger ? Cette perte, ce ne ſont ni les actionnaites, ni les agioteurs qui la feront.

Mais, dira-t-on, ce déſavantage du change fera ſortir les écus de ſes coffres à meſure qu'ils y entreront pour paſſer dans l'étranger; ainſi le but de cette opération ſeroit manqué.

Point du tout : car il eſt aiſé d'ordonner la marche de maniere que l'écu ſortant ſoit toujours remplacé par un nouveau produit de nouvelles piaſtres. Remarquez qu'on les paie avec des billets, & qu'on en répend le triple de la ſomme reçue. Que le tiers de cette triple ſomme de billets reviennent à la caiſſe pour en retirer les écus produits par les piaſtres, les deux autres tiers n'en ſont pas moins dans la circulation, & ils y reſteront tant que la ſucceſſion des convois de piaſtres eſpagnoles ne ſera pas interrompue.

Fauſſe ſuppoſition, dira t-on encore, car les piaſtres hauſſeroient de prix en Eſpagne, & les écus de ſix livres coûteroient au roi plus de ſix livres.

Je ne ſais ſi la caiſſe d'eſcompte s'arrêteroit pour cet inconvénient. J'obſerve ſeulement que dans ſon but de favoriſer l'agiotage, elle peut faire, & probablement elle fera les ſacrifices qui faciliteront l'émiſſion de ces billets; en un mot, je me contente de montrer ce que peuvent devenir, ce que deviendront infailliblement les intérêts généraux du commerce national entre les mains de la caiſſe d'eſcompte, dès qu'elle veut de grands bénéfices; & qu'à Paris les profits immodérés d'une banque de ſecours ne peuvent ſortir que de l'agiotage.

jamais élever le taux de son intérêt au-delà de quatre pour cent ; à mettre de la modération dans ses dividences, de la réserve dans sa conduite, & sur-tout à proscrire à jamais & sans retour, & sans exception, ce fatal papier de circulation, source de tous nos maux. (1)

---

(1) Il est presqu'incroyable qu'après mon livre sur la caisse d'escompte, les administrateurs de cet établissement aient pu persuader encore au gouvernement que les lettres de circulation sont les effets que doit escompter de préférence une banque de secours. Quel homme, connoissant les affaires, ne sait pas que ce sont précisément ces sortes d'opérations qui ont ruiné successivement les banques d'Ecosse & tant d'autres ?

Un particulier qui place à l'escompte des capitaux libres dont il est propriétaire, & que nul ne peut lui redemander, n'a sans doute autre chose à examiner que la solidité intrinseque de la lettre-de-change, qu'à s'assurer qu'elle sera payée, sinon à l'échéance, au moins tôt ou tard, & qu'il ne perdra ni capital, ni intérêt. Mais cela ne suffit pas à une banque qui escompte avec l'argent d'autrui, pour lequel elle a fourni ses engagemens payables à vue, & qu'on peut lui redemander, sinon tout à la fois, du moins successivement & en peu de tems. Il faut à une telle banque des lettres-de-change qu'elle soit sûre de voir rentrer à leur échéance ; parce qu'elle ne peut jamais être certaine d'avance que sa positiou lui permettra de les renouveller.

Et non seulement les lettres de circulation sont inutiles à une banque de secours dans un moment de crise, mais elles peuvent occasionner une crise qui sans ces lettres ne feroit jamais arrivée.

Qu'elle est en effet la cause principale & constante du crédit des banques quelconques ? N'est-ce pas l'opinion générale qu'elles pourront payer à vue ceux de leurs engagemens qui leur seront présentés ? On sait bien qu'elles ne gardent pas la totalité de leurs fonds en caisse ; mais on suppose, parce que le bon sens le veut, & qu'une loi expresse l'ordonne, qu'elles ont en especes une proportion considérable des sommes qu'elles doivent, & que le reste est dans leur porte-feuille en effets à courte échéance qui

Qu'elle apprenne à imiter la banque d'Angleterre à qui ses proneurs ont la vanité de la comparer souvent ; qu'elle sache que vers le tems où les excès des banques d'Ecosse devoient amener leur destruction, cette banque patriotique refusa impitoyablement toute signature des banquiers d'Ecosse ; que vers le tems de la refonte de l'or où les juifs exportoient à foison les guinées de poids, elle refusa d'admettre à l'escompte toute lettre qui portoit l'empreinte de la synagogue ; qu'en 1782, lorsque les Genevois ache-

---

rentrent journellement. Mais que l'opinion contraire s'établisse, que l'on en vienne à craindre que les especes en caisse, taries par les premieres demandes, il ne restera plus pour acquitter les billets non encore rentrés que des lettres de circulation qu'il faudroit attendre, & dont l'événement prouveroit peut-être qu'elles ne sont pas toutes solides ; ne voyez-vous pas que les billets vont rentrer à la banque & occasionner un discrédit qui la renversera ? Ce n'est donc pas assez pour une caisse d'escompte que des lettres-de-change soient d'une rentrée certaine ; il faut encore que cette rentrée soit certaine à l'échéance précise, stipulée dans les effets. L'exemple de la banque d'Ayr en Ecosse est à cet égard ce qu'on peut citer de plus incontestable & de plus frappant. Elle avoit escompté pour des sommes considérables des effets de circulation qui tous portoient sur des terres quittes & franches ; ces effets étoient donc de la plus grande solidité intrinseque, mais il falloit les renouveller à chaque échéance. Le public ne tarda pas à s'en appercevoir, & à conclure avec juste raison que cette banque ne pourroit pas acquitter à vue les billets payables à vue qu'elle avoit mis dans la circulation, en échange de ces papiers pris à l'escompte, si on les lui présentoit en grande quantité. Bientôt chaque porteur voulut s'assurer de n'être pas exclus ; on courut à la banque, elle fut forcée de suspendre ses paiemens, & de faire des sacrifices considérables pour emprunter l'argent dont elle avoit besoin. Au bout de quelques années, elle fut complétement liquidée ; mais les actionnaires firent une perte immense, & la banque ne tenta pas même de se relever.

toient

toient à toutes mains des fonds d'Angleterre ou de France, fur la perfpective d'une hauffe à la paix ; à peu près comme ils ont acheté en France dix millions de rente fur les trente têtes, c'eft-à-dire, non pas avec leur argent, mais avec celui que les acceptations de nos banquiers & les facilités de les réalifer à la caiffe d'efcompte leur donnoient les moyens d'emprunter de notre fottife ; la banque d'Angleterre rejetta les papiers de circulation deftinés à lever fur le peuple Anglois un impôt en faveur des citoyens de Geneve, & mis fin à leurs dévorantes fpéculations. Voilà ce que la caiffe d'efcompte devoit imiter ; mais une telle conduite fuppofe des principes ; l'amour de l'ordre, du défintéreffement perfonnel, de l'efprit public. Il faut pour tout cela une autre organifation, une autre furveillance, (1) une compofition différente ; il

(1) Il le faut d'autant plus qu'on ne peut à Paris comme à Londres, compter fur l'efprit public qui dirige & foutient prefque de lui-même une banque. Londres, port de mer, Londres le premier entrepôt naturel de la nation la plus commerçante qui foit fur la terre ; Londres, dont les habitans ont le fpectacle journalier des mouvemens du grand commerce ; Londres n'a pu que recevoir & conferver fes goûts, fes principes & fon efprit. Il a influé fur toutes les penfées, fur toutes les actions, fur la maniere de voir, d'appliquer toutes chofes dans cette métropole du monde commerçant, parce que les habitudes nées de l'éducation dominent en général les goûts, les opinions, les déterminations des hommes. Remarquons d'ailleurs que cet efprit de commerce devoit avoir à Londres une influence d'autant plus puiffante, qu'il reçoit des conftitutions libres une très-grande énergie.

A Londres, une banque pouvoit dont difficilement fortir du domaine du commerce. Favorifée dans fon établiffement par un prince corrompu, la banque d'Angleterre fut d'abord envifagée peut-être comme une reffource utile à fes prodigalités ; mais les nombreux & vrais négocians, dont Londres étoit peuplée, firent bientôt pré-

ne faut pas mettre les hommes en oppofition avec leurs devoirs ; il ne faut pas que ceux qui conduifent une caiffe publique y puifent fans bornes & fans ceffe pour leurs propres befoins, ou pour ceux de leur avidité effrénée.

Et prenez garde que tous les maux qu'a produits la caiffe d'efcompte auroient été arrêtés à tems, ou même ne fe feroient jamais développés ; fi des adminiftrations provinciales, tutrices de la profpérité intérieure du royaume, euffent averti le gouvernement que l'argent étoit rare dans les provinces & pourquoi il l'étoit ; pourquoi tous les capitaux affluoient vers Paris ; pourquoi nos villes manufacturieres étoient dégarnies du numéraire, principal argent de leurs travaux ; par quelle caufe, dans quel but, pour quels intérêts l'argent n'étoit pas à quatre pour cent, taux fixé par l'intérêt même, qui a établi la caiffe d'efcompte ; pourquoi fon prix montoit à fept & huit pour cent à Lyon, dans ce grand attelier de l'induftrie francoife ; pourquoi les négocians, les marchands, les fabriquans couroient fe transformer à Paris en joueurs.... Les adminiftrations provinciales auroient réclamé contre le peu d'étendue & la partialité des fecours de la caiffe d'efcompte, principal foyer

---

valoir leurs intérêts, leurs befoins, leurs combinaifons ; & depuis l'établiffement de cette banque, qui mérite le premier rang entre toutes, elle n'a pas ceffé d'être gouvernée par l'influence du commerce & de l'efprit public qui le feconde. Auffi l'Angleterre lui doit, je ne dirai pas fa profpérité ; ce calcul eft trop profond pour trouver place ici ; mais de n'avoir pas été renverfée par les grandes chofes qu'ofe tenter l'efprit républicain.

Il n'en eft pas de même à Paris. Il ne peut pas en être de même. Le françois le plus jaloux de la gloire de cette capitale diroit-il qu'elle reffemble en rien à ce qu'on entend par une place de commerce ? &c. &c.

de tous ces désordres ; elles auroient demandé si les provinces aussi n'étoient donc pas le royaume ; elles nous auroient sauvé ; ah ! croyons qu'elles nous sauveront encore de voir exécuter le plan qui doit, graces à un privilege exclusif, graces à toutes les faveurs préparées à l'agiotage dans le réglement absurde qu'ont osé solliciter les actionnaires, ou plutôt le petit nombre des banquiers qui les conduisent, étendre sur toute la France le jeu dévastateur que la caisse d'escompte a introduit dans Paris.

Passons à la compagnie des Indes qui a si bien servi les agioteurs ; & tâchons d'apprécier rapidement (1) l'utilité de cette association monopoleuse qui donne à l'agiotage tant de force & de mouvement. Le gouvernement appelle les lumieres, elles sont filles de la discussion. Je suivrai donc l'intention du gouvernement, en parlant avec liberté de ce nouveau privilege exclusif ; car il ne s'agit point de tempérer ou de reconstruire, mais de détruire, de renverser cette compagnie ennemie de nos amis, de nos alliés, tributaire de nos rivaux naturels, tyran dès son aurore de nos principales manufactures nationales, qui ne fut jamais destinée qu'à vivre du privilege de faire le commerce des Indes, même avant d'aller aux Indes, & du jeu qui s'établiroit à l'ombre de ce privilege.

Quelle peut être la cause de son inconcevable

---

(1) Je dis *rapidement*, non seulement parce que plus de détails s'éloigneroient de mon plan, mais & sur-tout parce que M. De la Cretelle a presque tout dit sur ce sujet important dans son *Mémoire pour les fabriquans*, *&c.* Jamais la censure ne fut embellie de plus de graces, & la raison secondée d'un plus grand talent. Je ne connois pas un écrivain qui puisse être plus utile, & qui mérite mieux d'être encouragé à s'occuper des grandes réformes que sollicite le bien public.

rétabliſſement ? A quoi faut-il attribuer cet eſpece de phénomene preſque auſſi étonnant dans un ſiecle de lumieres que l'eût été au milieu des ténebres de l'ignorance la loi qui auroit ſtatué la liberté du commerce ? Si jamais la théorie qui condamne les privileges excluſifs, ſur-tout en matiere de commerce, eſt reſtée victorieuſe des ſophiſmes de l'intérêt privé, ou du défaut d'inſtruction & de vues générales, c'eſt ſur-tout dans ſon application à la compagnie des Indes. Il a fallu pour la rétablir, fouler aux pieds les réſultats de douze années conſécutives qui ont prouvé que la liberté convient au commerce des grandes Indes comme à tous les commerces, & ſur-tout qu'elle lui convient plus que le monopole. Pourquoi l'expérience, ce juge ſouverain dont la ſaine politique n'appella jamais, a-t-elle prononcé en vain ſur cette grande queſtion ? Le gouvernement ne s'étoit décidé pour le régime de la liberté, qu'après des diſcuſſions profondes; pourquoi n'a-t-on pas publié les conſidérations nouvelles qui l'ont fait changer de ſyſtême ? Notre rivalité avec la grande Bretagne, réclamoit-elle une compagnie poſtée dans l'Inde, pour lutter ouvertement ou ſourdement contre l'aſcendant des Anglois ? On ſait depuis long-tems qu'un corps tout à la fois marchand, politique & militaire, ne remplira jamais bien l'une de ces fonctions, ſans que l'autre en ſouffre, & que l'eſprit d'ordre & d'économie qu'exige le commerce eſt incompatible avec les profuſions & les accidens ſi variés, ſi imprévus de la politique offenſive. L'arrêt qui a rétabli la compagnie des Indes ne renferme d'ailleurs aucune diſpoſition qui ne montre le plus parfait abandon de tout autre objet que du commerce. Et ſi l'état d'infériorité, où, graces à notre génie tutélaire peut-être, nous nous trouvons dans l'Inde, donne de vrais regrets; ſi l'on a une

intention ſincere de s'en relever, ce n'eſt aſſurément pas à l'aide d'une compagnie marchande, qui ne ſe meurt jamais ſans bruit & ſans être remarquée, que la politique s'approchera d'un but auquel on ne peut plus arriver qu'avec tant de circonſpection & de ſecret. Mais le gouvernement paroît avoir véritablement renoncé à ce phantôme de puiſſance, qui de tant de manieres coûtoit ſi cher à la nation. Je le demande donc encore; pourquoi n'a-t-il pas laiſſé aux induſtrieux armateurs de nos ports un commerce qui, remis à l'émulation de la concurrence, ſe varioit ſous toutes les formes, & préparoit avec l'Inde des échanges, où nos productions nationales prenant la place des métaux, l'auroient rendu véritablement productif? A-t-on craint qu'il ne parût point aſſez de vaiſſeaux françois dans l'Inde, (le commerce libre les avoit multipliés, c'eſt un fait hors de doute,) ou qu'il nous manquât de ces toileries indiennes devenues ſi précieuſes à notre luxe? La compagnie n'en apporta jamais autant que les navires françois expédiés pendant les tems de liberté....

Mais, comment parler & ſe taire à la fois? A quoi ſervent ces queſtions auxquelles l'opinion publique a répondu?.... Oui le rétabliſſement de la compagnie des Indes eſt une de ces déplorables ſurpriſes faites par l'intrigue de l'intérêt perſonnel à la ſageſſe du gouvernement, & je n'en veux pour preuve que les motifs allégués dans le préambule même de l'arrêt qui a donné la victoire à cette intrigue, puiſqu'ils ſont tous démentis par les faits & la nature des choſes.

L'expérience, a-t-on dit au gouvernement, *a démontré que les cargaiſons d'Europe n'étant pas combinées entre elles, ni proportionnées aux beſoins des lieux de leur deſtination, s'y vendoient à bas prix....* Vous ſuppoſez donc que la compagnie

Françoife fera feule à faire le commerce de l'Inde ; ou qu'elle fe combinera avec les compagnies Angloifes, Hollandoifes, Suédoifes, Danoifes, Portugaifes, Impériales, &c. &c. pour les approvifionnemens de la prefqu'Ifle, de la côte de Coromandel, de l'empire de la Chine ? Mais l'une & l'autre de ces fuppofitions eft également abfurde. Croit-on de bonne foi que ces immenfes contrées foient pour le commerce des points comme nos ifles à fucre, où quelques ballots de marchandifes européennes, quelques futailles de vin peuvent faire abondance ? A qui perfuadera-t-on que fi les expéditions de nos armateurs leur euffent été défavantageufes, fi l'efprit de fuite, de raifon & de calcul qui fait la fcience du commerce n'eût pas fu remédier à quelques mécomptes, à des accidens paffagers, leurs réclamations contre la nouvelle compagnie fe feroient fait entendre ? Que l'on fe prévaudroit fi hautement de leurs profits pour garantir ceux que fera la compagnie ?

Le concours des fujets de fa majefté dans les marchés de l'Inde y furhauffoit le prix des achats.... Mais encore une fois la compagnie Françoife fera-t-elle donc la feule dans l'Inde ? Et ces armateurs auxquels on a arraché une induftrie qui ne devoit après douze années qu'approcher de fa perfection, ces armateurs n'ont-ils pas cent moyens d'aller faire encore concurrence aux achats de la compagnie ? D'ailleurs les productions des Indes font-elles bornées à une quantité déterminée ? Ne fait-on pas que la fabrication, lorfque rien ne la gêne, fe met toujours au-deffus des demandes ? Que les fabricans fe multiplient encore plus vîte que les marchands ? Qu'un moyen fûr d'en diminuer le nombre, & par conféquent de renchérir les prix, c'eft de ne préfenter qu'un acheteur ? On craint alors qu'il ne faffe la loi, on ne lui prépare plus fes befoins, & ce n'eft

qu'à prix d'argent qu'il peut faire fabriquer ce qu'on redoute d'avoir à lui offrir. Oh ! jusqu'à quand les mensonges grossiers du monopole trouveront-ils crédit auprès des gouvernemens ? Voudront ils toujours ignorer que l'affluence des vendeurs empêche la chereté ? Que là où se rendent beaucoup d'acheteurs, il se trouve aussi beaucoup de vendeurs & de marchandises ? N'est ce pas en un mot répondre à tout que de demander, comme nous l'avons déja fait, pourquoi, si les désavantages dont s'appuie le préambule sont réels, nos armateurs ont regardé le rétablissement de la compagnie des Indes comme une vraie calamité ? Si la concurrence leur faisoit acheter cher, elle devoit leur faire vendre à bon marché ; c'est un moyen sûr de se ruiner ; & certes il est difficile de concevoir comment on regrette un commerce où l'on se ruine.

Mais dans combien de détails n'a-t-on pas égaré le gouvernement ? On lui a persuadé que *les assortimens étoient mal faits, qu'il manquoit d'une sorte de toileries, tandis qu'il y en avoit trop d'une autre sorte....* Quoi, ce seroit-là les *informations fournies par les négocians intelligens & zélés qui ont été consultés !* Auroient-elles été données par les sieurs Berard, Perrier, Gourlade ? J'ai peine à le croire. Directeurs sans doute éclairés de la compagnie actuelle, après avoir été les fléaux de la précédente ; devenus persécuteurs par devoir, (& ils le remplissent avec zele,) de tout ce qui peut causer quelqu'ombrage à leur monopole, après avoir eu eux-mêmes besoin de la plus grande tolérance lorsqu'ils faisoient la contrebande des marchandises de l'Inde ; des hommes aussi instruits ont du dire que ces inégalités d'assortiment étoient communes à toutes les compagnies, & l'effet nécessaire de l'inégalité des consommations occasionnées par les variations de la mode ; que deux années d'intervalle devant s'écouler en-

tre une demande dans l'Inde réglée ſur l'état actuel de la conſommation en Europe, & l'exécution de cette demande, il eſt impoſſible d'établir jamais les juſtes proportions, dont l'inobſervance a fourni un argument contre la liberté de ce commerce. Il faudroit pour cela rapprocher l'Inde de nous autant que la Suiſſe, & c'eſt aſſurément ce que les monopoleurs ne feroient point, lors même qu'ils en feroient les maîtres : s'il étoit en leur puiſſance d'éloigner la Suiſſe pour que ſes fabriques puſſent entrer dans leur monopole, comptez qu'ils n'y manqueroient pas.

On a dit : une compagnie fera le commerce avec bien plus d'avantage que les particuliers, & ceux-ci ne ſe plaignoient d'aucun déſavantage. La compagnie renfermée dans le pur commerce, n'avoit pas beſoin d'être plus favoriſée que les particuliers dont elle avoit pris la place. Et cependant voyez à quelles conditions, ceux qui ont perſuadé la néceſſité du monopole l'ont demandé pour eux. Voyez les conceſſions énormes qu'ils ont obtenues. On leur abandonne ſans rétribution les magaſins de la nation, & non ſeulement on anéantit les droits ſur les marchandiſes qu'ils importent, mais l'état les admet à partager ceux dont il charge les toileries étrangeres qui entrent dans le royaume par le ſeul effet de la néceſſité. Quelle partialité gratuite !

Mais quand cette compagnie feroit auſſi utile au commerce qu'elle l'eſt peu, elle a perdu tout droit à la protection du gouvernement ; ſa prétendue utilité quelle qu'elle ſoit, diſparoît devant le mal qui réſulte de l'agiotage déſordonné dont ſes actions ſont devenues l'aliment.

Je le demande en effet : quel eſt le dédommagement juſte & naturel que doit le monopole à la nation, ſi cependant elle peut être dédommagée d'un monopole ? N'eſt-ce pas que les portions d'intérêt dans ſes bénéfices puiſſent du moins être

acquiſes par tous ceux qu'il a dépouillés du profit de leur propre induſtrie ?... Eh bien! Les actions des Indes ſont accaparées, elles le ſont par des agioteurs vraiment mépriſables, par des hommes, qui, dupes & victimes de leur propre avidité, combattent en déſeſpérés pour reculer leur perte. Ils appellent à leur ſecours, les emprunts uſuraires, & s'impoſent chaque jour davantage la néceſſité de vendre l'action à un plus haut prix. Le ſpéculateur honnête ne peut plus l'acquérir qu'au riſque d'y perdre; & s'il conſent à reprendre des mains de la comppgnie des Indes une petite partie de ce qu'elle lui ôte, une autre compagnie, émule de la premiere, prétend à lui en vendre l'eſpérance, à la lui faire payer plus cher que la réalité.

Mais que dis-je? Que parlai-je de partage d'actions, d'équité, de rapports avec le bien public... Un ſimple particulier, un citoyen obſcur du moins juſqu'à la célébrité conquiſe par ſes délits, vient d'acquérir la maſſe preſqu'entiere des actions de cette ſociété.... C'eſt donc pour un abbé d'Eſpagnac qu'on a créé une compagnie des Indes! C'eſt pour un prêtre agioteur que des armateurs induſtrieux, de laborieux négocians, des hommes recommandables, auront été dépouillés! Oui, c'eſt pour le ſuccès de ſon inſatiable cupidité, de ſa vaniteuſe ignorance, de ſa coupable préſomption, de ſes manœuvres criminelles, qu'un commerce qui ſe faiſoit conformément aux vrais principes a été remis dans les mains d'un monopole dont le ſiege eſt à Paris! C'eſt l'abbé d'Eſpagnac, c'eſt cet homme pur, ce citoyen utile & vertueux, qui partage maintenant avec l'état les droits abandonnés à ce monopole dont il a ſu devenir propriétaire!

Et quelle contenance fait l'adminiſtration de la compagnie des Indes dans cet état de choſes?

Certes, leur nature même l'indique assez. Le désintéressement n'a certainement pas fait les directeurs de cette compagnie. Ils obéissent fidelement à leur premier principe, & l'on doit s'attendre qu'ils feront ce qui leur rendra le plus. Or, l'agiotage étant aujourd'hui l'arbitre du prix de toutes les sortes d'actions, assurément ils ne défavoriseront pas l'agiotage; & ce commerce tant vanté des grandes Indes qu'il falloit ôter à la liberté sous laquelle il prospéroit, pour le donner à une compagnie qui a bien d'autres sources de profits, plus prochaines, plus abondantes & plus sûres, n'est plus qu'un accessoire, une espece de simulacre auquel il faudra donner les diverses apparences propres à balloter les actions par tous les sauts monstreux, *en avant & en arriere*, qui caractérisent la folie de notre agiotage.

Je ne fais point ici un vain pronostic pour confirmer ce que j'ai dit ailleurs, que l'agiotage corrompt l'entreprise même qui l'occasione. Les secours prodigués par la direction des Indes aux accapareurs des actions, malgré les besoins pressans d'argent qu'elle avoit annoncés, indiquent assez de quel œil elle a vu cette opération vraiment criminelle.... Eh! comment résister à la tentation de se trouver directeur de la compagnie des Indes sans qu'il en coûte un sol, mais cependant avec la propriété de deux cents cinquante actions? Comment ne pas applaudir à l'agiotage qui a produit ce miracle, & dépassé dès son premier élan, ce qu'on n'osoit pas même espérer du commerce des Indes?

Cependant le vœu du gouvernement est trompé. Il attache à la qualité de directeur une propriété d'actions, pour avoir un garant d'une administration prudente. Vaine précaution! un instant de magie fait que ces actions ne sont plus qu'un profit. Elles n'excitent plus le même intérêt. Un autre instant de magie, qu'il seroit si facile

d'aider, les fera tomber. On pourra racheter, pour revendre avec avantage, à l'aide d'une autre circonſtance.... Quels armemens valent cette induſtrie ? Quels retours ſont auſſi rapides ? ...

Mais auſſi par quelle funeſte erreur le gouvernement laiſſeroit-il ſubſiſter le privilege de la compagnie ? S'il l'a jugé bon en ſoi, il ne peut jamais avoir cru qu'il fallût le lier avec l'agiotage, & la cauſe ne pouvant être ſéparée de l'effet, celui-ci prononce hautement la deſtruction de la cauſe.

En vain réclameroit-on la propriété du privilege ; c'eſt un abus de mots. J'ai, ou je dois avoir, le privilege de ſemer dans mon champ des graines à mon choix ; mais ſi je ne pouvois y ſemer que des plantes vénéneuſes, mon champ, ou le droit de l'enſemencer, me ſeroit bien-tôt ôté. Tout eſt ſubordonné au bien public ; &, dans les pays mêmes où la liberté a ſa plus grande latitude, un privilege ne ſauroit ſe défendre un inſtant contre l'évidence du mal qu'il produit, lorſque ce mal eſt général & ſans compenſations ; lorſque, pour tout dire en un mot, il eſt une atteinte à la propriété publique.

Pour octroyer le privilege du commerce des Indes à une compagnie, il a fallu en dépouiller la maſſe des négocians François, au très-grand détriment de ce commerce. Quand à ce mal évident ſe joignent encore les déſordres plus évidens de l'agiotage ; que veut-on de plus pour avoir le droit de mettre fin à ce monopole ?

D'ailleurs, qui donc pourra ſe plaindre ? Puiſqu'une réunion de nombreux capitaux en un petit nombre de mains eſt un avantage pour le commerce, que riſque la compagnie à une concurrence ? Que lui importe que le commerce de l'Inde ſoit reſtitué à la liberté ? Que les

avantages qui lui ont été prodigués ſoient rendus communs à tous les armateurs françois, que les inutiles dons du tréſor royal rentrent dans ce tréſor, qui n'a pas beſoin d'être dépouillé d'une maniere ſi ſtérile pour lui-même? La compagnie ne figurera-t-elle pas toujours dans ce commerce libre, comme un négociant aiſé? Et la nation peut-elle perdre quelque choſe à ce que les concurrens de la compagnie tâchent de racheter, à force d'induſtrie, les avantages de l'argent qu'elle aura ſur eux?

Mais tout perdront..... Eh! non. La marine ne perdra pas. Tout ce qui tient à la méchanique de ce commerce gagnera; les officiers, les matelots, les ouvriers de mille genres, les propriétaires des forêts, les cultivateurs du chanvre, que j'aurois dû nommer les premiers, y gagneront. Si l'armateur, ſi ſes aſſociés ne retrouvent pas leurs capitaux, ils ſauront du moins pourquoi; & ſans ôter ce commerce à la liberté, l'expérience le mettra dans le vrai rapport que lui aſſigne la nature des choſes.... O vous qui voyez avec tant d'indifférence ces déplacemens ſtériles que fait le jeu de l'agiotage, pouvez-vous réclamer contre des pertes utiles que feroient quelques armateurs?

La compagnie la plus intéreſſante doit, à mon avis, être détruite, auſſi-tôt qu'elle crée des agioteurs. Mais lorſqu'elle ſe charge encore de faire la guerre à l'induſtrie, je demande ſous quel aſpect cette compagnie ſeroit tolérable? Ecoutez l'Alſace; écoutez les fabricans, écoutez les marchands de toileries parler de ces avides harpies infatigablement occupées à ſalir leurs mets. Pourſuivis dans leurs achats aux compagnies étrangeres, ils voient la nouvelle compagnie des Indes faire elle-même des achats ſemblables. Bleſſés, mutilés dans leur droits naturels, dans la propriété de leurs induſtrie, ils voient les loix prohibitives en vigueur avant

que la nouvelle compagnie ait pu recevoir ſes aſſortimens de l'Inde. Ils la voient aller chercher en Angleterre, en Hollande, à Lisbonne, à Copenhague des marchandiſes, pour faire concurrence à celles qu'ils attendoient & qu'ils attendent encore de l'Inde. Ils la voient, non contente de les expulſer d'un commerce qu'ils faiſoient librement depuis douze années, s'efforcer encore de leur rendre plus onéreuſe leur derniere liquidation. Ils la voient ſolliciter, obtenir contre eux les droits de la plus perfide, de la plus tyrannique inquiſition. Oui, le généreux François, le François qui adore ſes ſouverains, qui ne voit ſon bonheur que dans leur gloire, a été ſoumis à ces viles conceptions du monopole !

Mais attendez-vous à d'autres perſécutions, ſi vous n'y portez pas le remede le plus prompt, le ſeul efficace.

Ces iſles de France & de Bourbon, ces poſſeſſions aujourd'hui ſi importantes, pour peu que vous vous occupiez encore de l'Inde, vous avez ſenti la néceſſité de les favoriſer, d'y attirer une population nombreuſe, d'en faire une vedette redoutable, pour protéger du moins votre pavillon..... Eh bien ! laiſſez faire votre compagnie des Indes ; elle les rendra bientôt un déſert. Ce commerce d'Inde en Inde, que vous avez permis à ces iſles, que vous avez dû leur permettre, eſt déja, n'en doutez pas, & de plus en plus il ſera l'objet de ſa jalouſie, il facilitera quelque contrebande de mouſſeline avec l'Europe. Les ports étrangers déjoueront les précautions priſes pour borner à ces iſles le commerce permis ; & la compagnie irritée de n'avoir pu tout enchaîner, foulera aux pieds votre prudente & ſage politique, elle ne ceſſera ſes importunités que lorſqu'elle aura obtenu l'interdiction que vous avez voulu éviter.....

Vous aurez beau chercher, nul remede aux maux paſſés, nul remede aux maux à venir, & qui naîtront au ſein de cette compagnie ; nul remede n'eſt poſſible, que ſon privilege ne ſoit détruit.... Il le ſera : oui, je le prédis avec confiance ; & plutôt que de me plaindre de tant d'abus déshonorans pour la nation, dont il a été l'occaſion & la ſource, je ſerois tenté d'applaudir à ces manœuvres où les droits des citoyens & toutes les convenances publiques ont été ſi indignement violées, puiſqu'elles ſont arrivées enfin à un tel degré d'abſurdité, que le remede devient inévitable. Non, je ne doute plus du triomphe très-prochain de la juſtice & de la raiſon. Le commerce des Indes orientales ſera rendu à ſes vrais propriétaires, ſeuls capables de le diriger par la concurrence au bien de la nation.

Mais la chûte de l'agiotage ſeroit déja un bien aſſez grand. L'avantage évident de l'état eſt que tout commerce ſe faſſe avec le plus d'économie poſſible. Eh bien ! conſidérez ſeulement l'argent & le crédit employé au jeu des actions par les agioteurs ; & voyez s'il n'en réſulte pas évidemment que le commerce de l'Inde occupe infiniment trop de moyens, & qu'il enleve cet inutile excédent à d'autres entrepriſes tout autrement intéreſſantes peut-être......... Livrez, livrez nos provinces maritimes, comme toutes les autres, à des adminiſtrations intérieures ; elles auront bientôt, chacune dans leur circuit, quelqu'induſtrie particuliere à échanger avec celle de l'Aſie & Paris où le ſiége d'une compagnie des Indes eſt une dériſion, & non un fait de commerce, laiſſera enfin le génie tutélaire de la patrie ſuivre les loix éternelles de la nature des choſes.

Après la caiſſe d'eſcompte, après la compagnie des Indes, les autres compagnies,

foyers d'agiotage, méritent à peine l'honneur d'être nommées. C'eſt une pénible tâche que de redire les mêmes choſes, ou de compulſer des détails dont un honnête homme ne ſouille pas ſa plume ſans quelque pudeur. Il faut cependant épuiſer, autant qu'il eſt en moi, mon ſujet.... Eh! quel ſpectacle plus hideux, dans ſon obſcure corruption, que celui de la compagnie des eaux; par exemple! comment y méconnoître la prévarication qui naît infailliblement au ſein des adminiſtrations, dès qu'elles deviennent agioteuſes? Ce que cet établiſſement pouvoit avoir d'utile, ſi ſa marche eût été lente & graduée ſur le ſuccès, a diſparu. Jamais objet principal n'eſt devenu plus étranger aux actions qui le repréſentent; (1) jamais on ne

(1) C'eſt actuellement que les hommes de ſens-froid peuvent décider ſi j'avois raiſon de dire qu'il importoit à l'établiſſement de MM. Perrier que le prix de l'action reſtât modéré, afin que les nouvelles avances indiſpenſablement néceſſaires pour atteindre à des profits ſolides & durables fuſſent plus aiſément accordées par les actionnaires; que les marchands d'actions vouloient au contraire moiſſonner en un inſtant, & au dépens des dupes, les eſpérances d'un ſiecle; que pour parvenir à cette moiſſon, ils exagéroient ces eſpérances, & faiſoient croire qu'ils donnoient un tréſor inépuiſable, au prix de ce qu'il en coûtoit ſeulement pour l'ouvrir. Telle eſt la ruſe des agioteurs; & voilà tout ce que j'ai combattu, tant que par des provocations inſolentes, des menaces tyranniques, on ne m'a pas ordonné de développer mon ame & mon courage.

Mais veut-on bien juger des motifs qui ont excité cette fermentation ridicule, dont j'ai preſque été la victime? Qu'on peſe le fait ſuivant.

Il a paru, quelques mois avant mon travail ſur la compagnie des eaux, *un projet de diſtribution générale d'eau pure & ſalubre dans Paris.* (*) c'eſt ſous les yeux du

(*) *Projet d'un pont & d'une machine hydraulique, pour une diſtribution générale d'eau pure & ſalubre dans Paris, par M. Deforge*, &c. &c. &c.

montra mieux à découvert cette honteuſe jonglerie qui n'a voulu que mettre à contribution la crédulité publique. Où ſont ces ſucès tant vantés, tant promis? Qu'a-t-on vu dans la derniere aſſemblée des actionnaires, ſi ce n'eſt l'obſcurité du déſordre & les énoncés vagues d'une adminiſtration qui n'oſe rendre compte ni à elle-même, ni au public? Et à quoi donc ſert cet appareil de précautions qu'emploie le gouvernement pour aſſurer l'exactitude des comptabilités? Quelqu'un obſerve dans cette aſſem-

---

gouvernement, c'eſt à Paris, c'eſt avec la permiſſion de M. le garde des ſceaux, qu'il a été imprimé. Dans ce mémoire l'entrepriſe de MM. Perrier eſt infiniment maltraitée. On y décrie en général l'uſage des pompes à feu pour abreuver les grandes villes. On y perſiffle en particulier l'abſurde projet de porter de l'eau dans toutes les maiſons de Paris, ou même dans leur plus grande partie. On y entre dans des diſcuſſions très-approfondies ſur l'inſalubrité des eaux que peut fournir tout établiſſement ſitué au-deſſous de Paris, & l'on y promet à cet égard DES DEMONSTRATIONS DE LA DERNIERE EVIDENCE, SI L'ON PARVIENT A OBTENIR LA PERMISSION DE LES PUBLIER.... Eh bien! perſonne ne s'eſt plaint, perſonne n'a réclamé; perſonne n'a ſoutenu que M. Deforge fût un mauvais citoyen, & ſon mémoire un écrit répréhenſible. Pour moi, je ſuis tout cela; & ce n'étoient pas moins que des punitions très-ſéveres que l'on me préparoit pour avoir manifeſté l'opinion que le prix donné par l'agiotage aux actions des eaux de Paris n'eſt pas le prix donné par le calcul & la raiſon.... Pourquoi dans une même cauſe un traitement ſi différents?.... Pourquoi?... C'eſt que M. Deforge n'a attaqué que l'eau, l'entrepriſe, les moyens, l'exécution, le produit; & que je n'avois attaqué, moi, que l'agiotage qui s'exerce ſur les actions des pompes à feu... C'eſt que ceux dont on les tenoit à la cour à des prix d'agioteurs, & qui vouloient en même tems paſſer à la ville pour faire la guerre à l'agiotage, ſe trouvoient dans un embarras aſſez vif, à l'apparition d'un ouvrage qui mettoit ces actions à leur juſte valeur, puiſqu'ils s'étoient rendus en quelque ſorte comptables de leurs ſuccès.

blée

blée, que le chétif dividende qu'on ſtatue ſurpaſſe encore le produit qui doit le payer; on lui répond : EH ! QU'IMPORTE ?

Cependant l'agiotage ſur les eaux, dont les canaux feront bientôt de Paris la ville la plus mal pavée de l'Europe, ſans qu'elle en ſoit mieux abreuvée; l'agiotage ne voulant pas perdre cette table de jeu, a imaginé de la ſoutenir par une entrepriſe d'aſſurances contre le feu, dont l'inutilité a été invinciblement démontrée, ſans parler des déſordres très-graves qui en peuvent réſulter. Mais à peine avoit-on prouvé cela, [MM. les agioteurs ont d'étranges manieres de répondre aux bons livres] qu'une nouvelle compagnie d'aſſurance s'eſt élevée, ou plutôt qu'elle a été propoſée; & l'on a vu ſe renouveller l'hiſtoire de la compagnie Eſpagnole des Philippines, dont les actions ſe vendoient à Paris, avant que perſonne ſoit à Madrid, ſoit ailleurs, en eût une ſeule à ſa diſpoſition. Celles de la compagnie des aſſurances contre les incendies, ſont actuellement portées preſqu'au triple de leur prix de création, tandis qu'il n'y a pas encore une ſeule aſſurance de conſommée. Comment l'adminiſtration d'une compagnie preſqu'entiérement illuſoire, réſiſteroit-elle à ce qui peut ſoutenir des prix extravagans à ſon profit? Auſſi les expédiens de celle-ci tiennent-ils déja une place diſtinguée dans l'hiſtoire de l'agiotage.

Et par exemple cette compagnie cédant au prix de création une action au propriétaire qui fait aſſurer une certaine ſomme, la hauſſe extraordinaire des prix eſt cauſe que beaucoup d'aſſurances peuvent ſe faire pour pluſieurs années, ſans qu'il en coûte rien à l'aſſuré, auquel même il peut reſter un profit conſidérable. Eh bien! graces à notre petite induſtrie, cette circonſtance a fait naître un tripot ſelon les rites duquel Jean fait aſſurer à ſes dépens la maiſon

de Pierre, à condition que celui-ci lui laissera l'action promise par la compagnie... Et voilà comment on a senti la nécessité de se faire assurer ! Voilà comment on l'a prouvée !... Hâtez-vous, dit-on aux uns de vous faire assurer, & vous aurez pour cinq cents livres des actions que vous vendrez quinze cents ! — Hâtez-vous, dit-on aux autres d'acheter des actions de la compagnie d'assurance ; car voyez la foule qui vient se faire assurer.... Telle est donc la logique de l'agiotage ! Tels sont les utiles emplois de capitaux qu'a fait naître celui de la compagnie des eaux, qui, par lui-même ou par cette nouvelle spéculation, n'occupe pas moins, soit en argent effectif, soit en circulation de crédit de quarante millions (1), consacrés en apparance à deux objets réellement absurdes & vraiment perdus pour la chose publique, pour la prospérité nationale, absolument perdus, si l'on excepte un très-modique intérêt en compensation duquel on peut compter les pensées, le tems & l'industrie des individus absorbés par toutes ces extravagances.

Ajoutez-y, pour vous faire une idée très-incomplette, des fonds agités par l'agiotage, l'immersion continuelle des actions de la banque de St. Charles, dont la plus grande partie est en France, où elles occupent, tant en fonds morts, qu'en circulation de crédit, plus de soixante millions.

Et ne croyez pas que si l'on n'y apporte un remede prompt, sûr & sévere, l'Espagne borne-là ses succès contre nos finances. Notre fureur agioteuse peut très-bien la conduire à tenter d'extraire par nos mains de nouveaux trésors. Car enfin l'Espagne ne possede pas les mon-

---

(1) Tandis qu'ils n'ont été créés que pour seize.

ceaux d'or ſur leſquels elle ſemble aſſiſe ; dans la déſorganiſation de ſon économie politique, elle en eſt comme nous aux expédiens du jour. Et remarquez que l'Eſpagne a pour favoriſer ces expédiens un avantage qui nous manque, celui de notre agiotage. Nous lui offrons ce qu'elle ne trouveroit nulle part ailleurs ; car nous ſeuls en Europe ſommes attaqués de cette démence. A quoi donc tient-il que quelque nouvelle charlatanerie inventée à Madrid, ne vienne faire briller quelque nouvelle chimere à nos imaginations délirantes (1) ?

Quoi qu'il en ſoit, l'agiotage françois ſoutient ſeul les actions de S. Charles en Eſpagne. L'intérêt perſonnel des directeurs eſpagnols combiné avec les beſoins du tréſor royal de Madrid, décident des opérations de cette banque. De quelque nature qu'elles ſoient, les S. Charliſtes Pariſiens décretent les dividendes d'après les principes des utiles joueurs à la hauſſe ; car on ſent que la théorie des joueurs à la baiſſe, tendante à repouſſer ce fonds dans ſon pays natal, les adroits Eſpagnols diſent auſſi que les joueurs à la baiſſe ſont les ennemis du bien public, & que les joueurs à la hauſſe méritent des ſtatues (2) pour

(1) J'ai dans les mains un panphlet eſpagnol, où il n'eſt pas queſtion de moins que d'organiſer la banque de Saint-Charles de maniere à devenir la chambre d'aſſurance unique du commerce maritime de toutes les nations du monde. Ce projet eſt très-propre à réuſſir ſur la bourſe de Paris, quand M. Baroud jugera convenable de le prôner. Eh ! ne nous perſuadera-t-on pas, ſi on l'entreprend, que cette chambre qui doit, pour réuſſir, aſſurer à bon marché, poſſede le ſecret de conjurer ou de calmer les tempêtes ?

(2) En effet, ceux-ci ont envoyé à la banque eſpagnole un long & lourd mémoire pour prouver qu'il falloit bien ſe garder de ſuivre, pour les dividendes, l'état vrai des affaires de la banque, mais l'état vrai de l'agiotage à

avoir trouvé le secret si utile à la gloire & à la prospérité des nations, de faire circuler des som-

---

Paris, où les actions de Saint-Charles ont besoin d'être soutenues. Ce mémoire est le résultat d'un conseil de banquiers patriotes tenu à Paris, & que les démêlés du trésor royal d'Espagne avec la banque, & plus encore les plaintes générales du commerce espagnol contre cet établissement alarmoient sur sa véritable situation. Les auteurs de ce mémoire ont soin d'y faire observer qu'ils ne ne sont pas des joueurs, mais d'honnêtes capitalistes, qui, pleins de confiance dans les profondes lumieres des directeurs de la banque, dans la fidélité du gouvernenement Espagnol envers les étrangers, ont placé leur argent dans les actions de Saint-Charles, comme dans un dépôt également sûr & utile. Et dans cette qualité d'honnêtes capitalistes, dont il est impossible de douter, comme on voit, ils tendent la main, pour qu'on leur donne un dividende qui ne décrédite pas l'action.

Mes informations, & jusqu'ici elles ne m'ont pas trompé, m'apprennent que les directeurs ne pouvant point donner de dividendes, à cause de la publicité du mauvais état de leurs affaires, en avoient cependant résolu un de vingt-cinq livres, c'est-à-dire, de cinq pour cent sur le prix originaire de l'action, & que le mémoire du sénat parisien l'a fait porter à trente-cinq livres, dont vingt-cinq devroient être payées, & ne le sont pas encore, & dix livres ne pourront être demandées qu'en juillet prochain.

Au reste, je crois le fait de la mauvaise situation de la banque de St Charles assez prouvé par le défaut de publication du compte rendu, si même il y en a eu un quelconque dans la derniere assemblée générale. Messieurs les directeurs depuis la publication du *Tableau raisonné de l'état actuel de leur banque* ne hasarderont pas si facilement leurs chiffres. Je sais que le charlatan Cabarrus a beaucoup & long-tems parlé dans cette assemblée; les gazettes retentissent des éloges qu'il a soudoyés. Ce grand hommes a, dit-on, passé modestement dans une chambre voisine au bruit des cris tumultueux, qui demandoient pour lui de magnifiques récompenses. Si l'on croit bonnement que la conviction de ses grands services, de ses vastes lumieres, causoient ces acclamations, j'ap-

mes prodigieufes fur le pied de vingt à vingt-cinq pour cent l'année.... Encore une fois, étonnnez-vous fi l'argent & le crédit font rares pour toute autre chofe que pour l'agiotage ! Etonnez-vous s'il arrive du numéraire & des hommes à Paris, pour fe mêler à ces jeux au préjudice des occupations innocentes ! (1)

---

prends au public que c'étoit l'agiotage parifien dans toute fa pureté & fon énergie. Vingt-cinq actions donnent droit de fuffrage dans l'augufte affemblée de St Charles, & les étrangers peuvent y voter par procuration. Les procurations françoife, & certes il pouvoit y en avoir affez pour remplir les rues de Madrid de votans, ont donc, graces aux foins de Cabarrus & de fes amis, peuplé l'affemblée de ces louangeurs par commiffion, dont les charlatans ne négligerent jamais la reffource. Ce manege, joint à quelqu'autre pour exclure les vrais actionnaires, ou en diminuer le nombre, a tellement été prévu à Madrid, que quelqnes perfonnes du parti de l'oppofition fe font pourvues d'un ordre du roi pour qu'on les laiffât parler. Quoiqu'elles n'aient pas été écoutées, les fuccès de Cabarrus font cependant encore fufpendus, & le roi n'a pas fait connoître fon intention fur les récompenfes qu'on lui demande pour l'illuftre adepte.

On fent maintenant le but de ces battemens de mains qui ont fi plaifamment accompagné une diminution fenfible de dividende. Il s'agiffoit d'occafionner une hauffe à Paris fur les actions de Saint-Charles. Mais l'abbé d'Efpagnac a été plus expéditif. Il a vu dans ces actions un moyen de fe procurer de l'argent. Il les a achetées très-cher à terme, & les a revendues très-bon marché comptant, pour fecourir fon accaparement des actions des Indes.

Je demande pardon au lecteur, de me traîner fur ces détails fangeux, mais ils font les pieces juftificatives de l'hiftoire de l'agiotage, & peut-on trop montrer qu'il eft infiniment important de prendre un parti ferme & décifif contre les actions de la banque de Saint-Charles ?

(1) Un fait parfaitement fûr, que mes informations très-actives & très-fcrupuleufes confirment chaque jour, & qui mérite l'attention la plus févere, c'eft que l'ar-

Je ne connois pas assez les autres compagnies pour en parler. Je sais qu'il restoit encore quelque liberté dans nos établissemens sur la côte d'Afrique, & que la compagnie modeste, qui, sous le titre de la compagnie de la gomme du Sénégal tient magasin d'esclaves, vient de la détruire. Je sais que ses actions sortiront bientôt de l'obscurité; qu'on en tient en réserve; & que celles qui ont été distribuées, créées il y a peu de tems pour un million & demi, occupent déja un capital d'environ deux millions cinq cents mille livres.

Je sais que d'autres compagnies nous atten-

---

gent arrive de plus en plus des provinces sans paroître plus abondant, vu le haut prix qu'on en donne dans la capitale. Les courtiers ramassent par-tout l'argent du commerce, des atteliers, &c. &c. Les intérêts, les sûretés qu'ils offrent, jettent du mépris sur les bénéfices ordinaires. Les Genevois sur-tout viennent en foule faire la guerre à notre argent; ces mêmes Genevois qui ont compromis dans toute l'Europe notre gouvernement par les actes qu'ils en ont obtenus en faveur de leur avilissante aristocratie. Après avoir essayé de nous déshonorer, ils s'évertuent pour nous dépouiller.

La corruption de la banque est à son dernier période. Le prix de l'argent est comme réglé pour son plus bas prix à un pour cent par mois; & ce qu'il y a d'inconcevable, c'est qu'on parle de la durée de ce délire comme d'un état devenu naturel. J'apprends pendant l'impression, que le samedi vingt-quatre février l'abbé d'Espagnac a conclu un emprunt de quatorze millions en billets de celui de cent vingt-cinq millions, à neuf pour cent de bénéfice, payable en décembre, & cautionné par des actions des Indes, à 1400 livres. Cet emprunt revendu à quatre pour cent, coûte, en y comprenant les frais de négociation, dix-huit pour cent par an. Les prêts pour de plus courts termes sont plus chers. En un mot, l'industrie des gens à argent est de recueillir par l'usure les pertes que les joueurs font entre eux. Ce sont des cartes à un louis le jeu.

dent, & qu'il faut en craindre chaque jour (1) auſſi long-tems que les agioteurs exerceront leur art menſonger. Je ſais que ſi l'on réunit tous les capitaux que forment entr'elles au taux de l'agiotage les diverſes compagnies qui roulent ſur des actions, on aura une ſomme d'environ trois cents millions. Joignez-y tous les objets que l'agiotage renferme dans ſon domaine, les loteries & leurs doublemens, opérations dont on ne connoiſſoit pas encore d'exemple, les ſervices pour la cour auxquels s'aſſocient, comme on a vu, plus ou moins les joueurs, & vous aurez indépendemment de toute conſidération morale, quelqu'idée du tort que ces accumulations déplorables font à nos vraies reſſources, pour alimenter un jeu entiérement ſtérile, & préparer des ébranlemens dont nous voyons déja les triſtes avant-coureurs.

Croit-on de bonne foi que la chûte de toutes ces fortunes bâties ſur le ſable mouvant des illuſions, de l'intrigue & de ſes manœuvres les plus odieuſes ne ſoient que de petits malheurs, des révolutions du commerce?..... Des révolutions du commerce! Eh! c'eſt ſon plus terrible fléau! C'eſt l'abus des jeux de haſard & de l'eſprit de loterie!

---

(1) Il faut craindre auſſi que tous les genres de filouteries ne s'y introduiſent. Le roi a révoqué le privilege du doublage des vaiſſeaux, parce qu'il a donné lieu à de fauſſes lettres-de-change, peut-être à de fauſſes actions: & qu'eſt-ce que ce mal en comparaiſon de cette fureur générale pour l'induſtrie des agioteurs? Mais, peut-on douter que tous ces crimes de faux ne reparoiſſent? Cette prodigieuſe circulation de lettres-de-change, d'effets royaux, d'actions ou de billets au porteur ne facilite-elle pas toutes ces contrefactions? Quand on conclud une foule d'affaires dans leſquelles on livre d'un côté des paquets d'actions, & de l'autre des paquets de billets de caiſſe, quand ces affaires ou ces échanges ſe font avec une rapidité néceſſaire, vu leur multitude, comment veut-on que le faux ne s'y gliſſe pas?

Cet esprit funeste, venu d'Italie avec les impôts indirects de consommation ou de séduction, a corrompu les mœurs, a troublé la raison, a fait les malheurs du monde & continuera de les faire, tant que la pluralité des souverains ignorera que tous les désordres de la société diminuent leur autorité, leur puissance, leurs richesses; tant qu'une sage, vertueuse & vigoureuse éducation n'apprendra pas aux peuples que tout jeu de hasard est en soi-même honteux, parce qu'il ne convient à l'honnête homme, ni de s'emparer au hasard du bien d'autrui, ni de mettre au hasard celui de sa famille.

Un jeu si pitoyable a cependant trouvé des apologistes. On a fait de gros livres pour prouver que la circulation qu'il faisoit naître, que les richesses fictives qu'il répandoit, ajoutoieut beaucoup à la puissance & à la splendeur des états. On n'a pas vu que des fonds mis au jeu ne produisent rien, pas même des jouissances; qu'en supposant le cas le plus avantageux, tout doit à la longue rester égal entre les joueurs, qui perdront au moins leur tems, leur intelligence, & les avantages qu'ils eussent retirés d'un emploi profitable de leurs capitaux.

On a mal-à-propos pris ces joueurs pour des négocians; ils n'ont au contraire pu jouer qu'en se retirant d'autant du véritable commerce.

On n'a pas calculé quelle perte il résultoit pour l'humanité entiere de cette masse énorme de fonds enlevés aux avances de travaux utiles, & occupés pendant tant d'années à un jeu stérile & corrupteur. On n'a pas calculé la perte causée par le mauvais emploi de l'esprit de tant de bonnes têtes qui ont épuisé leurs forces dans de futiles combinaisons, & ployé leur adresse à des ruses méprisables.

Si ce jeu qui les a séduites n'avoit pas été introduit, elles auroient tourné leurs efforts vers des

des uſages utiles de leurs capitaux qui auroient accru ces capitaux mêmes, en fécondant la production, ou facilitant le débit des fruits de la terre, dont l'augmentation & la diſtribution avantageuſe ajoutent réellement au bonheur, ou, en d'autres termes, à la maſſe des ſubſiſtances & des jouiſſances de l'eſpece humaine.

Les Hollandois, ou les gros capitaliſtes des autres états de l'Europe n'aiment point à laiſſer leurs richeſſes oiſives. Sans l'appas du jeu des papiers, ils auroient par-tout tenté des entrepriſes d'agriculture ou de commerce proprement ainſi nommé, profitables à tout le monde. Des marais euſſent été deſſéchés, des ponts conſtruits, des arts ſimplifiés, la navigation perfectionnée, des machines économiques introduites, des ſalaires répandus, de nouveanx débouchés offerts de toute part aux denrées; de nouveaux emplois à toutes les matieres premieres. En regardant la choſe ſous cet aſpect, on verra que les gros jeux de haſard, ou les loteries cheres qui réduiſent à l'inutilité, & à pis que l'inutilité de grands capitaux, ſont encore plus redoutables que les établiſſemens du même genre qui n'attaquent directement que le tems & le pain des petits gagiſtes de la ſociété, & qui cependant ſont bien dignes par là de l'horreur qu'ils commencent à inſpirer généralement.

Que conclurons-nous de tout ceci? Faut-il proſcrire tout agiotage & ſévir contre des conventions libres? Non, pas même quand ces conventions ſont nuiſibles aux contractans; car leurs liberté eſt plus importante encore que leurs richeſſes. (1) Mais il faut appeller les lumieres, les

---

(1) C'eſt ce qu'on a fait par de prétendues loix (*)

(*) *Il eſt queſtion ici, note de la pag. 36 de l'arrêt du conſeil du 24 janvier, qui déclare nuls les marchés de*

L

livres, la liberté de la presse, seuls remedes infaillibles de ces funestes maux. Il ne faut pas de

---

& des commissious extrajudiciaires au mépris des ordonnances les plus précises, & des tribunaux. Du moment où l'on vouloit troubler l'exécution de marchés légitimes, parfaitement clairs, & non susceptibles de contestation, il falloit une commission, soustraite à l'empire des tribunaux, destinée à servir de pavois à la plus odieuse partialité; une commission qui, ne tenant à aucuns principes, pût exercer un pouvoir arbitraire selon les personnes, & non pas selon les conventions. Des commissaires ont osé prononcer la nullité d'engagemens librement contractés entre majeurs, sans lettres de rescision entérinées! Un arrêt du conseil a condamné à la nullité tous les engagemens dont les porteurs ne réclameroient pas l'intervention de ces commissaires! La bonne foi est devenue dans leurs mains un moyen de nullité! Il a fallu, pour leur complaire, plaider sans procès, s'injurier sans haine, contester sans contradicteur! Et c'est à colorer tant de dispositions odieuses qu'on a prostitué de l'esprit, du style, & ce qui fait frémir le nom auguste du législateur! C'est cet amas monstrueux d'iniques absurdités qu'ont encensé des plumes mercénaires, qui savent se vendre, & ne savent pas même louer!

Mais a-t-on dit: *çà été une leçon pour l'imprudence*, & d'ailleurs ceux-là même qui ont pu se trouver embarrassés par l'exécution de ces loix, par les jugemens de ces commissions, ont trouvé dans la liquidation générale la fin de leurs embarras.

Je ne discuterai point ici ce que ces embarras ont eu d'illusoire ou de réel, d'artificiel ou de conforme à la nature des choses. Mais quoi! a-t-on pu compter sur ces leçons pour l'imprudence, quand elle avoit

---

primes, concernant les dividendes, &c. &c. *de celui du 7 août suivant, qui renouvelle les ordonnances & réglemens concernant la bourse, & proscrit les négociations abusives; enfin & sur-tout de celui du 2 octobre de la même année, qui porte nomination de commissaires pour la liquidation des marchés à termes, & compromis d'effets royaux, ou autres quelconques.*

punition légale contre ceux qui s'abandonneroient à la paſſion du jeu ; il faut ſeulement conduire

---

droit de dire : *Il n'en eſt arrivé ainſi que parce qu'on a changé malgré moi la nature de mes marchés, & introduit dans les choſes des circonſtances auxquelles je ne pouvois pas m'attendre ?* Cette maniere de liquider des marchés, quand elle auroit vraiment quelque efficace, feroit-elle donc morale ou politique ? De même qu'on a créé un tribunal de trois maîtres des requêtes, c'eſt-à-dire, de juges tout-à-fait étrangers à cette ſorte d'affaires, pour ſouſtraire les intérêts & les conteſtations nées dans l'agiotage, aux juges, aux gardiens naturels du commerce, que n'a-t-on propoſé au roi d'ériger une commiſſion de trois banquiers, pour dépouiller les tribunaux de la connoiſſance de tous les procès féodaux, ou de ſubſtitution par exemple, ſous prétexte d'en diminuer la maſſe, de les arbitrer, & ſur-tout d'en accélérer le dénouement ? Certes, tous les procès du royaume ſeroient bien-tôt arrangés ainſi ; les plaideurs ſe concilieroient à l'envi ; tout ſe réſoudroit en compenſation ; & celui qui auroit fait l'arrêt en vertu duquel ſeroient nommés les commiſſaires, pourroit ſe vanter d'avoir en peu de momens purgé la France d'un des plus cruels fléaux qui la ravagent. Mais, croyez-vous qu'à l'aide de ces compenſations qu'auroit hâté la terreur des commiſſaires, les propriétés ſeroient plus ſacrées, la liberté plus intacte, la morale mieux en honneur, l'autorité plus chérie, la confiance plus cimentée ?

Cette commiſſion qu'on nous vante n'a été qu'un tribunal arbitraire de la plus nouvelle comme de la plus dangereuſe eſpece, (dans les autres tribunaux, l'arbitraire, s'il en exiſte par le défaut de la légiſlation, ſe décore au moins de la fonction de réparateur des torts, de vengeur de l'innocence ; ici les commiſſaires n'ont pu donner ſuite aux arrêts du conſeil dont ils tenoient leur exiſtence, qu'en déclarant tacitement qu'ils ne ſiégeroient que pour ſoutenir & pour aider quiconque ne voudroit pas remplir ſes engagemens, ou quiconque ne pouvant pas les remplir, voudroit cependant échapper aux formes légales, établies pour la ſûreté publique, & que doivent revêtir les hommes mal-

l'opinion publique à décerner contre eux la punition qui n'eſt jamais bravée, celle du mépris univerſel.

---

heureux & les choſes qui par leur infortune ceſſent de leur appartenir ;) au lieu de guérir, elle n'a que promené le mal çà & là, & ſubſtitué une plaie à une autre.

Et comment auroit-elle fait autre choſe ? Quand l'impartialité la plus entiere eût été réligieuſement obſervée, ce qui étoit impoſſible ſous la prépondérance perpétuelle d'un banquier joueur, ami des joueurs, prêteur aux joueurs, auteur du commerce de Saint-Charles ; cette commiſſion fatale n'établiſſoit-elle donc pas une contention là où elle ne pouvoit ni ne devoit ſe trouver ? Un ange même ne peut que faire du mal, quand ſa miſſion eſt d'apporter la guerre, & telle eſt la fonction que l'on avoit conférée aux commiſſaires. C'eſt avec le glaive du deſpotiſme qu'ils ont été appellés à porter le calme là où la nature des choſes ramenoit ſeule l'ordre & la paix.

Voulez-vous en un mot apprécier ce qu'ils ont fait ? Jettez les yeux ſur la banque fatiguée par le mouvement inattendu d'inutiles arrêts, dégradée par une inquiſition tyrannique ſous les yeux de commiſſaires qui n'entendent ni ſes affaires, ni ſes intérêts ; humiliée des ſecours qu'ils ont prodigués à la mauvaiſe foi, autant qu'à l'imprudence ; honteuſe de n'avoir eu aucun honneur de corps, aucun ſentiment de générоſité, de bienveillance, de confraternité à oppoſer à tant d'iniquités téméraires ; avilie, traînée dans la fange par le mépris de la foi du commerce, de la religion des contrats que la plupart de ſes membres ont preſqu'avoué ; par le régime de l'ignorance qui ſacrifie à quelques déſordres paſſagers & circonſcrits, toutes les régles, toutes les maximes, tous les principes, ſans leſquels le commerce & le trafic ne ſont que filouterie & brigandage ; & pour comble d'humiliation & de flétriſſure, contrainte d'endurer à ce tribunal odieux la préſence, j'ai preſque dit la préſidence de l'homme qui devoit en être écarté avec le plus de ſoin, de ce le Couteulx de la Noraye, patron de la banque de Saint-Charles, chef, confident, ſoutien des joueurs à la

Mais combien n'eſt-il pas difficile d'atteindre à ce jour de reſtauration & de lumieres dans l'ordre de choſes où nous ſommes !

L'adminiſtration eſt embarraſſée de tant de faits particuliers ! Comment n'étoufferoient-ils pas les vues générales ? Nul miniſtre n'a le tems de protéger d'après ſa propre conviction & ſes connoiſſances perſonnelles les efforts qui concourroient à un but commun. Cette multitude de bureaux, d'employés qui, d'un objet ſimple en lui-même forment des diviſions, des ſubdiviſions abſurdes autant qu'innombrables, écraſe l'habileté, la ſcience, la juſtice, les regles, les principes, l'économie, les revenus. Tout diſparoît ſous le nombre infini de mains qui voulant être néceſſaires mettent l'anarchie à la place d'un gouvernement régulier ; mal d'autant plus grand, que tout homme ſe fait payer ſuivant ſes beſoins, & que le tarif des beſoins de cette armée de préposés, occupés deux heures en un jour ; eſt dreſſé dans le lieu de la France où les beſoins ſont le plus exagérés & la dépenſe plus coûteuſe.

Quand par la nature immuable des choſes, la proſpérité, le bonheur, la gloire du royaume ne ſeroient pas réſervées à des adminiſtrations provinciales, ces conſidérations ſeules réclameroient une conſtitution, une forme d'après laquelle les

---

hauſſe, autrefois ſolliciteur trop fameux de l'arrêt rétroactif du 24 janvier 1785 ; aujourd'hui commiſſaire bénévole pour défendre, ſervir, ſanctionner la mauvaiſe foi, & toujours prêt à ſe montrer par-tout où il a l'eſpoir de déshonorer par ſes préceptes, ou ſon exemple, le commerce & les commerçans... Voilà l'oracle, la lumiere, l'organe des commiſſaires pour la liquidation des marchés à terme : comment les banquiers de Paris qu'on leur a ſi deſpotiquement ſoumis, leveroient-ils déſormais une tête noble & reſpectable entre les nations ?

choſes qui doivent ſe faire, puiſſent ſe faire, d'elles-mêmes ſuffiſamment bien ſur les lieux, ſans que le gouvernement ait beſoin d'y concourir autrement que par la protection générale qu'il doit à tous les citoyens.

Mais ſous combien d'autres rapports ne ſont-elles pas indiſpenſables, ſi nous devons enfin devenir une véritable nation ! Auſſi long-tems qu'une conſtitution réguliere n'organiſera pas le royaume, nous ne ſerons qu'une ſociété compoſée de différens ordres mal unis, d'un peuple ſans preſqu'aucuns liens ſociaux, dont chaque individu, occupé uniquement de ſon intérêt particulier, attendra pour tout la déciſion du roi & de ſes mandataires qu'il ne ſera pas poſſible de prévoir même dans le fait le plus ſimple. Le monarque d'un grand état doit gouverner comme Dieu par des loix générales. Notre roi le pourra, quand les parties intégrantes de ſon empire auront des formes connues ; il ne le peut pas dans l'état actuel des choſes. Il faut qu'il ſtatue ſans ceſſe par des volontés particulieres. Il faut qu'on attende ſes ordres ſpécieux pour contribuer au bien public, pour reſpecter les droits d'autrui, ſouvent même pour uſer des ſiens propres. Un tel gouvernement convient peut-être à une armée, mais non pas à un peuple nombreux aſſis ſur le ſol qui lui appartient. Encore une fois ; juſqu'ici nous ne ſommes pas une nation ; nous ſommes une aggrégation de provinces réunies ſous un même chef, mais preſqu'entiérement étrangeres l'une à l'autre, ſi ce n'eſt ennemies. (1)

---

(1) On peut ajouter que la même déſunion qui exiſte de province à province ſe trouve dans l'intérieur de celles qui ont une ébauche, ou quelque reſte de conſtitution, des aſſemblées, une ſorte de vœu public. Compoſées d'ordres dont les prétentions ſont très-di-

Notre amour pour notre roi, voilà jusqu'à présent le seul lien de l'empire françois, le seul cri de ralliement de cent peuples épars. Mais cet amour reste au fond des cœurs pour ne paroître qu'aux momens qui l'invoquent ; & personne ne parvenant à se faire une idée d'un gouvernement tel que le nôtre, il est impossible de s'instruire des devoirs qui lient l'individu à l'état. L'opinion si naturelle que le roi ne peut pas tout voir, porte chacun à penser que dans son affaire il n'est pas sous l'œil du souverain. Chaque individu se considere comme isolé de la société, le gouvernement est regardé comme l'ennemi commun, le nom du roi dont il se sert, comme une formule usurpée ; & l'impuissance de résister devient le seul gage de l'obéissance. Comment, dénué de la certitude d'être protégé par un ordre constant, chacun ne chercheroit-t-il pas à tromper l'autorité, à lui extorquer de l'argent & des faveurs, à éluder ses loix générales, à l'induire à des décisions particulieres, à rejetter les charges sociales sur ses voisins ? Comment les revenus ne se cacheroient-ils pas ? (1) Comment l'inquisition

---

verses, & les intérêts très-séparés les uns des autres & de celui de la nation, elles sont très-loin de retirer de leurs états tout le bien qui devoit en découler ; & même ces demi-biens locaux sont peut-être un mal, parce que les pays qui en jouissent en sentent moins la nécessité d'une réforme.

(1) Comment la somme des impositions ne portant que sur une portion des revenus, ne paroîtroit-elle & ne deviendroit-elle pas en effet intolérable au plus grand nombre des contribuables ? Elle pourra être accrue, dès qu'on la répartira sur tous les revenus des citoyens ; dès que l'indignation publique aura fait disparoître ces prétentions que l'avarice a couvertes du manteau de la vanité, & qui ont principalement induit le gouvernement à établir une multitude d'impôts sur tous les genres de commerce & de consommation ; comme si

odieuſe, devenue néceſſaire pour les découvrir, n'établiroit-elle pas une guerre entre les gouvernans & les gouvernés, ſous la triſte & fauſſe apparence d'une guerre entre le roi & ſon peuple? Guerre fatale & ſcandaleuſe, dans laquelle il eſt preſqu'impoſſible que l'autorité n'ait pas toujours tort! Car enfin dans quelle infinité d'occaſions ne pourroit-on pas lui dire : QUE SAVOIS-JE? Comment le gouvernement lui-même, preſſé de beſoins, ne ſe livreroit-il pas en aveugle à tous les expé-

---

ces taxes incomplettes & vicieuſes dans leur perception & dans leurs effets, ne détruiſoient pas & n'empêchoient pas de naître infiniment plus de richeſſes qu'elles n'en produiſent au roi, ou même à ceux qu'il charge de leur recouvrement!

Les privilégiés eux-mêmes, lorſque la connoiſſance des faits aura confirmé la théorie, lorſque la diſcuſſion ne rencontrera plus d'obſtacles, ſentiront qu'une contribution proportionnée à leur richeſſe leur ſera moins onéreuſe que les impôts indirects, dès que les dépenſes, les jouiſſances, le travail, le commerce, l'agriculture ſeront libres & floriſſans, (puiſqu'ils ſont propriétaires de la plus forte partie des terres & des récoltes, de la plus grande ſomme des revenus, & chargés par la nature des choſes de la part la plus conſidérable des faux frais de toute eſpece que ces formes d'impoſitions néceſſitent,) & qu'ainſi l'on ne pourroit, ſans une lâche abſurdité, faire valoir des prétentions ſcandaleuſes qu'auſſi bien nulle puiſſance réelle ne ſoutient plus, ni ſe targuer de ſa dignité pour refuſer des rétributions régulieres à la patrie, comme ſi la plus grande dignité n'étoit pas à qui la ſervira le mieux! Comme ſi les ordres ſupérieurs de l'état devoient ambitionner autre choſe que des diſtinctions honorables, & non des exemptions en matiere d'argent, aviliſſantes aux yeux de la raiſon & du patrioſtime pour ceux qui les réclament, humiliantes aux yeux des préjugés & de la vanité pour ceux qui en ſont exclus; onéreuſes pour tous par la diminution des richeſſes, & des moyens de les faire naître!

diens

diens des usuriers, à toutes les illusions, à toutes les fraudes de la cupidité ?

Oui, c'est au sein des administrations provinciales, c'est à l'aide de cette institution simple & sublime, que la France régénérée par la seule volonté de son souverain, passera sous une forme stable, imposante, digne de respect à ses descendans, & leur rappellera sans cesse comme à sa nation, l'image d'un roi citoyen. Alors les vœux de sa grande ame pourront être exaucés, la puissance de l'opinion publique viendra se réunir à la puissance souveraine pour l'accomplissement des plus grands desseins.

Alors les mœurs, ce premier lien des nations, porteront sur leur unique base, je veux dire l'instruction prise dans l'enfance des devoirs de l'homme en société. Après n'avoir eu long-tems des méthodes, des établissemens, que pour former des géometres, des physiciens, des peintres, des musiciens, nous en aurons enfin pour élever des citoyens. Nous remercierons bientôt les administrations provinciales d'une instruction nationale, dirigée dans un seul esprit, dans des vues politiques, sur des principes uniformes, où l'étude des devoirs du citoyen, membre d'une famille, sera le fondement de toutes les autres, rangée désormais selon l'ordre de leur utilité dans leur rapport avec la société.

Alors, & seulement alors, il sera facile d'apprendre en tous lieux aux enfans & aux peres, que les propriétés, ces récompenses précieuses accordées par la providence au travail doivent être conservées, améliorées, employées & non pas jouées.

Mais comme l'instruction publique est toujours moins puissante que la séduction, il faut ne plus tendre de piéges à l'avidité. Il faut détruire les compagnies à privileges exclusifs, & les loteries de quelqu'espece que ce soit; éviter les

grands emprunts ; diminuer cette maſſe effrayante de papiers circulans qui nous dévore ; il faut ſur-tout ôter le ſceptre du crédit aux agioteurs & à leurs patrons, quel qu'ils ſoient.

Eh ! s'ils reſtoient ce qu'ils ſont en effet, les maîtres du royaume, quel avenir oſeroient donc enviſager les bons citoyens dans la criſe où nous ſommes plongés, à la ſuite des années les plus déſaſtreuſes que le ciel nous ait envoyées depuis long-tems ? Au moment où les circonſtances politiques nous menacent d'orages extérieurs ; où les difficultés, les embarras, les dépenſes s'aggravent tous les jours, à meſure que les reſſources diminuent, avec la confiance, le numéraire, les capitaux, l'induſtrie, le terme d'un impôt odieux, dont le roi a juré de ne pas permettre la prolongation..... Que verrions-nous ?

De miſérables loteries pour convertir nos revenus en chances, & le tréſor royal en académie de jeu ! Quelque refonte nouvelle ſous de fauſſes proportions qui entrave de plus en plus notre commerce dans toute l'Europe, nous dévoue au reproche éternel d'ignoranee ou de mauvaiſe foi, & mulcte tantôt les créanciers de l'état pour l'état, tantôt l'état lui-même pour ſes créanciers ! Un criminel retour aux emprunts viagers ſous quelque nom qu'on le déguiſe, malgré la répudiation ſolemnelle de cet odieux gaſpillage prononcé depuis trois ans ! Un plus criminel renouvellement d'anciens emprunts pour faire couler encore le pur ſang des finances, en rouvrant des plaies fermées ! Une accumulation de ſervices pour dévorer en anticipations des revenus encore à naître ! Une augmentation du nombre déja ſi grand de fermiers, de régiſſeurs, de revenus de toute dénomination, qui, pour de chétives avances des mêmes fonds qu'ils ont déja prêtés ſous d'autres formes, acquiéreront le droit de dévorer les derniers reſtes de la ſubſtance du peuple !...

Avec ces méprifables moyens, fans doute, on louvoyera quelque tems encore entre le fecours des ufuriers & la diffipation des courtifans.... Mais quand ces derniers & triftes regains d'une fi coupable moiffon feront confumés ; quand la méfiance générale fe refufera au renouvellement des billets de finance ; quand la caiffe d'efcompte fera devenue encore une fois la victime de fes propres excès ; quand la caiffe d'amortiffement, qui pouvoit ramener l'ordre dans la dette publique, & montrer du moins la perfpective d'un grand foulagement, aura été dénaturée, avilie, convertie en un foyer de corruption par des rembourfemens de faveur vendus à prix d'argent ; quand un brigandage univerfel aura difperfé toutes nos reffources ; quand tout crédit public & privé dans les affaires du roi fera épuifé, que fera-t-on ?..... Oh ! que feront les grands hommes du jour qui ont découvert dans l'agiotage les fources de la profpérité des empires ? Evoqueront-ils l'ombre de l'exécrable Terray ? --- Je m'arrête, & le lecteur me trouve déja coupable pour avoir ofé prévoir les malheurs que l'agiotage ameneroit infailliblement, s'il pouvoit durer.

Mais, vous, que le pere de la patrie convoque pour délibérer fur la chofe publique, ô vous, les aînés de fes enfans, ah ! ne traitez pas de craintes chimériques mes prédictions terribles ! Ofez montrer au roi leur probabilité dans toute fon étendue ! Ofez lui dire que nous avons depuis trois ans de trop sûrs indices de ce qu'il nous faut attendre du fyftême des finances fous lequel nous vivons ! Qu'il y va de fon bonheur & de fa gloire à n'en pas laiffer le plus léger veftige ! Que fi l'agiotage n'eft pas étouffé, & l'animadverfion la plus févere montrée à tous ceux qui participent au plus déplorable des jeux, fi les compagnies à privileges ne font

pas détruites, & les compagnies néceſſaires ſoumiſes à un régime rigoureux, le crédit public, dont la chûte rapide & profonde eſt d'autant plus difficile à interrompre, qu'il s'étoit élancé plus vivement, & que celui de nos rivaux acquiert tous les jours plus d'énergie ; le crédit public eſt perdu, les finances ſont irrémédiablement bouleverſées, les reſſources taries, la banqueroute inévitable. Dites-lui que celui qui profeſſe d'autres maximes ne peut être que l'ennemi de l'état ; que l'adminiſtrateur à qui tout principe de bonne foi, de fidélité aux engagemens, de reſpect pour la propriété eſt entiérement inconnu, ne doit pas tenir la grande chaîne des opérations du commerce, des engagemens publics & de toutes les propriétés. Dites-lui, & ſon cœur vertueux n'aura pas de peine à vous croire, que dans les fonctions du gouvernement l'habileté exclut l'improbité ; que les hommes publics, dont la morale eſt univerſellement odieuſe, doivent être repouſſés, quelqu'idée qu'on ait pu ſe former d'ailleurs de leurs prétendus talens ; que le bien dire ne diſpenſe pas du bien faire ; que la ſoupleſſe de l'eſprit, la facilité du travail, les graces du ſtyle, les préambules élégans, les beaux diſcours ſont autant de pieces de conviction contre le miniſtre qui expoſe avec art les bons principes, & les élude ou les inſulte dans l'exécution.... Dites lui, daignez lui dire enfin que le citoyen qui oſe parler ainſi & ſe nommer, doit attirer quelque attention ſur la dénonciation qu'il apporte aux pieds du trône ; car il n'a pu trouver un tel courage que dans le ſentiment preſſant d'un grand danger.

PLAN

Des opérations de l'abbé d'Eſpagnac, pour ſoutenir & continuer le monopole des actions de la nouvelle compagnie des Indes.

NE pourra exiſter dans la circulation que 17000 anciennes actions des Indes, les 3000 des adminiſtrateurs étant en dépôt.

Par l'arrêt du conſeil du 21 ſeptembre dernier, il a été créé 20000 actions de plus; mais il a été réglé que ces actions appartiendroient aux anciennes : il a été ordonné en conſéquence que le 21 janvier de cette année, le propriétaire de chaque action ancienne la porteroit à la compagnie des Indes, qu'il y feroit le paiement de 500 livres pour acquitter la moitié de la nouvelle action, qu'il la reporteroit enſuite le 21 avril, & feroit un nouveau paiement de la même ſomme pour acquitter l'autre moitié de cette action; cependant il a été déclaré que toute perſonne qui voudroit profiter ſur le champ de ſon droit, feroit libre d'acquitter à la fois les deux paiemens moyennant l'eſcompte; & pour reconnoître les actions qui auroient profité de ce droit en tout ou en partie, il a été ſtatué qu'on feroit ſur chacune à chaque paiement un eſtampe, de maniere que l'action marquée de deux eſtampages déſignant qu'elle a conſommé ſon droit à une nouvelle, rentreroit dans la claſſe de ces dernieres actions.---

Les joueurs à la baiſſe n'ayant conſidéré dans la création des vingt mille actions, que le ſurcroît des moyens qu'elle leur préſentoit pour écraſer l'effet au comptant, ont cru prendre leur revanche ſur la hauſſe ſubite que cette création avoit occaſionnée, & ils ſe ſont empreſſés d'en vendre à découvert beaucoup plus même qu'elle ne pouvoit en donner (car il exiſte des engagemens pour plus de vingt-cinq mille actions. Les mieux aviſés ne voulant pas prendre ces engagemens avant la ſeconde époque de l'eſtampage qui établit les 40000 actions,

n'ont accordé la faculté de les leur efcompter que du 21 avril ; les autres plus imprudens, l'ont accordé du 21 janvier.

Cette opération peut être bonne en principe général, & près d'une époque où le numéraire fe refferrant pour l'ordinaire, laiffe la place fans moyens, étoit déja mauvaife par la circonftance où elle étoit faite.

Une fociété fe trouvoit alors propriétaire de douze mille actions, il lui devenoit par conféquent très-facile de s'emparer du refte, & comme il n'étoit poffible d'avoir des actions nouvelles que par les anciennes, cette fociété les gardant jufqu'au 21 avril fans les faire eftamper, il n'y auroit eu de vingt mille actions créées que les trois mille des adminiftrateurs que les joueurs à la baiffe euffent pu acquérir pour acquitter les engagemens de janvier. Mais quand les circonftances où cette opération a été formée, euffent été plus à fon avantage, elle étoit en elle-même trop mal combinée pour qu'elle put avoir aucune efpece de fuccès; une création de vingt mille actions de plus, doublant l'effet fur la place, fembloit à la vérité au premier coup-d'œil obliger les joueurs à la hauffe, de doubler leurs avances déja très-confidérables, & promettoit de leur part aux joueurs à la baiffe, ou l'infuffifance des moyens, ou le découragement : mais fi l'on eût voulu confidérer la forme qu'avoit reçu cette création, fi l'on eût fait attention qu'on pouvoit faire eftamper quand on le vouloit partie ou totalité de ces actions, qu'on pouvoit par conféquent, ou conferver l'exiftence des anciennes jufques aux époques fixées, ou la détruire avant ces époques, on eut vu que la création ne fervoit qu'à établir fur la même action un double jeu, & que loin de favorifer celui qu'on avoit exercé jufqu'alors fous le rapport des anciennes, parce qu'elle en augmentoit le nombre, elle devoit néceffairement lui être très-préjudiciable, puifqu'elle laiffoit à chacun & à chaque inftant la liberté de diminuer.

L'événement a juftifié ces réflexions.

Une perfonne affez heureufe pour en avoir l'idée a eu le courage de la fuivre depuis la fin d'octobre dernier; les joueurs à la baiffe fuivant le même principe qui les avoit aveuglés, n'ont pas fait de difficultés de lui vendre plus de onze mille actions non eftampées.

Il fuffifoit d'avoir créé de pareils befoins pour que l'effet prît un grand effor, quand aucunes des anciennes

actions n'eût profité de son droit, qu'aucune de 17000 n'eût changé de nature, il y en avoit à fournir 6000 de plus qu'il n'en existoit, & ce nombre étoit trop considérable pour ne pas produire la plus grande fermentation.

Des circonstances particulieres ont altéré un peu cette position, mais pas assez pour qu'avec de la suite & du courage, on ne la rendît aussi brillante. Il n'existe plus aujourd'hui 17000 actions, attendu qu'il y en a déja 1100 qui ont joui de leur droit.

Le nombre de ces actions est dont réduit à 15900.

Du moment qu'il y en a 1100 d'estampées du double estampage, il doit y en avoir sur la place 2200 nouvelles qui jointes aux 3000 des administrateurs font 5200.

L'état des actions des Indes qui peuvent être sur la place, est donc en anciennes de 15900 & en nouvelles de 5200.

De ces 15900 la société en a chez les suivans :

Chez M. Grenus.	1000
M. Pourrat.	902
M. de Rougemont.	710
M. Grand.	200
M. Mallet.	1500
MM. Girardot & Haller.	1000
Dont M. le comte de Séneffe est chargé, & qui sont placés chez	5400
Chez M. Mallet, dont les numéros sont fournis	600
Chez M. le chevalier Lambert, *idem*. . .	150
Chez M. Larmoyé, *idem*.	200
Chez M. le Couteulx.	344
Chez M. Lalanne.	94
Total . . .	12100

La société à encore à recevoir à la fin du mois de MM.

à recevoir de messieurs.	*Nombre d'actions*		*Prix.*	*Résultat des sommes.*	*Sommes à donner pour les étampages.*
Lessert.	300	100 200	1605 1600	480,500	150,300
Germain.	425	100 50 200 75	1727 1790 1000 1770	705,750	212,500
Duplain.	350	200 150	1690 1610	579,500	175,000
En février.					
Rougemont.	200		1700	340,009	100,000
Roger.	100		1600	160,000	50,000
Du 10.					
Scherb.	300	200 100	1600 1600	508,300	150,000
Du 15.					
Duplain.	700	200 200 300	1680 1640 1600	1,144,000	350,000
. . . .	600		1650	990,000	300,000
Du 19.					
Germain.	200		1700	340,000	100,000
Du 28.					
Grimoul.	100		1690	169,000	50,000
Lessert.	115		1600	184,000	50,500
Prudhomme.	600		2400	1,144,000	300,000
En mai 31.					
Romey.	100		1750	175,000	50,000
En avril 30.					
Rougemont.	300		1600	480,000	150,000
Duplain.	200		1600	320,000	100,000

à

à recevoir de messieurs.	*Nombre d'actions*	*Prix.*	*Résultat des sommes.*	*Sommes à donner pour les étampages.*
Scherb.	150	1600	240,000	75,000
Mallet.	50	1600	80,000	25,000
Plus 700 que je me suis engagé de donner pour Baroud à la société, & qui sont des ci-après, savoir : 28 février.				
Roux de la Corb.	100	1800	180,000	50,000
Romey.	100	1790	179,000	50,000
Du Coster.	50	2000	100,000	25,000
De Lamande.	100	1700	170,000	50,000
. . . .	100	1800	180,000	50,000
Germain.	200	1800	360,000	100,000
Lessert.	50			25,000

Total 5490... Il faut ajouter à cette somme,
800 en circulation chez M. Mallet & de Baulieu, appartenant à M. de Montesquiou étant de mes amis.
300 de Lullin qui m'appartiennent.
100 de Chisat.
100 de Lamande cédé à M.
100 de Duplain.

Total 6890

Il résulte de ce tableau que quand tous les particuliers propriétaires d'actions anciennes des Indes les auroient fournies aux créanciers de la société pour acquitter leurs dettes, il y en auroit encore deux mille neuf cents quatre-vingt-dix qu'ils seroient obligé d'acheter de la société au prix qu'elle voudroit leur faire payer.

Le tableau de la position des joueurs à la baisse, par rapport aux nouvelles, n'est pas moins effrayant.

En calculant sur 15900 anciennes, il ne peut y en avoir que 5200 de nouvelles. De ces 5200 il y en a en nature. . . . .

Chez M. Pourrat. 400 appartenant à une société }
Chez M. le Couteulx. 300 *Idem*. . . . . }
Chez M. Devillas, dont les numéros sont donnés. 200 *Idem*. . . . . } 1350.
Chez M. Devillas. *Idem*. 200 *Idem*. . . . . . . }
Chez M. Joannot. *Idem*. 250. *Idem*. . . . . . . }

Les 5200 actions sont réduites à 3850.
Il y en a d'escomptées pour le 8 & le 15 février.

A messieurs.	*Nombre d'actions.*		*Prix.*	*Sommes.*	*Résultat.*
Gaillard	500		1300	650,000	650,000
		300	1340	402,000	
Clavieres.	550	200	1300	200,000	668,500
		50	1350	66,500	
		350	1400	470,000	
Ribs.	400	50	1320	66,000	556,000
Campy.	200	100	1400	140,000	278,000
		100	1380	138,000	
Baulieu.	200	100	1450	145,000	275,000
		100	1300	130,000	
Mallet.	100		1335	135,500	135,500
L'Amande Prazu.	60		1230	73,800	73,800
Romey.	400	100	1430	143,000	593,000
		300	1500	450,000	
De la Lanne.	200		1400	280,000	280,000
Grenus.	300		1400	420,000	420,000
A recevoir de Grimoud, fin du mois prochain.	50		1540	70,000	77,000
				4,300,800	4,000,800

Il y en a ensuite 100 de Laman de qui j'ai fait escompter par un particulier
100 de Claviere ordre Romey.
300 de Ribs
200 à recevoir de M. Sabbatier, le 3
50 à recevoir à la fin du mois

750

Il y a donc ici au 15 février 3760 actions.

Des 3850, il n'en restera donc que 90 pour les avoir toutes. Mais il restoit à fournir à la fin de février en actions appartenant à la même société.

Par M. Mallet.	200
Par Beaulieu, garanti par Mallet. .	200
Par Mallet pere & fils, espté. . .	
Du 25 février.	200
Au 10 mars de Clavieres. . . .	400
De Ribs espté. Du 15 février . .	300
Total . . .	1300

Sans comprendre donc 5000 actions escomptables du 21 janvier appartenant à une autre société, 15000 escomptables du 21 avril au premier mai, dont tous les compromis ont été entre mes mains, & tant d'autres que la hausse successive de ce effet déterminera, on voit que les joueurs à la baisse, sous le rapport de nouvelles actions, seront dans tout le courant de février à la merci de la nouvelle société, comme ils doivent être de la premiere, sous le rapport des anciennes. D'après les tableaux ci-dessus, il est aisé de concevoir l'avantage qu'il y a de jouer à la hausse sur l'action des Indes, & ce jeu n'est pas bien compliqué ; il consiste à ne pas vendre en ce moment une seule des actions qu'on a à recevoir pour les avoir toutes ; à se prémunir par conséquent de l'argent nécessaire pour les recevoir, & en acheter d'abord à terme, ensuite au comptant tout ce qui se présentera.

Tout le tems qu'on fera les achats à terme il faut avoir soin de comprimer l'effet au comptant pour les faire à meilleur marché ; mais il faut bien se garder d'être en aucun tems arrêté par le prix ; il faut que les deux sociétés songent bien que dans la position où elles se trouvent, c'est-à-dire dans la certitude où elles sont de recevoir d'ici à quinze jours toutes les actions, soit anciennes, soit nouvelles, aucune vente à terme, à quelque prix que ce soit, ne peut que leur donner des bénéfices dès que le vendeur sera en état de payer.

Car ou l'action vendue sera réellement entre les mains de celui de qui on l'achetera, ou elle n'y sera pas : si elle n'y est pas, le vendeur joue à découvert, & il sera à l'époque de l'escompte, obligé de l'arracher des mains des sociétés aux prix qu'elles jugeront à propos. Si elle y est, il est alors évident qu'il en manque à ceux qui, par l'escompte déja donné, sont obligés de les fournir ; & alors c'est sur ces personnes que tombera la dure nécessité dont on vient de parler. En faisant les achats à terme, il faut s'attacher principalement à ceux où l'on donnera les numéros, il faut offrir deux pour cent de plus sur le prix actuel pour en avoir de pareils ; c'est une maniere de circuler qui ne coûte rien ; les seuls inconvéniens qu'il y ait à craindre, pour cette spéculation, c'est la violation des dépôts & le besoin d'argent.

Par rapport au premier article, je propose à la société des anciennes un moyen bien simple pour prévenir toute fraude à cet égard ; c'est de laisser à la compagnie des Indes, les actions que les banquiers ont envoyé à l'estam-

N 2

page, & de faire remettre à chacun par la compagnie, au lieu de ces actions, une ſimple reconnoiſſance de la quantité qu'ils en ont en dépôt.

Je propoſe à l'autre ſociété de les percer centaine par centaine de deux coups de poinçon pour y paſſer une ficelle qu'on cachetera par les deux bouts. On eſt bien ſûr qu'avec ces deux précautions les dépôts ne pourront être violés qu'aux dépens d'un déshonneur qu'aucun banquier ne voudra encourir. Par rapport à l'argent chaque ſociété n'en n'a beſoin que pour acquérir ; la premiere les 3900 actions reſtantes ; la ſeconde les 3950 ; car, ce nombre d'actions acquis, il n'y a plus qu'elle qui en puiſſe vendre, c'eſt donc au contraire d'elle-même qu'on eſt obligé d'en acheter.

Suivons d'aprés ce principe la marche que doit ſuivre la ſociété des anciennes, & voyons ce dont elle a beſoin.

Dans les 5490 actions qui lui ſont dues, la ſociété doit eſcompter de préférence tous les ſimples engagemens, parce qu'elle eſt bien sûre qu'on ne pourra pas lui diſputer le prêt.

Il faut donc qu'elle reçoive :

	Le 31.		
Les	300 de M. Deleſſert	630500	
Les	425 de M. Germain.	918250	
Les	350 de M. Duplain	754500	2,743,250.
Les	200 de M. Rougemont.	440000	
	Le 3 février.		
Les	600 de M. Prudhomme		1,740,000.
	Le 8.		
Les	300 de M. Decherb.		658,500.
	Le 10.		
Les	200 de M. Germain	440000	
Les	100 de M. Grimoul	219000	1,549,000.
Les	2000 de M. Romey	454000	
	200 de M. Duplain	436000	
	500	1058000	2,133,000.
	500 de M. A.	1075000	
Total 3875.		Total.	8,823,750.

Il ne faut à la ſociété des anciennes, pour achever toutes ſes opérations, que 8,823,750.

Elle doit toucher, d'ici au 10 février, fuivant l'état qu'elle a entre les mains, 8,255,000, que je lui ai fait prêter pour fix mois & un an; fur ces 8,255,000, il y en a eu 600,000 liv. de rembourfés à M. Haller 500,000 liv. prifes pour l'eftampagne au 21 janvier, & 500 autres environ pour des achats faits au comptant; des 8,255,000 liv. il ne refte donc plus que 6,650,000.

Savoir à préfent comptant.	2,050,000.
à toucher le 31.	2,350.800.
le 6.	530,800.
le 10.	800,000.
Et en lettres qui doivent rembourfer les frais d'eftampage, & être comptéescomme argent.	918,750.

Les 2875 actions à recevoir d'ici au 10 février, foit parce qu'elles font dues, foit parce qu'on les efcomptera, ne coûtent que 6,690,750 liv.

On voit donc que la fociété a entre fes mains, à bien peu de chofe près, ce dont elle a befoin pour les recevoir, quant aux 2,133,000 qui lui font nécéffaires pour les 1000 qu'elle doit recevoir le 15, on peut être tranquille, puifqu'indépendemment des trois millious & demi que M. de Séneffe a empruntés, pour fe paffer du renouvellement de circulation, en cas que des banquiers, qui en ont menacé M. le comte de Séneffe, le refufaffent, j'ai déja arrêté du 1 au 15 février 1,800,000 liv. en fus. Voyons à préfent ce qu'il faut pour l'autre fociété.

Elle a à recevoir, le 8 février, 2,250 actions excepté qu'elle doit payer.	3,079,000.
Et du 10 au 15...860. qu'elle doit payer. .	1,222,800.
Total.	4,301,800.

Cette fociété ayant fix millions en argent ou valeur, a donc deux millions de plus qu'il ne lui faut pour la prefente fpéculation. Il eft donc évident que les deux fociétés ont le moyen, d'ici au 15 février, de faire difparoître de la place toutes les actions anciennes & nouvelles qui y font encore.

Il eft donc évident, qu'à fuppofer que tous les propriétaires d'actions les portaffent fur la place, ce qui ne peut fe faire qu'en les élevant à un très-haut prix, il en refteroit encore à découvert un nombre très-confidérable, foit en anciennes, foit en nouvelles, quoique je n'aie pas compris dans les tableaux ci-deffus beaucoup d'engagemens dont on peut tirer une efpece

de parti. Les 1900 qui forment une difficulté entre M. Deleſſert & la ſociété des anciennes, & 700 de M. Razuret.

Il eſt donc évident que les deux ſociétés, s'entendant bien, & reſſerrant chacune de ſon côté, les actions qui la concernent, les joueurs à la baiſſe ne peuvent éviter leur perte; car de deux choſes l'une; ou ceux qui ont à livrer des actions nouvelles en acheteront des anciennes, pour les faire eſtamper, ou ils ſe contenteront d'acheter celles qui exiſtent ſur la place. Dans ce dernier cas, on a vu ci-deſſus qu'on ne pouvoit fournir, ni en anciennes, ni en nouvelles, tout ce qu'il y a à livrer. Dans l'autre, tous les beſoins du moment en nouvelles ſeroient remplies, mais il s'en formeroit par-là de plus grands dans les anciennes.

Il eſt donc évident qu'il eſt inutile d'acheter aucune action au comptant; qu'il ſuffit ſimplement de tenir ſon argent prêt, pour recevoir celles qui ſont à livrer, & qu'il faut, juſqu'à cette époque, acheter tout ce qui ſe préſentera de la part de bons vendeurs, à des termes qu'on pourra rapprocher par l'eſcompte, ou prêter tout ce qu'on demandera de cette maniere, mais en ayant ſoin d'acheter ſur la place celles qu'on prêtera.

Remarque ſur ce plan d'opérations.

Je ne ferai point de notes ſur ce plan infame; il recele une corruption ſi profonde, qu'il impoſe à un honnête homme le devoir de ne pas même l'expliquer; car enfin la ſûreté publique exige qu'on ne donne point une décompoſition trop exacte des poiſons.

Eh! quel honnête homme ne reſſentiroit point de l'horreur à la lecture de cette ſeule phraſe qui termine ce chef-d'œuvre de perverſité? *Il eſt donc évident qu'il eſt inutile d'acheter aucune action au comptant, qu'il ſuffit ſimplement de tenir ſon argent prêt pour recevoir celles qui ſont à livrer, & qu'il faut juſqu'à cette époque acheter tout ce qui ſe préſentera de la part de bons vendeurs à des termes qu'on pourra rapprocher par l'eſcompte*, OU PRETER TOUT CE QU'ON DEMANDERA DE CETTE MANIFRE, *mais en ayant ſoin d'acheter ſur la place celles qu'on prêtera.*

IL FAUT PRETER TOUT CE QU'ON DEMANDERA......

Ainſi l'abbé d'Eſpagnac & ſes complices prêtent des actions, afin que ceux qui les empruntent & les vendent pour ſe procurer de l'argent, forcés par cela même de devenir des joueurs à la baiſſe ſoient ainſi les victimes de l'amitié prêteuſe !.... Quelle infernale perfidie !

Elle me rappelle une anecdote que je crois devoir à l'inſtruction publique, & peut-être à l'abbé d'Eſpagnac lui-même, qui en fera ſon profit pour ſa ſûreté perſonnelle.

Vers le milieu de ce ſiecle, de fameux ſcélérats anglois formerent une aſſociation pour élever des voleurs & les faire pendre ſur leurs témoignages combinés, afin de recevoir la prime de cinquante livres *ſterling* que le gouvernement donne par tête de brigand.

L'agiotage des amendes étoit comme on voit l'induſtrie de cette ſociété. Des malheureux qui la compoſoient avoient, comme l'abbé d'Eſpagnac, leur plan de guerre ; ils immolerent comme lui plus d'un innocent ; ils remporterent comme lui plus d'un ſuccès.

Ils furent découverts enfin, & nulle loi ne pouvant alors les faire pendre, on les attacha au pilori, où la fureur du peuple les mit en pieces.